



**AS/Per (2022) PV 02**  
2 décembre 2022

## **Commission permanente**

### **Projet de procès-verbal**

de la réunion qui a eu lieu à Reykjavik

**le vendredi 25 novembre 2022 de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

## 1. Ouverture de la réunion par le Président de l'Assemblée parlementaire

**Le Président de l'Assemblée parlementaire, M. Tiny KOX**, accueille les membres de la Commission et dit espérer que leur séjour à Reykjavik soit pleinement à la hauteur de leurs attentes. Il rappelle qu'ils sont tous présents parce qu'ils ont du travail à faire et que, à quelques heures de vol de l'endroit où ils se trouvent, une guerre fait rage. Or, la guerre en Europe ne devrait jamais être une normalité. Ils ne doivent donc pas oublier que cette guerre a lieu sur le continent, alors qu'ils sont tous réunis en Islande.

Le Président souhaite ensuite la bienvenue à **Mme Mariia MEZENTSEVA**, qui est arrivée la veille au soir de Kiev à Reykjavik ; en temps normal, ce trajet n'est pas difficile mais il précise qu'elle a passé 11 heures dans une voiture et quatre en avion. C'est pour lui une représentante extraordinaire. Pour elle, pour ses compatriotes et pour tous les membres de l'Assemblée, il est évident que la guerre ne pourra jamais être une situation normale. Il demande ainsi de respecter une minute de silence en mémoire de ceux qui ont péri dans cette guerre, en précisant qu'il y aura des morts tant que cette guerre perdurera. Le Président invite donc ses collègues à se lever pour respecter cette minute.

*[Les député·e·s gardent une minute de silence]*

Le Président remercie ensuite les autorités islandaises pour leur hospitalité et pour tous leurs efforts afin d'organiser la rencontre du jour ainsi que celle de la veille. Les membres sont présents en raison d'une décision historique de convoquer un 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement : la décision de le tenir les 16 et 17 mai à Reykjavik a, en effet, été prise le 7 novembre. Celle-ci a eu lieu sous présidence irlandaise, qui passe le flambeau à l'Islande pour la préparation de ce sommet. Il se dit ravi de cette décision, puisque l'Assemblée parlementaire en parle depuis 2017 : depuis le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, cela leur semblait en effet urgent. Ils sont donc sur la voie de ce sommet à Reykjavik ; il précise que lorsqu'il dit « Reykjavik », il ne pense pas seulement à sa situation géographique mais aussi à son sens politique important. Pour lui, il serait difficile de trouver un lieu plus adapté pour la tenue de ce sommet. C'est en effet à cet endroit que Ronald REAGAN et Mikhaïl GORBATCHEV se sont rencontrés en 1986 pour se mettre d'accord sur la fin de la Guerre Froide. Et c'est aussi à cet endroit qu'ils devront trouver des réponses efficaces aux défis que pose la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine à l'ensemble de l'Europe, pour rétablir la paix et renforcer le multilatéralisme. Ils doivent tous veiller à ce que ce sommet soit couronné de succès. Il se dit convaincu que la Première ministre, la ministre des Affaires étrangères, la présidente du Parlement et l'ensemble du Gouvernement islandais et de la délégation feront tout pour atteindre cet objectif ; il assure également que l'Assemblée parlementaire s'engagera à coopérer étroitement avec ces derniers et avec les autorités islandaises pour préparer ce 4<sup>e</sup> Sommet, pour contribuer à avoir un Conseil de l'Europe renouvelé, renforcé, amélioré et mieux en mesure de promouvoir et de protéger la paix partout en Europe, dans l'intérêt de tous les citoyens européens.

M. Tiny KOX poursuit en affirmant que la réunion de la Commission permanente, dans ce contexte, est tout particulièrement importante. Plusieurs débats seront ainsi tenus dans la journée, qui pourront au bout du compte avoir une répercussion sur les décisions à prendre par les chefs d'État et de gouvernement. Il rappelle que le groupe ad hoc sur le 4<sup>e</sup> Sommet s'est réuni la veille et qu'un rapport a été préparé par Mme Fiona O'LOUGHLIN, qui devrait être adopté lors de la partie de session de janvier. Ce rapport, précise-t-il, avec le groupe de haut niveau de réflexion, permettra de préparer les résultats et l'issue de ce sommet. Les membres de l'Assemblée commencent donc leurs travaux sur la voie de ce 4<sup>e</sup> Sommet : il faut en effet tout faire, rappelle-t-il, pour arriver à temps, bien préparés et avec de bons résultats pour les 16 et 17 mai. Le Président encourage ainsi tous ses collègues à contribuer activement à la participation à ce sommet, en annonçant l'embarquement sur la route pour Reykjavik.

Il passe ensuite à l'ordre du jour et aux différents points qui seront traités dans la journée. La réunion commencera ainsi par un discours de bienvenue de M. Birgir ÁRMANNSSON, président du Parlement de l'Islande, puis se poursuivra par un événement à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; un échange de vues aura ensuite lieu avec Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, ministre des Affaires étrangères – il plaisante en disant que les Islandais ont des noms très intéressants – et avec Mme Katrin JAKOBSDÓTTIR, la Première ministre. La Commission permanente tiendra également un débat d'actualité sur l'escalade dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et les membres débattront des rapports qui ont été présentés. Le Président rappelle ici que le temps de parole doit être limité à trois minutes, en ajoutant que trois minutes en Islande équivalent aussi à trois minutes dans les pays de chaque membre. Il espère que les rapporteurs pourront disposer de 10 minutes, sept pour présenter leur rapport et trois minutes pour répondre. Des questions pourront ensuite être posées. Enfin, il indique que pour les questions aux ministres et les présentations des sous-amendements, les interventions seront limitées à 30 secondes.

## 2. Discours de bienvenue de M. Birgir ÁRMANNSSON, Président de l'Alþingi – Parlement de l'Islande

**M. Tiny KOX**, accueille M. Birgir ÁRMANNSSON, Président de l'Alþingi, le Parlement de l'Islande, le plus ancien Parlement au monde – il plaisante en disant que chaque fois qu'il se rend en Islande, on le lui rappelle. Il se réjouit

que le Président soit présent pour l'ouverture de cette Commission permanente et, sans plus tarder, lui laisse la parole.

**M. Birgir ÁRMANNSSON** remercie le Président de l'Assemblée parlementaire et annonce que c'est pour lui un plaisir d'accueillir les membres de la Commission permanente en Islande, dans sa ville natale de Reykjavik. Il indique que beaucoup ont déjà participé à des événements et des réunions la veille, et espère que ceux qui sont allés à la réception de la présidence de la délégation islandaise ont bien profité de cette visite. Il rappelle ensuite que l'Islande était l'un des membres fondateurs du Conseil de l'Europe en 1949 et que leur Parlement a été représenté pour la première fois au sein de l'APCE en 1959, dix ans plus tard. Il ajoute d'ailleurs avoir eu le plaisir de participer aux travaux de l'APCE en tant que président de la délégation islandaise entre 2005 et 2007 et sait donc à quel point le travail de l'Assemblée est important. L'objectif du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire, rappelle-t-il, a toujours été de défendre et de protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe. Il poursuit en disant que reconstruire une Europe pacifique sur la base de ces principes, suite au bain de sang de la seconde guerre mondiale, était une entreprise qui en valait la peine. En effet, il y a malheureusement eu, au cours des 73 dernières années, des conflits et des guerres civiles sur le continent ; en début d'année, la Fédération de Russie a d'ailleurs lancé une invasion illégale et brutale contre l'Ukraine, une terrible guerre de conquête qu'il décrit comme « d'une ampleur jamais vue depuis la fin de la seconde guerre mondiale ». Le Président du Parlement islandais condamne ici fermement cette invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, qui a eu des conséquences terribles sur le peuple ukrainien et les infrastructures ukrainiennes et a mené à l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe. L'État de droit, les conventions internationales, le respect des droits de l'homme sont essentiels, martèle-t-il, et particulièrement pour des petits pays comme l'Islande, qui a la présidence du Conseil de l'Europe pour la seconde fois depuis 1949. Il dit se réjouir du travail qui les attend sous cette présidence.

M. ÁRMANNSSON procède ensuite à un petit rappel pour dire que la Constitution islandaise a été modifiée en 1995 afin d'y introduire un chapitre dédié aux droits humains, qui reposait dans une large mesure sur la Convention européenne des droits de l'homme : l'article 2 de la Convention stipule, en effet, que le droit à la vie de tout un chacun doit être protégé par la loi. Ce droit fondamental doit donc être rappelé en temps de guerre et surtout en cette journée du 25 novembre, puisqu'il s'agit de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Il précise qu'un événement spécial aura lieu à Harpa, à cette occasion, aux alentours de midi. Il poursuit en rappelant que les femmes, les minorités ethniques, les minorités religieuses, les groupes LGBTQ et d'autres groupes sont des victimes au quotidien et à tout moment. Alors, que peuvent-ils faire pour y remédier en tant que législateurs ? Selon lui, il faut proposer un cadre juridique adapté, faire confiance à l'exécutif pour le mettre en œuvre et, surtout, essayer de changer les cultures et les mentalités pour qu'elles évoluent. Il rappelle que le Parlement irlandais a adopté, ces dernières années, des lois importantes pour améliorer les droits de la communauté LGBTQ et des familles arc-en-ciel, en introduisant également une législation sur l'égalité hommes-femmes, sur l'égalité salariale et en étendant le droit au congé parental. L'Islande, affirme-t-il, essaie d'être une société accueillante et ouverte pour tous ; protéger les principes fondamentaux que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit est une mission continue et ils se doivent donc de rester en alerte, d'éviter les revers et de veiller à progresser, pour le bien-être des citoyens et en particulier des plus vulnérables.

S'adressant au Président de l'Assemblée et aux membres de la Commission permanente, M. ÁRMANNSSON conclut en disant que des travaux importants les attendent et qu'il ne veut donc pas trop empiéter sur leur temps. Il les remercie et dit espérer les retrouver le soir-même pour un dîner d'adieu au centre de conférence Harpa, en leur souhaitant à nouveau la bienvenue ainsi qu'une excellente journée, avec des travaux fructueux et couronnés de succès.

**M. Tiny KOX**, le remercie et rappelle qu'ils ont eu le temps, la veille, de discuter de l'importance du Parlement islandais, pour qui le 4<sup>e</sup> Sommet est extrêmement important. Il affirme être convaincu que les membres de l'Assemblée pourront à tout moment compter sur le soutien et la coopération de ce dernier : ceci est d'ailleurs essentiel, car ils souhaitent tous que ce Sommet des chefs d'État et de gouvernement inclue la dimension parlementaire – l'APCE est en effet l'une des instances statutaires du Conseil de l'Europe. Il indique ensuite avoir déjà parlé avec la ministre des Affaires étrangères, avec le Président, avec la Première ministre, et dit savoir que ces derniers sont pleinement aux côtés de l'APCE en la matière, chose dont il est ravi. M. Tiny KOX conclut en remerciant le Président du Parlement pour ses paroles de bienvenue et passe aux points inscrits à l'ordre du jour.

## **5. Vérification des nouveaux pouvoirs**

**M. Tiny KOX** remercie M. Birgir ÁRMANNSSON pour ses paroles de bienvenue et annonce maintenant passer aux points qui sont inscrits à l'ordre du jour. Il commence par l'examen des pouvoirs en informant que des demandes ont été reçues pour la Grèce, le Portugal et la Suède, dans le Document 15657. Il demande si ces

pouvoirs peuvent être acceptés ou s'il y a des changements dans la composition des délégations. Il constate qu'il n'y en a pas et annonce donc que les pouvoirs sont ratifiés.

## **6. Modification dans la composition des commissions**

**M. Tiny KOX** passe au point 6, modification dans la composition des commissions, et annonce que la délégation grecque a ici notifié des changements, qui se trouvent dans le Document Commissions (2022) 08 et Addendum. Il demande si l'Assemblée est d'accord avec ces propositions. En l'absence d'objection, il déclare que c'est le cas.

## **7. Demande de débat d'actualité**

**M. Tiny KOX** indique que le point 1.7 est une demande de débat d'actualité selon l'article 53 du Règlement. Il informe les membres qu'une demande de débat d'actualité sur l'escalade dans la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été soumise par les cinq groupes politiques et que le Bureau, lors de sa réunion de la veille, a marqué son accord et a proposé que M. Damien COTTIER ouvre le débat. Il propose ainsi de limiter le débat à une heure et de commencer après le point 10 de l'ordre du jour, ne constatant aucune objection à ce que ce débat d'actualité soit mené pendant la réunion de cette Commission permanente.

## **8. Ordre du jour**

**M. Tiny KOX** poursuit avec l'adoption de l'ordre du jour. Il déclare adopté cet ordre jour révisé, en l'absence d'objection.

## **9. Première partie de session de l'Assemblée**

**M. Tiny KOX** passe au point 9 de l'ordre du jour. Lors de sa réunion de la veille, le Bureau a élaboré l'avant-projet d'ordre du jour pour la future partie de session du 23 au 27 janvier 2023. L'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée stipule que le projet d'ordre du jour doit être soumis dans la mesure du possible à la Commission permanente, ce qui est maintenant chose faite. Il invite donc la Commission permanente à prendre note de l'avant-projet d'ordre du jour et donne la parole à M. Rik DAEMS.

**M. Rik DAEMS** déclare que, bien entendu, il est d'accord sur cet avant-projet d'ordre du jour. Il dit juste avoir une remarque, à savoir s'il serait possible à l'avenir d'avoir un briefing-débriefing des réseaux. Étant donné qu'il en préside un, il souhaiterait qu'un petit moment soit réservé durant la plénière afin que tous les membres soient informés des travaux des différents réseaux. Il remercie le Président.

**M. Tiny KOX** indique qu'ils se pencheront sur cette proposition car ces réseaux mis en place sont des réseaux qui fonctionnent et l'Assemblée doit être informée de cette mise à jour. Il précise que ce sont les rapports sur l'état d'avancement des débats qui sont les plus importants, et c'est à ce moment-là que le rapporteur M. George KATROUGALOS pourrait inclure ces éléments dans son rapport ou que M. Rik DAEMS pourrait prendre la parole pour le faire. Il lui demande si cela lui conviendrait.

**M. Rik DAEMS** confirme que ce serait parfait.

**M. Tiny KOX** remercie Mme la Secrétaire générale pour cette information qui leur permettra de le faire, en lui demandant de prendre note de cet avant-projet d'ordre du jour.

## **10. Saisine des commissions**

**M. Tiny KOX** passe au point 10, saisine des commissions, Document AS/Per (2022) 08. Il indique que tout est fait de façon très formelle et que c'est là que se trouvent les propositions faites par le Bureau la veille. Il invite la Commission permanente à ratifier ces propositions. Ne voyant aucune objection, il déclare que les saisines sont ainsi ratifiées.

## 12. Débat d'actualité (selon l'article 53 du Règlement)

### Escalade dans la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

**M. Tiny KOX** en arrive au point 12 de l'ordre du jour : le débat d'actualité. Il rappelle que les membres viennent de décider de mener ce débat sur l'escalade de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et qu'une heure a été prévue pour le faire. Il donne ainsi la parole à M. Damien COTTIER pour ouvrir le débat en lui indiquant qu'il dispose de cinq minutes de temps de parole.

**M. Damien COTTIER** remercie le Président et la présidence islandaise. Il déplore que les atrocités découvertes dans les territoires ukrainiens libérés soulignent une nouvelle fois à quel point la lutte contre l'impunité est primordiale. Les autorités ukrainiennes ont en effet annoncé avoir découvert quatre centres de torture dans la seule région de Kherson. De nombreux corps de soldats comme de civils semblaient présenter des traces de torture. Il souligne que de nombreuses disparitions forcées sont aussi à déplorer, disparitions qui ont frappé des personnes présumées « pro ukrainiennes ». Il se demande combien de ces personnes sont mortes ou ont été déportées vers la Russie contre leur gré. D'après des rapports crédibles, plus de 11 000 enfants figureraient parmi les déportés. Certains propagandistes russes disent même « avoir sauvé » 300 000 enfants. En même temps, il rappelle qu'on voit tous les jours – et même dans les dernières heures – que la Russie détruit de manière ciblée et systématique des infrastructures civiles vitales comme l'électricité, le chauffage, l'eau potable, ceci à travers tout le pays et juste avant le début de l'hiver que l'on sait particulièrement rude en Ukraine.

Selon lui, il semblerait d'ailleurs que les experts en infrastructures conseillent les militaires russes pour diriger les frappes contre des cibles névralgiques. Ces experts, souligne-t-il, deviennent ainsi des criminels au regard du droit international. Il estime évident que sans électricité, sans chauffage, sans eau potable, le fonctionnement – et, à terme, l'existence – d'une société moderne est remis en cause et qu'une catastrophe humanitaire point à l'horizon. À cela s'ajoutent des explosions fréquentes frappant de nombreuses villes ainsi que la plus grande centrale nucléaire du continent européen à Zaporijjia. Il souligne que le seul fait d'occuper militairement la centrale nucléaire, de terroriser les techniciens et d'utiliser ce lieu pour stocker des armes et des munitions constitue un crime de guerre qui met toute l'Europe en danger – sans oublier la tentative de détruire le barrage sur le Dniepr. L'occupant, ajoute-t-il, accuse certes les forces ukrainiennes, mais on voit mal quels intérêts celles-ci auraient à causer une catastrophe majeure sur leur propre territoire. Il considère que certains de ces éléments qu'il vient de citer tombent probablement sous le coup de la définition de crime contre l'humanité, telle qu'elle découle du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Il poursuit en constatant qu'avec tous ces éléments, ce conflit prend de plus en plus une tournure ressemblant à une volonté qu'on doit bien qualifier de génocidaire. Cette question a évidemment une importance juridique majeure et immédiate pour toute la communauté internationale. Il rappelle que la définition du génocide selon la Convention des Nations Unies de 1948 inclut, dans son article 2, la notion de « soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ». Cet article 2 contient également la notion de « transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ». Il pose alors la question de savoir s'ils en sont à ce stade et estime qu'il est difficile d'en juger avec certitude aujourd'hui et de l'extérieur, mais que force est de constater qu'ils se trouvent probablement au moins au stade de la tentative, qui est évidemment elle aussi proscrite par la Convention des Nations Unies. Pour faire en sorte que de telles horreurs ne se reproduisent plus, il faut selon lui créer un précédent. Les responsables d'un pays qui en agressent un autre doivent ainsi être jugés par un tribunal international *ad hoc*, comme l'Assemblée l'a déjà proposé en avril dernier. Il insiste donc sur le fait qu'il faut continuer à promouvoir la création d'un tel tribunal, y compris à travers le 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe qui se tiendra en mai à Reykjavik.

Il annonce que c'est la proposition que la commission des questions juridiques et des droits de l'homme – qu'il préside – fera au mois de janvier lors d'un débat urgent sur le rapport qu'il prépare, concernant les conséquences juridiques de la guerre d'agression contre l'Ukraine. Par ailleurs, il estime que ceux qui commettent des crimes de guerre contre l'humanité ou une tentative de possible génocide, ainsi que ceux qui ont ordonné ou toléré ces crimes en tant que supérieurs hiérarchiques doivent aussi être poursuivis, cette fois par la Cour pénale internationale ou par la justice ukrainienne. Les pays membres du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe doivent ainsi appuyer les autorités ukrainiennes et la Cour pénale internationale, notamment à travers l'envoi d'experts, forensiques ou balistiques, ou dans le cadre de certaines investigations comme les enquêtes sur les crimes ou abus sexuels.

Enfin, il conclut en disant qu'il est essentiel de travailler à la reconstruction de l'Ukraine, les principes établis à Lugano et le travail fait récemment à Berlin devant les guider : le pays agresseur devra être tenu responsable et appelé à contribuer et à réparer les ravages causés dans toute la mesure du possible, et en respectant évidemment les principes du droit. Il souligne une fois encore que la commission des questions juridiques et des droits de l'homme prépare un rapport pour la partie de session de janvier. Plus que jamais peut-être, les valeurs

portées par le Conseil de l'Europe sont essentielles pour construire l'avenir du continent sur des bases saines et durables. Il remercie le Président et les membres.

**M. Tiny KOX** remercie M. Damien COTTIER pour son intervention dans ce débat d'actualité et lui informe qu'il aura 3 minutes à la fin de ce dernier pour réagir aux interventions. Il donne la parole aux autres intervenants au nom des différents groupes politiques et indique qu'il demandera ensuite à Mme Mariia MEZENTSEVA d'ouvrir le débat, en tenant compte des demandes de prises de parole.

M. Emanuelis ZINGERIS et M. Zsolt NÉMETH n'étant pas dans la salle, il appelle M. George KATROUGALOS au nom de la Gauche unitaire européenne, en lui indiquant qu'il dispose de trois minutes de temps de parole.

**M. George KATROUGALOS** remercie le Président. Il estime que l'Assemblée parlementaire a réagi très rapidement et de la bonne façon à la violation du droit international que représente cette invasion sans raison et sans provocation de l'Ukraine par la Russie, et qu'elle l'a fait en exprimant son unité et son attachement aux valeurs et aux principes de l'Organisation. Il faut selon lui poursuivre sur cette lancée, pas seulement en manifestant la solidarité nécessaire aux Ukrainiens mais aussi en évitant qu'un tel événement ne se reproduise à l'avenir. Il pense cependant qu'il faut garder à l'esprit la fin de la guerre et la victoire de l'Ukraine et éviter le retour à un monde bipolaire comme on le connaissait à la fin du siècle dernier. Ce serait d'après lui une situation dangereuse car les garanties élaborées à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ont changé.

Il utilise ici la métaphore d'une éclipse solaire concernant l'Union européenne. Il considère que celle-ci est absente et qu'aucune proposition n'a été vue de sa part, le risque étant de devenir de simples complices de la politique américaine. Or, selon lui, il existe une convergence d'intérêts : l'Europe partage des valeurs avec ses partenaires de l'autre côté de l'Atlantique, mais ses intérêts géostratégiques ne sont pas exactement les mêmes. Et, dans ce sens, il pense qu'il est nécessaire d'élaborer une proposition de paix en Europe, une proposition diplomatique et que, justement parce que la paix fait partie des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, cela doit être absolument prioritaire. Une solution diplomatique serait évidemment que l'Ukraine « prenne la parole ». On ne peut en effet pas imaginer de solution qui ne respecte pas les droits souverains de l'Ukraine. Il croit cependant qu'il est très inquiétant de voir que personne ne parle de paix et de solutions diplomatiques alors que c'est leur rôle de parler en ce sens. Il conclut en indiquant que la solidarité vis-à-vis des Ukrainiens est bien présente et qu'il faut s'inscrire en faveur de l'humanité, comme l'a dit M. Damien COTTIER, puisque cela fait partie du programme pour la paix.

**M. Tiny KOX** le remercie et donne la parole à M. Frank SCHWABE au nom du Groupe des démocrates, socialistes et verts, en lui indiquant qu'il dispose de deux minutes.

**M. Frank SCHWABE** remercie le Président de l'Assemblée et M. Damien COTTIER. Comme l'a dit ce dernier, il souligne que des gens meurent en Ukraine en ce moment et que l'Assemblée pense à eux. Les gens souffrent en Ukraine, ce qui est absolument absurde : les gens souffrent et meurent pour rien, car il est d'ores et déjà évident, selon lui, que la Russie ne va pas réussir à obtenir ce qu'elle recherche. L'Ukraine est un pays fort mais qui a besoin du soutien du Conseil de l'Europe. Lui et les parlementaires réfléchissent donc à la façon dont il est possible de réaliser ce rapport.

Il poursuit en affirmant que l'Europe est en train de changer et qu'ils se trouvent à un tournant historique, que ce ne sont pas seulement des témoins mais également des acteurs qui doivent assumer leurs responsabilités. Enfin, il rappelle qu'aura bientôt lieu le 4<sup>e</sup> Sommet en raison de cette nouvelle situation en Europe et que des réponses doivent être trouvées. Les crimes de guerre sont évidents. Il insiste pour dire que cette guerre est absurde depuis le début mais qu'il n'y a aucune raison ni aucun argument en faveur de la destruction de cibles civiles : ce ne sont pas seulement des personnes qui meurent sous les bombes tous les jours, on voit également très bien quelles sont les intentions de la Russie, avec les femmes et les enfants qui sont les principales cibles d'agression.

Il estime que le Conseil de l'Europe doit être solidaire avec l'Ukraine et unifier l'Europe et le monde démocratique. Il rappelle que le Conseil de l'Europe parlait de régime terroriste en Russie en soulignant que le Parlement européen lui a emboîté le pas. C'est une chose dont il faut reparler. La décision a été prise de soutenir l'Ukraine avec des armes, des moyens techniques et militaires, et il faut également tenir compte du passé. Il rappelle également qu'un débat sur la grande famine a été évoqué, et qu'il est nécessaire de tout faire pour que ceux qui sont responsables, qui commettent ces crimes de guerre ne tombent pas dans l'impunité. Il dit comprendre que leur collègue ukrainienne commence à s'impatisser un peu. Bien qu'il ne sache pas quelle structure cela peut prendre, il estime qu'il faut des résultats et prendre une position unie dans cette Organisation et ailleurs, mais il faut que cela arrive très bientôt.

**M. Tiny KOX** le remercie. M. Emanuelis ZINGERIS et M. Zsolt NEMETH n'étant pas dans la salle, il demande d'abord aux représentants du PPE et des conservateurs européens s'ils souhaitent prendre la parole.

**Mme Ingjerd SCHOU** remercie le Président et souligne que neuf mois se sont écoulés depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ils ont été témoins des souffrances et des dévastations, des milliers de personnes ont quitté leur foyer et tous les jours – ou presque tous les jours – ils se réveillent avec l'annonce de nouveaux

bombardements, etc., ce qui était d'ailleurs le cas la veille. Elle indique que lorsqu'elle est partie à l'aéroport, elle entendait parler de coupures de courant à Kiev du fait des attaques de la nuit précédente. Lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, il a été dit que ces attaques n'avaient aucune cible militaire et que l'objectif semblait être de terroriser la population. Or, elle rappelle que ce sont des attaques illégales qui pourraient constituer des crimes de guerre.

Ceux qui sont responsables, poursuit-elle, doivent être mis devant leur responsabilité. Même si ce qui s'est passé à Kherson leur a donné une lueur d'espoir, il est évident que la guerre d'agression continue. Il y a même une escalade au bout de neuf mois. Elle déplore que cette guerre soit devenue quelque chose d'habituel et craint que les gens finissent par s'en lasser : or, il est inconcevable de fermer les yeux sur ce qui se passe et de regarder ailleurs. Elle estime qu'il est essentiel de continuer à soutenir nos amis ukrainiens, qui font l'essentiel du travail, qui se battent sur la ligne de front européenne pour la démocratie ; ils ne se battent d'ailleurs pas seulement pour leur pays, ils se battent également pour les valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'Europe d'aujourd'hui. L'Assemblée doit ainsi poursuivre ses efforts, ajoute-t-elle, en faisant en sorte qu'un tribunal soit établi pour exiger des responsables de rendre des comptes. Il faut également s'occuper des réfugiés et contribuer généreusement à un fonds pour la reconstruction de ce pays, car elle assure que le jour de la reconstruction de l'Ukraine arrivera.

**M. Tiny KOX** la remercie et donne la parole à M. John HOWELL pour l'ADLE.

**M. John HOWELL** souhaite ici dire quelques mots sur l'Ukraine. Il dit arborer son badge avec beaucoup de fierté et soutient tout à fait les mesures prises en Ukraine. Il souligne cependant que concernant l'Ukraine, ce ne sont pas seulement des mesures militaires qui doivent être prises. Il rappelle que lors de la dernière session plénière, il avait posé une question au Président Zelensky sur le besoin de défense et de moyens de défense missiles, ce à quoi le Président avait répondu qu'il ne disposait que de 10 % de ce dont il avait besoin. Il dit savoir que l'Ukraine est un grand pays, vaste, et qu'il a besoin de nombreux systèmes de défense anti-missiles pour arriver à protéger les territoires, soulignant que 10 % est vraiment peu. Il explique ensuite qu'il y a deux semaines, il s'est rendu devant l'équivalent d'une commission parlementaire en Ukraine ; il l'a fait par voie virtuelle plutôt qu'en personne, l'objectif de la commission étant d'essayer de comprendre l'impact de la guerre sur l'environnement – un rapport qu'il présentera d'ailleurs lors de la prochaine session plénière. Il s'agissait d'une réunion très intéressante, indique-t-il, car il existe très peu de législations qui puissent faire quelque chose, que ce soit au niveau national ou international, pour régler ce problème. Les droits de l'homme doivent évidemment être protégés, mais qu'en est-il de la dévastation de pans naturels entiers de l'Ukraine ? Faut-il établir un nouveau traité pour pouvoir aider et soutenir l'Ukraine en la matière ? Les crimes d'écocide peuvent être envisagés selon lui puisqu'il s'agit de choses qui sont précieuses à tous. Il dit ne pas souhaiter en dire plus à ce stade mais tient à faire savoir qu'il soutient pleinement l'Ukraine et tout ce qui a été dit jusqu'à présent.

**M. Tiny KOX** le remercie et rappelle que la veille, au comité présidentiel, il a été décidé que M. Damien COTTIER ouvre le débat et que M. Emanuelis ZINGERIS qui avait été rapporteur sur la question intervienne également. Il lui demande de prendre la parole et indique qu'il la donnera ensuite à Mme Mariia MEZENTSEVA.

**M. Emanuelis ZINGERIS** dit se féliciter d'enfin voir une unité complète sur le sujet. Pour cette dernière réunion, il dit voir un front européen uni par rapport à la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine qui a lieu depuis maintenant dix mois, avec la souffrance de dizaines de millions de personnes qui sont privées d'électricité et des hôpitaux qui n'ont plus de courant non plus. Il dit s'y être rendu et l'avoir vu de ses propres yeux. Il remercie donc l'Assemblée d'avoir approuvé sa mission avec M. Damien COTTIER pour aller au fond des choses.

Il souligne que ce qu'ils ont vu est absolument abominable et que cela ressemble sans doute à ce qui avait pu être constaté après la seconde guerre mondiale. Il annonce ensuite qu'ils se réuniront avec 46 chefs d'État et de gouvernement ; la bonne nouvelle, selon lui, c'est qu'un jour avant la réunion, des chefs et des dirigeants de groupes du Bureau seront sans doute présents à Reykjavik – au mois de mai. Il pense aussi qu'il faudrait que l'idée d'une Cour internationale pour juger les crimes de guerre soit concrétisée.

En s'adressant à Mme Mariia MEZENTSEVA, il annonce qu'il serait important de pouvoir finaliser cette idée pendant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à Reykjavik. Il félicite ensuite le dirigeant de la délégation islandaise pour son excellent travail et dit savoir que ce dernier sera extrêmement occupé au mois de mai, avec tous les préparatifs des éléments nécessaires à la réunion. Il estime que si l'idée selon laquelle il faudrait mettre en place un tribunal international dans le cadre du Conseil de l'Europe se concrétise, cela serait vraiment une réalisation immense pour le Conseil de l'Europe, la plus grande depuis très longtemps.

Il rappelle qu'en 1960, il y avait eu une résolution sur l'occupation des pays Baltes et que cela était très important. Il considère que cette mesure serait de la même envergure et se félicite que cela se fasse au nom de l'Europe. Le 10 novembre, rappelle-t-il, un retrait des troupes russes de Kherson a eu lieu, ce qui, selon lui, a été très humiliant : il s'agit en effet d'un grand succès pour les forces ukrainiennes, mais il explique que le régime terroriste a créé des désastres en matière de droits humains dans cette région de Kherson. Il poursuit en demandant au

Président s'il serait possible d'organiser une nouvelle mission à cet endroit où il y a eu des exécutions de masse dans la région de Kherson, et ce, dès que possible, pour ensuite élaborer un rapport et intégrer cela aux travaux de l'Assemblée. Il tient enfin à remercier l'Assemblée par rapport à la résolution de la commission des questions politiques, et dit espérer qu'ils pourront, au sein de la commission, continuer à tenir les membres informés et à enrichir le rapport en ce qui concerne les conséquences de la guerre de la Russie en Ukraine.

**M. Tiny KOX** le remercie. Il donne ensuite la parole à M. Iulian BULAI.

**M. Iulian BULAI** remercie le Président ainsi que ses hôtes pour cet accueil très favorable et très chaleureux malgré l'obscurité extérieure. Tout le monde ne le sait pas, mais il rappelle que ce qui s'est passé à Reykjavik il y a plus de trente-cinq ans avec les négociations comprenait les dimensions des droits humains : il ne s'agissait pas uniquement de la non-prolifération nucléaire. Il poursuit en disant que la veille, lors de la réunion de la commission *ad hoc*, il a entendu l'idée selon laquelle une commission *ad hoc*, ou un comité *ad hoc* ou un tribunal permanent traitant du crime d'agression commis par la Russie, devrait être mis en place. Selon lui, cela pourrait être la conséquence du Sommet, et cet organe aurait ainsi une compétence universelle et deviendrait organe permanent du Conseil. Il estime que cette idée est très intéressante et se dit ravi de voir que M. Damien COTTIER l'a reprise.

Concernant Kherson, il demande à cette Assemblée d'appeler les hauts représentants des droits de l'homme du Conseil de l'Europe à organiser une mission en Ukraine dans les semaines à venir et à disposer d'un rapport préliminaire le plus rapidement possible ; au plus tard, d'ici à la fin janvier. Il estime que cela fait partie des prérogatives de cette Assemblée que de demander à l'ensemble du Conseil de l'Europe d'être actif en la matière et il espère que ce message pourra être communiqué. Il poursuit avec un autre sujet important : l'Ukraine souffre, les Ukrainiens souffrent. En tant qu'Organisation, il rappelle que le Conseil de l'Europe n'offre pas d'aide humanitaire mais que la Croix-Rouge le fait ; or, selon les sources et les amis ukrainiens, une présence supplémentaire serait bienvenue et vraiment nécessaire. Par conséquent, s'il était possible d'avoir une demande formelle de présence sur le terrain, il considère que ce serait quelque chose de pertinent. Ils pourraient ainsi répondre à beaucoup de besoins.

Dans un troisième temps, il déclare avoir appris il y a quelques instants qu'un homme politique d'un pays membre du Conseil de l'Europe, ministre des Affaires étrangères, s'était rendu en Russie. Ce dernier a été invité à s'exprimer en tant qu'orateur principal à Sotchi, dans le cadre d'un événement appelé ATOMEXPO. Il poursuit en rappelant qu'à ce stade, aussi bien la République de Moldova que l'Ukraine souffrent parce que quelqu'un est en train de détruire les capacités d'électricité et d'effectuer un travail de sabotage de toute l'infrastructure électrique. Selon lui, le fait qu'un pays ait un membre de son gouvernement qui ne manifeste pas la plus grande solidarité vis-à-vis des victimes et du Conseil de l'Europe constitue une véritable insulte à leurs valeurs fondamentales. Cela doit être dit et réparation doit être faite. Cela ne peut pas continuer au vu des décisions que le Conseil de l'Europe a prises il y a quelque temps lorsqu'il a expulsé la Fédération de Russie du fait de son agression en Ukraine.

Enfin, il reprend ce que disait M. Frank SCHWABE en ce qui concerne le fait de préserver la mémoire de la souffrance en Ukraine en parlant de mort et de génocide. À ce sujet, il précise qu'il y a deux jours, le Parlement roumain a qualifié de façon officielle ces morts comme étant un génocide. Il estime donc qu'il serait juste que l'APCE appelle les États membres à reconnaître officiellement ce genre de souffrances passées pour pouvoir véritablement prendre la mesure de ce qui se passe aujourd'hui. Il s'agit de poursuivre ce qui a été commencé il y a maintenant très longtemps.

**M. Tiny KOX** remercie l'orateur et donne la parole à Mme Mariia MEZENTSEVA en soulignant que bien qu'il ait dit qu'elle n'aurait que quelques minutes, elle pourra prendre un peu plus de temps pour s'exprimer si elle le souhaite.

**Mme Mariia MEZENTSEVA** dit à l'ensemble des membres qu'ils représentent sa famille et ses plus grands alliés sur le champ de bataille pour la démocratie. Elle souligne que l'APCE a pris des décisions très fortes depuis le 24 février, mais qu'une ligne rouge a encore été franchie la veille. Cela fait neuf mois et neuf jours, rappelle-t-elle, que dure cette guerre qui a commencé par des agressions répétées de la Fédération de Russie, pas seulement contre l'Ukraine mais aussi contre d'autres États membres du Conseil de l'Europe. Elle dit donc avoir du mal à comprendre ce qu'elle entend. On parle effectivement d'un tribunal international historique qui serait mis en place parce que la Cour pénale internationale n'a pas de mandat. Elle rappelle qu'il s'agit ici d'enquêtes sur des crimes de guerre : 70 000 déjà enregistrés pour l'Ukraine, commis par un régime terroriste, celui de la Russie. Il y a aussi eu une résolution de l'APCE et des résolutions nationales.

Elle poursuit en rappelant que des violences sont commises contre les femmes, les enfants et les hommes qui se battent en Ukraine et que des membres de pays du Conseil de l'Europe sont là, sur la ligne de front, pour défendre la démocratie et leurs valeurs communes. Elle rappelle également que tout a commencé par l'invasion de la Crimée lorsque tout le monde restait silencieux. Il faut que cela cesse, martèle-t-elle. Elle se dit ensuite ravie de l'initiative concernant la seconde plateforme pour l'Ukraine où les intervenants du Conseil de l'Europe ont été d'ailleurs extrêmement clairs : il y a des prisonniers de guerre, des prisonniers civils, plus d'un million de



personnes déplacées en plus, déplacées de force, des enfants qui sont envoyés dans des sortes de camps pour devenir plus sains mais qui disparaissent.

Pour terminer, elle évoque M. Damien COTTIER qui a parlé de 300 000 enfants dans cette situation. Pour elle, ce chiffre reste très approximatif. Elle considère qu'il s'agit là d'une tentative de génocide et en appelle aux parlements pour éviter qu'une nouvelle famine comme celle des années 1930 sous Staline ne se produise. Elle indique ici qu'il ne faut pas seulement le faire au nom de l'Ukraine mais au nom de l'Europe. Elle conclut en disant que ne pas avoir d'électricité, ne pas avoir de chauffage ni d'eau dans son appartement n'est pas un problème ; en revanche, enterrer un ami en est un. Elle demande donc aux membres de faire preuve de courage et de ne pas douter qu'ensemble, ils sortiront bientôt vainqueurs de cette guerre. Elle remercie le Président et tous les membres.

*(Applaudissements)*

**M. Tiny KOX** la remercie. Il dit savoir que son voyage a été très long pour arriver jusqu'à Reykjavik. Pour lui, il est essentiel que l'Ukraine soit représentée dans cette réunion de la Commission permanente. Il est important de parler de l'Ukraine, souligne-t-il, mais aussi de parler avec elle.

**M. Ahmet YILDIZ** remercie le Président. Il rappelle que la semaine dernière, il a été débattu de la même question au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Il souligne ainsi que les liens transatlantiques sont importants, surtout lorsqu'il s'agit de contrer cette agression qui se prolonge. Il espère que la libération de Kherson sera une étape essentielle. Il y a une ligne de contact de 1 300 kilomètres le long du Dniepr. Il souligne que tout type de soutien possible doit être apporté à l'Ukraine. La Turquie, déclare-t-il, soutient l'Ukraine mais est aussi en contact avec la Russie, son objectif étant d'aider l'Ukraine alors que la guerre continue de faire rage.

Il explique d'abord que des couloirs verts ont été mis en place, ce qui est utile pour apporter un soutien aux agriculteurs ukrainiens ; c'est important pour l'Ukraine et c'est important pour la sécurité alimentaire de nombreuses régions dans le monde. Ils ont également été médiateurs pour faciliter le dialogue entre les États-Unis, les services de renseignement et leurs homologues à Istanbul, ce qui est important pour contrer les menaces qui existent. Par ailleurs, ils ont également pu réaliser ou aider à réaliser un échange de prisonniers parmi ces prisonniers de guerre. Il y a aussi des commandants du Régiment Azov et certains ont été accueillis en Turquie conformément à l'accord qui a été trouvé avec les deux parties.

Cette guerre, souligne-t-il, mène à de nombreux défis : le prix énergétique, par exemple. Mais le plus important est évidemment la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il estime donc que cette proposition de résolution du Comité présidentiel est très intéressante : elle porte en effet sur l'abus du droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies. Cet abus du veto a mené à la prolongation de nombreux conflits dans le monde, surtout dans le cadre du conflit israélo-palestinien, de la guerre en Syrie : les États-Unis ont eu recours à ce droit de veto contre la Palestine et la Russie l'a fait pour que les Syriens ne puissent pas s'exprimer au Conseil de sécurité, etc. Il conclut en indiquant qu'il s'agit désormais de surmonter ce droit de veto en mettant en place un tribunal international.

**Mme Petra STIENEN** remercie le Président et tous les intervenants précédents, notamment Mme Mariia MEZENTSEVA. Elle souhaite lui dire que le Conseil de l'Europe est à ses côtés. Elle se demande ce qui peut être fait concrètement et indique à titre informatif qu'au Sénat, aux Pays-Bas, ils essaient d'aider la délégation ukrainienne pour qu'elle puisse venir à la 21<sup>e</sup> réunion des parties pour le Statut de Rome de la Cour pénale. La délégation ukrainienne sera invitée à venir au Sénat pour procéder à un échange de vues.

Elle indique ensuite qu'il y a beaucoup à partager, surtout dans le cadre de l'enquête sur le vol MH17 puisqu'un jugement a été rendu la semaine dernière. Elle souligne qu'il a été montré à la communauté internationale que lorsque des crimes contre l'humanité sont commis, on peut recourir à la justice et faire les choses comme le font les pays civilisés qui s'appuient sur l'État de droit. Une aide peut ainsi être fournie également pour la mise en place d'un tribunal spécial. Une commission se tiendra d'ailleurs à La Haye avec le Président de l'APCE qui essaie de comprendre comment il est possible de lutter contre l'impunité et veiller à ce que justice soit rendue alors que des génocides sont commis en Europe. Elle répète à Mme Mariia MEZENTSEVA qu'elle n'est pas seule et lui demande de les appeler en cas de besoin, en lui assurant qu'ils feront tout leur possible pour l'aider sur la base du droit, en montrant que les choses peuvent être faites de manière civilisée au XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Tiny KOX** la remercie et donne la parole à Mme Petra BAYR.

**Mme Petra BAYR** remercie le Président et souhaite revenir sur ce qu'a dit M. Damien COTTIER concernant le génocide et l'épuration ethnique. Contrairement à d'autres de ses collègues, elle se dit convaincue que ce n'est pas aux parlements de décider si des atrocités doivent être qualifiées de génocide ou d'épuration ethnique car cela dépasse largement leur mandat. Il existe des tribunaux, des tribunaux *ad hoc* ou la Cour pénale internationale

qui ont justement été mis en place pour juger de ces crimes d'agression, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de crimes de génocides ou de l'épuration ethnique. Elle tient à rappeler aux membres le titre de la 48<sup>e</sup> Convention : la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Le problème, selon elle, c'est qu'il y a énormément de carences en matière de prévention. Elle pourrait ne citer qu'un seul exemple dans l'Histoire : en 2011, lorsqu'une zone de non-survol a été introduite en Lybie et lorsqu'il y a eu vraiment des activités multilatérales pour prévenir un génocide là-bas. Elle pense donc qu'en tant qu'Assemblée parlementaire, mais aussi de façon générale pour le Conseil de l'Europe, ce serait une bonne chose que de réfléchir à des mécanismes qui rendent les instances internationales responsables afin qu'elles puissent agir à titre de prévention. Il y a une responsabilité pour la prévention : c'est une norme internationale à laquelle on pourrait avoir recours dans ce contexte. Elle estime que c'est sur ce point qu'il faut s'activer, et qu'il faut penser au mandat également en termes de prévention de la Convention.

Elle souscrit aux propos de Mme Mariia MEZENTSEVA qui a dit à juste titre que le tribunal *ad hoc* sera certainement mis en place, car la Cour pénale internationale n'a pas de mandat pour enquêter concrètement sur ces crimes de guerre, ce qui est fort regrettable. Par conséquent, pour ceux qui ne l'ont pas fait jusqu'à présent, elle en appelle à ratifier le Statut de Rome – qui est la base juridique de la Cour pénale internationale – car ce serait beaucoup plus facile si plus de pays l'avaient fait.

**M. Tiny KOX** remercie l'oratrice et demande s'il y a d'autres membres qui souhaitent prendre la parole. Il donne la parole à M. Domagoj HAJDUKOVIĆ.

**M. Domagoj HAJDUKOVIĆ** tient à rappeler à ses collègues son soutien sans faille à l'Ukraine par ces temps si difficiles, et indique que c'était un honneur que d'accueillir la plateforme pour l'Ukraine. Il se félicite d'avoir eu l'occasion de les accueillir et que tant de présidents de parlements y aient participé avec leur délégation. Il estime que ce qui se passe en Ukraine est absolument atroce et déplore que la guerre soit de plus en plus violente et sauvage. Selon lui, les Russes se rendent compte qu'ils perdent cette guerre et déversent donc leur frustration sur les civils et les citoyens, en bombardant des cibles civiles. Un tribunal spécial qui se pencherait sur ces atrocités serait, selon lui, une très bonne chose.

Il souligne que tous sont là aujourd'hui pour appuyer leurs amis ukrainiens et attire l'attention des membres sur un pays qui souffre aussi de cette guerre : la République de Moldova, qui dépend beaucoup de l'Ukraine sur le plan énergétique. Lorsque les Russes attaquent l'infrastructure en Ukraine, la République de Moldova en souffre également. Il rappelle qu'il y a eu beaucoup de coupures d'électricité ces derniers temps et que, sur le plan géopolitique, la République de Moldova est dans une situation particulière car une partie de son territoire est occupée – des forces russes y sont déployées. Il appelle donc les membres à ne pas oublier la situation de la République de Moldova. Il leur faut aider leurs amis ukrainiens mais ils ne doivent pas perdre de vue la République de Moldova, qui veut faire partie de l'Union européenne et qui partage leurs valeurs. Il en appelle donc à appuyer la République de Moldova cet hiver, de la même façon qu'ils soutiennent et soutiendront leurs amis ukrainiens, et à ne pas oublier les citoyens de la République de Moldova qui souffrent aussi énormément des conséquences de cette guerre.

**M. Tiny KOX** demande s'il y a d'autres demandes de parole. N'en voyant pas, il donne la parole à M. Damien COTTIER pour réagir aux différentes interventions dans le cadre de ce débat.

**M. Damien COTTIER** remercie le Président. Il souligne qu'il y a eu énormément de choses très intéressantes et utiles qui ont été dites et qu'il ne pourra pas réagir à tout. Il considère que pour le Conseil de l'Europe et pour le continent, c'est une véritable chance que de pouvoir organiser ce Sommet à Reykjavik ; il s'en félicite donc, de même qu'il félicite tous les membres pour tout le travail qui a été fait par toutes les instances du Conseil de l'Europe, par le Comité des Ministres, par la présidence irlandaise et par la nouvelle présidence islandaise pour que cette décision soit prise, pour que ce Sommet soit préparé.

Il indique que, comme les membres le savent, eux, les Suisses, aiment parler de l'esprit de jeunesse pour aider à trouver des solutions aux problèmes du monde ; c'est la même chose à Reykjavik. Il leur faut trouver de bonnes solutions concrètes pour la planète et Reykjavik sera une excellente opportunité pour cela. Il est donc positif que le Sommet s'y déroule. Il informe qu'ils en ont parlé hier en commission *ad hoc* et au Bureau. Selon lui, ce qui est important dans le contexte de ce Sommet, c'est de trouver des solutions, de préparer l'Europe à l'avenir, de veiller à ce que le Conseil de l'Europe sorte renforcé de ce Sommet, ce qui est lié à ce dont ils discutent maintenant. Cela fera bien entendu partie des débats des chefs d'États et de gouvernement.

En s'adressant à M. Emanuelis ZINGERIS, il indique qu'il est vrai que la veille, ils ont eu la possibilité d'en parler avec une délégation de dix parlementaires. Il rappelle qu'ils ont été à Kiev et à Boutcha fin juin et qu'il était important de se rendre sur place. Voir ce qu'ils ont vu et entendre ce que certains témoins directs leur ont dit de ces crimes a bien évidemment été terrible et atroce, mais il est à ses yeux essentiel de pouvoir parler de ce qu'ils ont vu. Il y a eu une utilisation d'armes lourdes dans des zones peuplées de citoyens donc il s'agit clairement de crimes de guerre. Il dit ne pas savoir pas s'il faut faire d'autres visites ailleurs dans le pays mais, bien entendu, pouvoir témoigner est essentiel.

Il n'est cependant pas certain que cette Assemblée ait pour mission d'aller collecter des faits et des preuves. D'autres l'ont déjà dit : ils devraient peut-être demander une mission de la Commissaire aux droits de l'homme parce que d'autres éléments pourraient être apportés. Il estime qu'ils doivent appuyer l'Ukraine par le biais d'une aide humanitaire. Si la Croix-Rouge internationale doit envoyer plus de personnel, il peut en parler avec eux : il est en effet régulièrement en contact avec eux et ils souhaitent faire de leur mieux. D'ailleurs il rappelle qu'il y a eu un mandat international au titre de la Convention de Genève pour définir leur rôle mais il croit qu'il faut un dialogue renforcé avec le Comité international de la Croix-Rouge, le CICR.

L'Assemblée, poursuit-il, pourrait peut-être organiser au mois de janvier une rencontre entre le représentant et l'Assemblée parlementaire, par exemple avec une audition publique au sein de la commission des questions juridiques ou de la commission des migrations, avec un haut représentant du CICR pour pouvoir mener cet échange. Il a parlé de l'importance d'apporter un soutien à l'Ukraine et certains ont dit qu'il fallait fournir des armes. Cependant, il dit représenter la Suisse et rappelle que la Suisse est un pays neutre. Chaque pays qui le souhaite peut bien entendu aider comme il l'entend, affirme-t-il, et il comprend bien que les approches divergent.

Il explique qu'en Suisse, ils agissent surtout sur le plan de l'aide humanitaire et tout le monde comprendra pourquoi. Néanmoins, appuyer les enquêtes qui sont menées est essentiel. Par ailleurs, un énorme travail est fait par le Procureur général avec un soutien international ; l'aide est nécessaire et certains pays l'apportent. Il souligne que davantage de choses pourraient peut-être être faites et estime que les parlementaires devraient peut-être exercer des pressions sur leurs gouvernements. La paix est en effet essentielle et, au bout du compte, elle reviendra ; mais la paix est impossible sans justice. Sans justice, martèle-t-il, il n'y a pas de paix durable. Il croit donc qu'il faut travailler sur les deux fronts : sur le front diplomatique pour essayer de restaurer la paix, mais aussi lutter pour la justice, lutter contre l'impunité. Ce tribunal *ad hoc* est donc essentiel.

Il s'excuse ensuite auprès du Président pour son long discours mais considère que tout cela est extrêmement important. On ne peut en effet pas avoir une juridiction qui ne jugerait que des militaires, que des officiers qui se rendent coupables de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, sans demander aux responsables de cette guerre qu'ils rendent des comptes à la justice, ce qui a déjà été dit. D'où, selon lui, l'importance de cette institution avec un soutien aussi large que possible. Il considère personnellement qu'il peut s'agir d'une institution qui relève du Conseil de l'Europe, ou intergouvernementale ou des Nations Unies, peu importe, tant qu'elle existe et qu'elle bénéficie d'un soutien fort. Il est ici d'accord avec Mme Petra STIENEN et d'autres.

La Haye, selon lui, est certainement le meilleur endroit pour le faire : c'est là-bas qu'il y a une grande expertise. Il suggère ici un lien avec la Cour pénale internationale et d'autres institutions, qu'il ne faut pas affaiblir mais renforcer. Sur ce crime d'agression, il rappelle qu'elle n'a pas de mandat et considère donc qu'il faut en faire plus pour ce crime d'agression. La Cour n'est pas compétente mais elle l'est peut-être sur d'autres crimes.

Il souhaite ajouter un dernier mot sur le génocide en expliquant qu'il n'a pas parlé de « génocide » : il a été beaucoup plus prudent que cela. Cependant, à ses yeux, des choses indiquent qu'il pourrait y avoir génocide et il donne ici raison à Mme Petra BAYR : ce n'est pas le rôle des institutions parlementaires de décider de ce qui sera mis en place, c'est aux juridictions internationales de le faire. Elles ont en effet les outils pour le faire. Mais la responsabilité de protéger les citoyens incombe aux institutions parlementaires. Si un génocide est commis sous leurs yeux, la responsabilité d'assurer une protection existe.

Il conclut qu'on ne peut pas juste dire d'attendre quelques années qu'un tribunal ou une cour internationale en décide. Il estime qu'ils doivent en parler et que si cela va dans ce sens, cela aura forcément des conséquences juridiques qui seront encore plus lourdes que celles des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Enfin, il déplore qu'il y ait actuellement beaucoup d'éléments indiquant un génocide, mais souligne qu'il faut rester prudent dans le choix des mots. Ils discuteront de cela au mois de janvier sur la base du rapport de la commission des questions juridiques. Il remercie le Président et s'excuse d'avoir été si long.

**M. Tiny KOX** assure à M. Damien COTTIER que son intervention s'inscrit dans le cadre du temps de parole imparti. Il indique ensuite qu'ils sont maintenant arrivés à la fin de ce débat et tient à remercier tous les intervenants pour leurs contributions, en leur rappelant que la commission des questions politiques et de la démocratie a été saisie pour un rapport sur les conséquences politiques de l'agression russe contre l'Ukraine. Il dit espérer que ce rapport permettra aussi d'alimenter ce futur débat.

#### **11. Projet de déclaration sur #EnRoutePourReykjavik: vers un 4<sup>e</sup> Sommet qui répond aux attentes des Européennes et des Européens**

**M. Tiny KOX** annonce la discussion du projet de déclaration #EnRoutePourReykjavik : vers un 4<sup>e</sup> Sommet qui répond aux attentes des Européennes et des Européens, Document AS/Per (2022) 08. Il va ici leur soumettre ce projet pour adoption. Le projet de déclaration a en effet été examiné la veille par le Bureau, qui l'a appuyé.

Il indique qu'il est important que l'Assemblée réagisse officiellement pour appuyer la décision du Comité des Ministres d'organiser un Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, les 16 et 17 mai 2023 à Reykjavik, dans le cadre de la présidence islandaise de l'Organisation. L'Assemblée doit ainsi se réjouir de ce projet, dit-il, car il correspond à ce qu'elle souhaite depuis longtemps. La déclaration, poursuit-il, doit clairement montrer que cette Assemblée veut voir ce sommet couronné de succès et appuiera la présidence islandaise dans sa préparation. Il affirme ici que le Conseil de l'Europe est à la croisée des chemins. Le 4<sup>e</sup> Sommet a en effet pour objectif de renforcer l'architecture politique multilatérale de l'Europe et est censé mener à un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré, renforcé : il faudra donc veiller, appuie-t-il, à ce que l'Organisation dispose de tous les moyens et de toutes les compétences pour relever les défis de l'avenir et pour pouvoir répondre aux attentes de futures générations. Il indique qu'avant d'adopter la déclaration, il souhaite donner la parole au Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, M. Bjorn BERGE, qui va réagir à cette proposition.

**M. Bjorn BERGE** remercie le Président de l'Assemblée parlementaire. Il confirme que les membres de la Commission permanente sont en effet sur le point d'adopter une déclaration extrêmement importante sur le sommet, en expliquant qu'il y a d'abord eu une note d'introduction, puis un projet de rapport qui a été rédigé et sera finalisé au mois de janvier et qui porte également sur le sommet. Il exprime ici sa reconnaissance vis-à-vis de Mme Fiona O'LOUGHLIN et de la commission des questions politiques pour tout ce travail. Il précise ensuite que la note d'introduction, avec toutes ses propositions, a fait l'objet de débats assez intenses à Strasbourg, au Comité des Ministres, avec le rapport du groupe de réflexion de haut niveau. Les préparatifs sont donc déjà bien avancés, conclut-il.

Il poursuit en rappelant que l'Europe est plongée dans une crise, qu'une guerre fait rage au cœur du continent et que leurs pensées sont avec le courageux peuple ukrainien, son Président, ses dirigeants, et leur collègue Mariia MEZENTSEVA également – il était important d'entendre son témoignage aujourd'hui, affirme-t-il. Il poursuit en disant que le sommet est une opportunité unique de renforcer leur soutien à l'Ukraine, bien évidemment, mais aussi de jeter les jalons pour un Conseil de l'Europe renouvelé et tourné vers l'avenir. Il assure qu'ils sont ici entre les meilleures mains et qu'ils peuvent déjà apprécier les excellents travaux de préparation faits par l'Islande au sein du Comité des Ministres. Il précise que beaucoup des membres de la Commission permanente ont déjà souligné l'importance de la visibilité à donner au Conseil de l'Europe, de renforcer la connaissance de ce que fait cette Organisation, de renforcer son mandat ; il suggère également d'essayer d'être plus visibles pour l'ensemble des citoyens en Europe, chose qui a été discutée la veille au Bureau. Il explique que des discussions sont toujours en cours au Comité des Ministres à Strasbourg et que la ministérielle de Turin avait justement adopté une décision là-dessus, en soulignant l'importance d'avancer et de prendre des initiatives dédiées.

Une véritable campagne a donc été lancée, souligne M. BERGE. Il explique ainsi avoir déjà rencontré les responsables de point focaux de 46 États membres, par groupes, ensemble, qui ont commencé à organiser de nombreux événements l'an prochain, et ce dans tous les États membres ; leur objectif est d'ailleurs que cela se fasse tous les ans pour les 10 années à venir. Pour lui, ceci est très important pour que les choses se fassent de façon durable. Il rappelle qu'ils sont entourés de beaucoup d'amis, de réseaux, de partenaires, de la société civile, de groupes de jeunes, de réseaux de femmes, de groupes d'experts et du réseau OCEAN qui a été mis en place par l'ancien Président Nicoletti, un réseau d'universités dont la mission est de promouvoir les conventions du Conseil de l'Europe. Il indique aussi avoir encouragé les points focaux nationaux à s'adresser aux chefs des délégations nationales au sein de l'APCE et espère qu'ils le feront rapidement pour les inviter à coopérer plus étroitement. Il remercie enfin M. Tiny KOX et les membres du comité présidentiel pour leur soutien très fort en la matière. Il croit fermement que le sommet sera une opportunité unique car, dans tous les États membres, une plus grande attention sera portée au Conseil de l'Europe en amont du sommet ; par conséquent, c'est peut-être l'occasion d'en profiter et d'organiser certains événements au printemps prochain, par exemple des événements ayant trait aux droits de l'homme ou aux violences à l'égard des femmes. Il cite ici la presse islandaise, dans laquelle un article est paru à ce sujet. Les réseaux sociaux, poursuit-il, contribueront bien évidemment à plus de visibilité. Tout peut être abordé, selon lui : le multilatéralisme, le rôle du Conseil de l'Europe, le sport, les questions culturelles. Tout est possible : c'est aux États membres de définir et de déterminer les thèmes et les événements qui les abordent. Il affirme ici que les États pourront toujours compter sur le soutien du Secrétariat, qui fera tout son possible pour les aider. Il rappelle qu'au sein de ce dernier, des personnes se consacrent à tous les pays membres : il ne s'agit pas de faire de belles déclarations sur le Conseil de l'Europe mais de contacter les gens, d'avoir les témoignages de personnes qui ont bénéficié du travail de l'Organisation. Il dit ensuite souvent entendre la chose suivante : que les conventions sauvent des vies. Il faut donc, pour lui, avoir des témoignages où une personne est là et dit clairement : « Ce texte du Conseil de l'Europe, ces travaux du Conseil de l'Europe ont permis de me sauver la vie ». M. BERGE affirme que l'objectif général est le suivant : que le Conseil de l'Europe ne soit pas seulement connu autour des tables de conférence mais dans tous les foyers. L'idée est que les citoyens ordinaires connaissent et comprennent mieux les travaux du Conseil de l'Europe afin de renforcer sa visibilité. Il conclut en affirmant qu'il est vraiment important qu'ils continuent tous à travailler main dans la main dans les années à venir et en disant se réjouir de cette perspective.

**M. Tiny KOX** le remercie et souligne qu'il est effectivement très important de montrer que l'Assemblée parlementaire travaille en étroite coopération avec le Comité des Ministres mais aussi avec la Secrétaire Générale et le Secrétaire Général adjoint pour élaborer ce trajet #EnRouteVersReykjavik. Il le remercie une nouvelle fois

pour ses propos et rappelle qu'ils sont sur le point d'adopter cette déclaration : il invite donc l'Assemblée parlementaire à l'adopter et demande s'il y a des objections.

**M. Emanuelis ZINGERIS** prend la parole et rappelle qu'après les longs échanges fructueux concernant ce texte dont ils sont aujourd'hui saisis, il y a eu un échange de vues sur ce même texte qui, poursuit-il, sera sans doute adopté dans un instant. Il lit ensuite le quatrième paragraphe concernant ce 4<sup>e</sup> Sommet : « Le 4<sup>e</sup> Sommet devrait jeter les bases d'un renouveau du Conseil de l'Europe tourné vers l'avenir, sachant que l'Organisation devrait bénéficier des moyens politiques et financiers plus importants pour contribuer à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité pour le bien de toutes les Européennes et de tous les Européens, contre la pression de régimes totalitaires et autoritaires. » Il indique que cela avait été inclus et qu'il a proposé, la veille, pendant la réunion du comité présidentiel, qu'il soit écrit : « [...] contre les pressions et l'ingérence (*interference* en anglais) ». Il demande donc s'il serait possible d'approuver cet ajout, « ingérence », qui a aussi été proposé par le chef de sa délégation et membre temporaire du comité présidentiel. Il répète qu'il s'agirait d'ajouter : « *and interference / et ingérence* ».

**M. Tiny KOX** s'étonne de le voir proposer un ajout alors qu'il s'agit déjà de son texte. Il lui recommande de ne pas trop ajouter de choses car cela rouvrirait un peu, selon lui, le débat qui s'est tenu au comité présidentiel. Il donne ensuite la parole à Mme Ingjerd SCHOU.

**Mme Ingjerd SCHOU** indique qu'elle était présente la veille quand ils ont pu s'exprimer ; la déclaration lui semble bonne mais elle tient à évoquer les attentes vis-à-vis du sommet de mai. Elle remercie ici le Secrétaire Général adjoint pour les propos très intéressants qu'il a tenus sur cette initiative positive. Néanmoins, elle souhaiterait apporter le message suivant : elle dit avoir l'attente que le sommet de mai soit politique et non de nature administrative. Elle pense qu'ils y parleront des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et non de la situation financière de ce dernier, par exemple. Selon elle, il est important que la déclaration qu'ils adopteront en tant que parlementaires du Conseil de l'Europe ait une portée et une perspective politiques : l'objectif du sommet, chose qu'elle tient à souligner, doit être de réaffirmer leur attachement aux valeurs et aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe au niveau politique le plus élevé, car le niveau politique le plus élevé n'est autre qu'eux-mêmes, lorsqu'ils tiendront ce 4<sup>e</sup> Sommet à Reykjavik. Elle indique que ceci est précisé au quatrième paragraphe, qui lui paraît excellent. Elle évoque ensuite les moyens politiques et financiers mentionnés dans le cinquième paragraphe : elle répète ici qu'il est important de mettre l'accent sur la perspective politique. Elle convient qu'il faut parler des aspects financiers, mais insiste pour dire que c'est la perspective politique qui les occupe : les aspects administratifs et financiers ne sont que secondaires et ne doivent pas être cités en premier, en début de ce sommet. Mme SCHOU rappelle que les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur attachement au Conseil de l'Europe et que cela est important. Enfin, elle évoque la sécurité financière qui sera importante pour renouveler le Conseil de l'Europe ; néanmoins, selon elle, renouveler le Conseil de l'Europe implique un Conseil de l'Europe qui n'a pas peur de fixer des priorités et qui gèrera les ressources financières dont il disposera, qui seront ce qu'elles seront – c'est un fait. Elle conclut en disant qu'un très bon débat a eu lieu au comité présidentiel la veille et qu'elle tenait simplement à apporter ce petit éclairage.

**M. Tiny KOX** la remercie puis donne la parole à M. Frank SCHWABE et M. Iulian BULAI. Il indique qu'ils passeront ensuite à l'adoption du projet de déclaration.

**M. Frank SCHWABE** commence en disant qu'ils n'en sont pas encore à la fin du rapport et qu'il y aura encore d'autres occasions, pour les parlementaires, d'exprimer leur point de vue. Il rappelle qu'avec cette déclaration, ils expriment simplement le fait qu'ils sont sur le terrain, qu'ils assument leur rôle – avec d'autres – et qu'ils sont confiants. Il est d'accord pour dire que les choses ne seront pas faciles et qu'elles seront même très difficiles ; néanmoins, ils ont obtenu ce 4<sup>e</sup> Sommet qu'ils demandent depuis longtemps et il leur reste quelques mois pour préparer les choses. Ils n'auront pas de deuxième chance, ils n'auront pas de 5<sup>e</sup> Sommet très rapidement, insiste-t-il. Par conséquent, si ce 4<sup>e</sup> Sommet échoue, ce sera un problème. Il répète donc qu'il est important de bien s'y préparer. Il dit ensuite comprendre que le fait que les chefs d'État et de gouvernement soient tous présents ne soit pas une garantie de succès, mais ceci est néanmoins une condition nécessaire. Il annonce d'ailleurs que le Chancelier allemand sera présent à ce sommet et se dit sûr que les autres dirigeants en feront de même. Il conclut en remerciant l'Islande qui, selon lui, même s'il s'agit d'un petit pays par sa taille, va très bien préparer les choses. Ils y verront assurément beaucoup de clichés avec la tempête qui fait rage à l'extérieur mais arriveront à faire deux choses : tirer les enseignements du Conseil de l'Europe ces derniers mois et souligner le fait que la Convention est ce qu'elle est et que l'arrêt de la Cour est comme une législation nationale, que cela plaise ou non. Une décision de justice, insiste-t-il, n'a pas besoin de plaire – et il en va de même au niveau national : c'est la loi et il faut l'appliquer. Selon lui, on ne peut pas accepter qu'un pays remette cela en question. Il affirme que cela doit être le résultat minimum. Il se félicite enfin de ce qu'ils ont fait en tant qu'Organisation et en tant qu'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : la présente déclaration ne fait que souligner cela. Il conclut en disant qu'il ne faut pas trop investir là-dedans et que cette déclaration est bien sûr nécessaire et doit être adoptée le jour-même.

**M. Tiny KOX** donne ensuite la parole à M. Iulian BULAI.

**M. Iulian BULAI** le remercie et précise qu'il tenait simplement à soutenir la proposition de M. ZINGERIS. S'il a bien compris, il s'agit d'une omission technique qui avait été signalée la veille. Si c'est bien le cas, si cela a été oublié, il soutient la proposition ; et si ce n'est pas le cas, il indique qu'il faut quand même la soutenir parce que le texte devient plus explicite en ce qui concerne l'agression. Par ailleurs, il explique que cela ne modifie pas de manière négative le contenu du texte : au contraire, la proposition l'enrichit. Il conclut donc en disant qu'il soutient la proposition de M. ZINGERIS.

**M. Tiny KOX** le remercie et le corrige, en expliquant qu'il ne s'agit pas d'une omission ou d'une erreur. Ils ont bien le texte de M. ZINGERIS, ils l'avaient incorporé. Il est d'accord pour suivre la proposition mais prévient M. ZINGERIS : ils vont bien changer et modifier le texte qu'il a proposé, en ajoutant « ingérence » (*interference*). M. Tiny KOX demande donc s'il est possible de modifier et d'adopter ce projet de déclaration car, comme cela a été dit, il s'agit simplement du point de départ : ils se lancent maintenant dans leur #RoutePourReykjavik. Il rappelle qu'il y aura un sommet, comme l'a dit le Secrétaire Général adjoint, et que les chefs d'État et de gouvernement seront là, comme le disait M. Frank SCHWABE – il pense que ce sera bien le cas. Néanmoins, en ce qui concerne le contenu des décisions qui seront prises par le sommet, il précise que les choses sont encore en cours d'élaboration. Selon lui, le fait que ce soit intégré par la Secrétaire Générale et par le Comité des Ministres est déjà un très bon résultat pour l'Assemblée parlementaire. Il pointe ici le résultat des sommets précédents et rappelle que l'Assemblée, pour des raisons diverses et variées, n'a pas pu avoir un rôle important ; or, aujourd'hui, il répète qu'il n'y a ni d'opposition de la Secrétaire Générale, ni du Comité des Ministres à ce que l'Assemblée parlementaire joue un rôle important. Il indique que cela sera discuté le 13 décembre à Paris et adopté en janvier, et qu'il s'agira d'un texte éminemment pertinent pour le Comité des Ministres ; M. Simon Coveney, qui était l'ancien président, l'a d'ailleurs déjà affirmé. M. Tiny KOX poursuit en disant qu'ils entendront, dans l'après-midi, la ministre des Affaires étrangères et la Première ministre d'Islande qui diront selon lui la même chose. Il répète ici que l'Assemblée parlementaire va jouer un rôle, ce qui est déjà un accomplissement en soi. Néanmoins, il préfère ne pas partir du principe que tout est acquis : beaucoup de choses peuvent en effet changer, en Ukraine et en Europe, et il leur faut donc être vigilant et sur le qui-vive pour faire en sorte que #RoutePourReykjavik soit couronnée de succès. Ce sommet, termine-t-il, ne doit pas être quelque chose de trop institutionnel, comme le disait le Secrétaire Général adjoint : il leur faut se concentrer sur le cœur de métier de l'Organisation, c'est-à-dire œuvrer pour la paix et la prospérité sur la base de l'État de droit, des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste. Par conséquent, il indique que s'ils adoptent ce projet de déclaration, les membres s'engagent à se lancer ensemble sur la #RoutePourReykjavik.

Il invite tous ceux qui sont « pour » à lever la main, puis ceux qui sont « contre » – il n'en voit pas – et relève aucune abstention.

*Le projet de déclaration est adopté à l'unanimité.*

### **13. Observation d'élections**

#### **a. Observation des élections générales en Bosnie-Herzégovine (2 octobre 2022)**

**M. Tiny KOX** poursuit en indiquant qu'il reste du temps pour examiner seulement l'une des deux missions d'observations d'élections. Il commence par le rapport sur l'observation des élections en Bosnie-Herzégovine et, pour le présenter, donne la parole à M. Stefan SCHENNACH qui dirigeait cette mission.

**M. Stefan SCHENNACH** remercie le Président. Il souligne que depuis 1996, les élections en Bosnie-Herzégovine font l'objet d'observations et que deux missions ont été réalisées : la première avant les élections, et la délégation de 24 membres s'est rendue sur place pendant les élections proprement dites. Il y avait beaucoup d'autres observateurs : le groupe de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres tiers. Il indique qu'il y avait donc plus de 500 observateurs dans le pays, ce qu'il estime être une bonne chose. Ils ont pu parfois se gêner ou tomber les uns sur les autres dans les bureaux de vote, mais il s'agit d'une autre question.

Il rappelle qu'ils y étaient du 30 septembre au 3 octobre et qu'ils ont fait une déclaration après la mission pré-électorale dans le cadre de laquelle ils se sont rendus à Sarajevo et à Banja Luka. À Banja Luka, ils ont rencontré les représentants de la société civile également mais pas de médias, ce qui diffère de ce qui s'est passé à Sarajevo où étaient présents beaucoup de professionnels qualifiés et critiques du monde des médias. Des représentants ont commencé à rencontrer des partis politiques au début de la campagne électorale : il s'agissait de renouveler la loi électorale conformément à la Commission de Venise, mais cela n'a pas été possible car les partis politiques n'étaient pas disposés à suivre cette proposition.

Comme il le disait hier, une partie de la commission était déçue car, quelques instants avant le début du dépouillement, le représentant politique a dit qu'il songeait à un changement de la loi électorale. Peut-être que son point de vue était justifié, mais le moment était mal choisi, car il fallait faire en sorte que les élections soient

acceptées par tous. Les élections se sont bien déroulées, de façon pacifique, poursuit-il. Mais comme cela a été dit lors de la mission préélectorale, il fallait mettre fin au harcèlement. C'est ce qui a été déclaré. Ils ont également demandé une représentation et participation plus importante des femmes, car les femmes ont été écartées de la plupart des instances dirigeantes des différents partis, ce qu'il estime regrettable.

Bien que certaines irrégularités et difficultés aient été relevées, dans l'ensemble, il estime que les élections se sont bien déroulées. En République serbe, il y a eu une situation où l'on a parlé de pots de vins, de paiements pour des voix, car on a remarqué que les électeurs, notamment les jeunes, ont quelquefois reçu de l'argent de la part de l'État et donc, du parti dirigeant ; argent qui est arrivé sur leur compte en banque. Il informe alors qu'ils ont demandé d'où venait cet argent et pourquoi ces sommes avaient été versées, mais personne n'a pu leur répondre et il en est de même pour des salariés du secteur public. Il considère que ce n'est pas quelque chose qui est vraiment propice à renforcer la confiance dans le système.

Mais il conclut que dans l'ensemble, il est possible de dire que les élections et leur résultat ont été acceptés et sont acceptables à leurs yeux et comme il le disait hier au Bureau, il y a eu une différence qui a été relevée entre l'équipe du Conseil de l'Europe et les parlementaires du Parlement européen. Ceux-ci voulaient incorporer le sujet de la guerre d'Ukraine dans la déclaration, ce à quoi il s'est dit fermement opposé, car, selon lui, la guerre en Ukraine n'a vraiment rien à voir avec cela. Et un pays comme la Bosnie-Herzégovine a le droit d'avoir ses propres élections.

Il poursuit en ajoutant qu'il y a eu des visites internationales, et que le Président turc était à Sarajevo pendant la mission pré-électorale. Le Président croate a également participé à une cérémonie de commémoration de l'opération militaire Maestral, le 13 septembre. Le Président de la Serbie y était le 15 septembre et Milorad DODIK, Président de la République serbe, s'est rendu deux fois en Russie. Le Premier ministre hongrois est venu le 24 septembre et il s'est rendu le 4 novembre dans la ville d'origine de Milorad DODIK. Il estime qu'il faut se demander si c'est vraiment quelque chose de bénéfique dans un pays qui est en train d'essayer de trouver sa voie et qui tente de lutter contre la diffamation à l'égard des journalistes, contre les cyberattaques, contre le harcèlement visant des journalistes, dans un environnement où des pressions politiques sont exercées dans les procédures judiciaires. Dans l'ensemble, il conclut que le climat n'est pas forcément très positif mais que des changements s'amorcent. Le représentant des Bosniaques a changé : il y a eu un changement et le changement est, selon lui, toujours bon. Onze partis ont soutenu un candidat et celui-ci l'a emporté.

Il continue en constatant que le fossé qui sépare les deux ethnies ne fait que s'agrandir et que l'avenir de l'intégration européenne, celui des jeunes en Bosnie-Herzégovine, ne sera possible que lorsque les dirigeants politiques, ceux qui viennent d'être élus, comprennent quelle est leur tâche. Leur tâche est de travailler pour le pays et les citoyens et ne pas simplement penser en fonction de l'origine ethnique. Il considère qu'il faut nécessairement édifier des passerelles entre les différents groupes ethniques car quand on parle aux jeunes dans la rue, ils n'ont qu'une obsession : celle de quitter leur pays car ils considèrent qu'ils n'ont aucun avenir.

Il dit penser que c'est un point sur lequel les rapporteurs pour le suivi devront se concentrer, que la Bosnie-Herzégovine a besoin de l'aide du Conseil de l'Europe, en particulier à cet égard. Puis, comme il le disait la veille, il leur faut une Constitution digne de ce nom qui ne soit pas fondée sur un simple accord de cessez-le-feu signé aux États-Unis, qui ignore les autres minorités ou groupes ethniques ; il faut que la Bosnie respecte l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, ce qui, jusqu'à présent, n'a pas été le cas. Ils ne sont pas arrivés à s'attaquer avec succès à ce problème. Lorsqu'il pense aux jeunes qui ont une mère bosniaque et un père serbe, il sait qu'il est impossible pour eux de choisir de quel côté ils sont : s'ils sont bosniaques ou serbes ou croates. C'est un choix impossible à faire et la CEDH s'était prononcée contre cela. Les jeunes leur disent qu'ils ne peuvent pas être citoyens de Bosnie-Herzégovine dans ce cas et ne veulent pas y rester. Telle est la situation qu'il décrit. Ce qu'il y a de positif, selon lui, c'est qu'il y a un nouveau Haut-représentant qui est disposé à jouer de nouveau un rôle actif. Ce nouveau commissaire va donc être actif, ce qui est une très bonne chose. Il souligne qu'ils ont cependant besoin du Conseil de l'Europe et de la Commission de Venise pour essayer de sortir de cette impasse.

Enfin, il souligne que la participation a diminué : moins 4 % par rapport aux élections de 2018 et, notamment dans la zone du corridor de Neum, une participation électorale de 34 % seulement est constatée. Il espère qu'il n'y aura pas une nouvelle élection en Bosnie-Herzégovine trop rapidement, car il craint que dans ce cas, la participation électorale ne diminue davantage, ce qui bien entendu ne serait pas une bonne chose pour la démocratie.

**M. Tiny KOX** remercie l'orateur pour ce rapport et ce compte rendu, ainsi que de s'être rendu sur place avec une équipe et le personnel qui l'a aidé pour cette mission très importante. Il demande si quelqu'un souhaite intervenir.

**M. Ahmet YILDIZ** remercie le Président et dit avoir été ravi de faire partie de cette équipe avec son collègue d'Espagne. Il considère que ça a été une bonne journée qui s'est bien passée. Il indique ne pas savoir ce qu'il en était de la période précédente mais dit souscrire aux propos de M. Stefan SCHENNACH sur les séparations

ethniques : cela complique tout et empêche les choses et les gens de travailler et de fonctionner. Le système des accords de Dayton a été mis en place et des entraves sont mises en fonction des origines ethniques, empêchant également d'être nommé Premier ministre par exemple. Quant au taux de participation, pour lui, il n'est pas faible. Il estime que bien entendu, la Bosnie a besoin du Conseil de l'Europe, de son soutien en attendant de pouvoir réformer son système politique, mais souligne que la réforme est bloquée par ces partis ethniques qui estiment qu'ils ont un monopole en la matière. Il serait bon, selon lui, que le Haut-représentant et les représentants de l'Union européenne œuvrent pour briser la résistance au changement. Certains bloquent le changement puis affirment ensuite que la Bosnie-Herzégovine est un État qui a échoué. Il est d'accord pour dire que ce qui a été fait par le représentant n'était pas forcément la bonne chose, mais les acteurs de Bosnie-Herzégovine doivent de toute façon aller de l'avant et ne pas rester bloqués.

**M. John HOWELL** remercie le Président et indique qu'il a également fait partie de cette mission en Bosnie-Herzégovine. Il souhaite surtout faire une remarque : dans les bureaux de vote, il y avait de longues queues à l'extérieur, en raison, selon lui, de la complexité des bulletins de vote qu'il fallait remplir. C'était très compliqué insiste-t-il. Quatre dossiers de format A4 devaient être remplis dans certains cas. Pour lui, cela montrait très clairement à quel point les accords de Dayton ont engendré une situation qui ne peut plus durer en Bosnie-Herzégovine. Il estime qu'il va falloir remédier à cet état de choses à l'avenir car ce n'est pas tenable en ce qui concerne le système de scrutin dont dispose maintenant la Bosnie-Herzégovine.

**M. Tiny KOX** le remercie. Il souhaite demander à la Commission permanente de prendre note de ce rapport et remercie une nouvelle fois la délégation qui a réalisé cette tâche très importante au nom de l'Assemblée. Il espère qu'il n'y aura pas de nouvelles élections dans un avenir trop proche car la démocratie n'est pas simplement des élections : c'est la façon de tenir compte des résultats du vote, aussi difficile que cela puisse être.

Il annonce l'existence d'un deuxième rapport sur d'autres élections, et que les membres en parleront cet après-midi car M. Alfred HEER n'est pas encore arrivé. Dans quelques instants, il annonce qu'ils vont entamer l'événement dans le cadre de la Journée internationale de l'élimination de la violence contre les femmes et qu'ils se pencheront notamment sur la violence numérique contre les femmes. Seront présentes Mme Dr María Rún BJARNADÓTTIR qui est avocate au service national de police et membre du groupe GREVIO et M. Ævar Pálmi PÁLMASSON qui dirige la division d'enquête sur les délits sexuels. C'est également quelque chose de très important dans le cadre de la présidence islandaise. Il annonce que cela commencera dans quelques minutes.

### **3. Événement à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes / Violence numérique à l'égard des femmes**

**M. Tiny KOX** annonce qu'ils vont désormais entamer la session dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en abordant notamment la question de la violence numérique contre les femmes. La Commission permanente accueillera ainsi Mme María Rún BJARNADÓTTIR, avocate au Commissariat national de police et membre du GREVIO, et M. Ævar Pálmi PÁLMASSON, qui dirige la division d'enquêtes sur les infractions sexuelles. M. KOX affirme que c'est également quelque chose de très important dans le cadre de la présidence islandaise. Il précise que l'événement commencera dans cinq minutes et que les membres de la Commission disposent de ces quelques minutes pour aller se dégourdir les jambes, se laver les mains, etc.

Après cette pause, M. Tiny KOX reprend en indiquant, comme il l'a déjà dit, que le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les membres de la commission ont pu entendre beaucoup de choses tout au long de la matinée, dont le témoignage de Mme Mariia MEZENTSEVA sur les violences commises actuellement en Ukraine ; elles s'inscrivent, sous leur forme la plus brutale, dans les violences à l'égard des femmes. Il poursuit en disant que les violences à l'égard des femmes font partie des violations les plus flagrantes des droits humains.

Cette commission permanente entend réfléchir à cette question essentielle puisque cela fait plus de 15 ans que les membres se penchent sur ce point, via la commission sur l'égalité et la non-discrimination et grâce au rapporteur général sur les violences contre les femmes. Il accueille ensuite Mme María Rún BJARNADÓTTIR, avocate au Commissariat national de police et membre du GREVIO, ainsi que M. Ævar Pálmi PÁLMASSON, chef de la division d'enquêtes sur les infractions sexuelles. Il précise également que Mme Ragnhildur ARNLJÓTSÓTTIR est présente et plaisante en disant qu'il s'exerce à prononcer tous ces magnifiques noms islandais mais difficiles pour lui. Il se dit ravi de les accueillir au sein de la commission permanente et, avant de leur donner la parole, souhaite rappeler que la présidence islandaise a comme devise « Unis autour de nos valeurs » : la défense des droits des femmes fait donc partie de ses valeurs et de ses priorités.

Il remercie ainsi la présidence islandaise pour son engagement dans le cadre de la Convention de Venise et pour son engagement à mettre un terme aux violences faites aux femmes. La présence de l'ambassadrice, de la Première ministre et de la ministre des Affaires étrangères montre le leadership de l'Islande qui souhaite protéger cette règle d'or, à savoir s'opposer et lutter contre les violences faites aux femmes. La Convention est selon lui un outil indispensable ; toute la législation est en place pour pouvoir faire de la prévention et de la protection ainsi



que poursuivre les auteurs de violences, grâce à une approche multidisciplinaire et à des politiques intégrées depuis 2011.

Il rappelle que 45 pays ont signé la Convention et que 37 l'ont ratifiée, dont l'Ukraine et le Royaume-Uni récemment – et la Moldavie l'année précédente. Il remercie les gouvernements et les parlements de ces États membres du Conseil de l'Europe d'avoir eu le courage de le faire, surtout en ces temps difficiles – il pense à l'Ukraine qui, depuis le début de l'année, est confrontée à une guerre d'agression brutale de la part de la Russie. Comme toujours, poursuit-il, les violences faites aux femmes sont utilisées comme une arme de guerre contre la population civile. La ratification de la Convention ne doit pas faire oublier qu'il y a encore sept pays qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas ratifiée. C'est le cas également de l'Union européenne. Il déplore également que certains États membres n'aient jamais signé la Convention et en appelle encore une fois à eux pour qu'ils signent et ratifient cet outil essentiel pour la protection des droits humains : c'est en effet là l'objectif de cette Convention.

Le Président rappelle qu'il y a eu beaucoup d'avancées dans la lutte contre les violences faites aux femmes mais regrette que les évolutions technologiques des dernières années aient permis d'introduire de nouvelles violences contre les femmes, comme les violences numériques. Il faut se pencher, selon lui, sur ces problèmes : de nouveaux outils en ligne se sont en effet révélés très utiles dans la prévention et la protection des victimes, mais ils ont également créé de nouvelles menaces. Ainsi, de nouvelles formes de violences, cyberharcèlement ou chantage électronique, représentent des évolutions très inquiétantes, surtout pour la jeune génération qui est très active en ligne. Il rappelle qu'une première recommandation a été écrite en 2021 sur la violence numérique à l'égard des femmes et se réjouit d'entendre plus de détails du travail du GREVIO, représenté par Mme María Rún BJARNADÓTTIR, avocate au Commissariat national de police et membre du GREVIO ; M. Ævar Pálmi PÁLMASSON, chef de la division des enquêtes sur les infractions sexuelles, leur parlera quant à lui du travail sur le terrain. M. Tiny KOX indique que comme cela est prévu dans l'article 70 de la Convention d'Istanbul, l'Assemblée parlementaire s'est toujours engagée dans ce combat. Il affirme que c'est son cas, que ça a été le cas de son prédécesseur – et il dit être ravi que M. Rik DAEMS soit d'ailleurs présent.

Le Président poursuit en précisant que, le 29 septembre, il s'est rendu à Dublin pour la conférence des ministres de la Justice dans le contexte de la présidence irlandaise du Comité des Ministres : la Déclaration de Dublin y a été adoptée avec une série de mesures pour promouvoir l'égalité des sexes et contribuer à prévenir les violences basées sur le genre et les violences faites aux femmes. Il continue en disant qu'il faut aussi mettre un terme aux discriminations dans le monde du sport – ils parleront de violences sexuelles contre de jeunes sportifs et, au mois de janvier, le rôle des hommes et des jeunes hommes pour arrêter les violences fondées sur le genre sera évoqué, ainsi que le sujet des violences sexuelles liées aux conflits. Il remarque d'ailleurs que les rapporteurs de ces sujets de janvier sont présents dans la salle.

Enfin, il tient à mentionner l'immense travail fait par le réseau parlementaire « Les femmes exemptes de violence » et le travail de Mme Zita GURMAI, la rapporteure générale sur ces questions, qui travaille activement pour que les parlementaires à tous les niveaux soient engagés ; il s'agit de sensibiliser, de promouvoir des changements dans la législation. Selon lui, les parlementaires doivent créer des cadres juridiques solides, approuver des budgets nationaux et assurer le contrôle de l'exécutif : c'est ainsi qu'ils joueront un rôle essentiel pour mettre un terme aux violences fondées sur le genre. Il précise d'ailleurs qu'un manuel a été publié pour les parlementaires : *La Convention d'Istanbul, un outil puissant pour mettre un terme aux violences faites aux femmes*. Ce dernier a été traduit en dix langues, et le Président de l'Assemblée propose qu'il soit également traduit en islandais car les versions linguistiques aideront les législateurs et la société civile à mieux communiquer sur la Convention d'Istanbul. Cela permettra aussi, poursuit-il, de lutter contre les informations erronées et les fausses informations sur ce qu'est cette Convention.

Il invite donc les membres à poursuivre sur cet élan dans tous les États membres, même s'ils connaissent des revers ; nous assistons à une polarisation des débats et une augmentation des discours de haine en ligne. Cependant, les parlementaires doivent dire non aux violences faites aux femmes et doivent montrer l'exemple sur la façon dont il est possible de les arrêter, surtout en ligne. Il cède ensuite la parole à ses invités, en commençant par l'ambassadrice d'Islande.

**Mme Ragnhildur ARNLJÓTSÓTTIR** le remercie et indique qu'elle a peu de temps car elle arrive à la dernière minute. Elle explique que la Première ministre est toujours en réunion avec le gouvernement, comme cela se fait habituellement le vendredi matin.

Elle remercie ensuite l'Assemblée parlementaire d'avoir placé la question de la violence numérique à l'égard des femmes à l'ordre du jour, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en précisant que la recommandation que le Président de l'Assemblée vient de mentionner a déjà été traduite en islandais. Néanmoins, elle est d'accord pour dire qu'il y a encore beaucoup de violences faites aux femmes et aux jeunes filles, surtout suite à la pandémie de covid-19 qui a montré une escalade de cette violence, ainsi qu'une érosion des droits humains.

Le harcèlement en ligne et hors-ligne repose sur les inégalités hommes-femmes : le harcèlement en ligne contre les femmes et les jeunes filles n'est que la poursuite de violences qui les touchent dans d'autres domaines de la vie, hors-ligne. Elle explique ici que les violences numériques contre les femmes prennent de nombreuses formes : des menaces, des violences physiques ou sexuelles, des discours de haine sexistes, du harcèlement sexuel, du harcèlement ou des violences qui viennent des partenaires intimes. Les conséquences de la violence en ligne, souligne-t-elle, peuvent être aussi graves que celles de la violence connue hors-ligne : des conséquences qui touchent à la santé et au bien-être des femmes et des jeunes filles, et des conséquences économiques, sociales et politiques.

Les droits des femmes sont importants parce que les femmes sont présentes dans les médias, en politique, elles peuvent avoir des identités intersexuelles, être trans, appartenir à des minorités ethniques, être handicapées : toutes ces femmes sont encore plus susceptibles d'être victimes de violences de ce type. Or, déplore-t-elle, cela restreint leur participation publique et leur leadership car ces femmes ne se sentent pas suffisamment sûres pour participer à la vie politique. Elles risquent en effet d'être la cible de violences numériques et cela sape les démocraties. Mme ARNLJÓTSDÓTTIR répète ici qu'il est inacceptable que des femmes de tout âge ne se sentent pas en sécurité, aussi bien dans le monde réel qu'en ligne. Le sentiment de sécurité est l'un des points essentiels pour pouvoir participer à la vie de la société et pour que les sociétés prospèrent : pour cela, les femmes doivent avoir la possibilité de participer, de contribuer. Elle confirme que la violence numérique à l'égard des femmes relève du pénal mais touche aussi à la justice sociale et à la démocratie.

Elle précise ici que cette question a été la priorité du Gouvernement islandais : en 2018, le Premier ministre a nommé une commission qui devait se pencher sur la réforme systémique à entreprendre dans ce secteur et un premier plan global a été élaboré pour prévenir les violences sexuelles contre les enfants et contre les jeunes gens. Les résolutions incluent ainsi une campagne pour les enfants sur les formes et les conséquences de la violence numérique, et des mesures ont été mises en place pour lutter contre les violences sexuelles en ligne, en réformant le Code pénal. Cela a été fait l'an dernier, explique-t-elle, avec des dispositions inscrites au Code pénal : une clause sur la vie privée a été introduite dans le Code pénal général, l'objectif étant de protéger les gens contre les violences sexuelles de ce type. L'Islande en est fière, ajoute-t-elle, et participe également à une coalition contre les violences faites aux femmes dans le cadre de l'un des forums des Nations Unies : l'un des engagements est de mettre en œuvre des mesures pour adopter les nouvelles réformes du plan pénal lorsqu'il en va des violences sexuelles et des violations de la vie privée.

Elle poursuit en affirmant qu'il faut désormais des politiques qui visent la prévention et la sensibilisation, qu'il faut veiller à ce que ces cas soient mieux gérés dans le système judiciaire et mieux aider les victimes de violences. Elle précise que ces travaux sont également en cours au sein de la Police nationale, dont un représentant est là aujourd'hui – il leur en parlera plus en détail. Par ailleurs, le Parlement islandais a adopté une résolution sur un plan pour 2019-2022 sur des mesures contre les violences et leurs conséquences : il couvre la violence physique, sexuelle, mentale, le harcèlement et le fait de poster des images qui encouragent la violence sur les réseaux sociaux. Elle rappelle aussi qu'ils ont lutté contre les discours de haine, contre les crimes de haine : le Code pénal a été modifié de façon à ce que les personnes souffrant d'un handicap et les personnes intersexe soient mieux protégées. De plus, un groupe d'action a été mis en place pour lutter contre les discours de haine. Énormément d'efforts ont donc été consentis dans cette lutte si importante mais elle rappelle qu'il reste encore beaucoup de choses à faire : il faut continuer et ne jamais baisser les bras, tant qu'ils n'auront pas la garantie que les politiques et les lois protègent toutes les femmes de toutes formes de violences, de tous types de harcèlement. L'égalité des sexes ne sera jamais complète tant que la violence fondée sur le genre n'aura pas été éliminée sous toutes ses formes, martèle-t-elle.

Elle termine en mentionnant un point du programme de la présidence islandaise qui a été remis aux parlementaires la veille : aujourd'hui commence une période dans laquelle 16 États membres postent sur les réseaux sociaux du Conseil de l'Europe sur la façon dont ils luttent contre les violences fondées sur le genre. Elle recommande de cliquer et de partager car cela fait partie d'un projet visant à renforcer la visibilité du Conseil de l'Europe. Pour conclure, elle évoque la personne à sa droite qui a élaboré la législation qu'elle évoquait un peu plus tôt ; elle précise qu'une fois que la législation a été adoptée au Parlement et qu'elle est entrée en vigueur, elle a été présentée à la police islandaise pour que cette dernière applique bien cette loi. Il est important qu'une avocate fasse cela, selon elle, car il est important qu'une loi entre en vigueur mais, surtout, soit mise en œuvre. Elle explique aussi qu'il faut cibler les hommes et les jeunes hommes et réfléchir à une manière de les inclure dans cette lutte : en effet, il n'y a pas que les femmes qui doivent parler de l'égalité des sexes. Elle se dit ravie de voir un représentant de la police au sein de la commission aujourd'hui et affirme que la police sera également présente lors d'un événement organisé à Strasbourg. Elle conclut en disant qu'il est important d'impliquer les hommes dans cette question et remercie l'assemblée pour son attention.

**M. Tiny KOX** la remercie pour cette introduction très utile et passe ensuite aux deux orateurs qui ont déjà été longuement félicités, Mme María Rún BJARNADÓTTIR et M. Ævar Pálmi PÁLMASSON. Il se dit impatient de les écouter et d'entendre leur approche et cède d'abord la parole à Mme BJARNADÓTTIR.

**Mme María Rún BJARNADÓTTIR** le remercie pour son introduction et salue tous les membres de l'Assemblée parlementaire, en espérant que l'Islande sera à la hauteur de leurs espérances. Elle explique ensuite qu'elle travaille au Commissariat national de police et qu'elle est directrice pour la sécurité sur Internet, ce qui est une tâche immense.

Elle indique qu'elle va aujourd'hui leur parler de la façon dont la lutte contre les formes numériques de violences et d'abus se fait en Islande. Tout d'abord, comme cela a déjà été mentionné, une législation a été introduite mais, comme les parlementaires peuvent le voir, des ajustements ont été faits par rapport à la pyramide Maslow des besoins ; ajuster au XXI<sup>e</sup> siècle pourrait sembler être une boutade, mais ce n'est pas le cas car tous dépendent de l'Internet, à titre personnel, professionnel mais aussi systématique. Tous dépendent de plus en plus du numérique, de la dimension numérique, et des questions privées et sensibles existent : il est donc nécessaire que la législation et les autres s'adaptent à cette nouvelle réalité.

Elle rappelle ensuite qu'une dimension très genrée est bien présente, ainsi qu'une question du respect de la vie privée – cela vient de l'ONG *Privacy international*, qui a montré qu'une violation du domaine de la sphère privée était une réalité subjective et qu'il fallait en tenir compte. Ainsi, quand ils parlent de vie privée d'un point de vue sexuel, elle indique que ce n'est pas un terme qui a une définition internationale mais c'est ce qui porte le nom de « violations sexuelles par Internet » : cela inclut l'abus sexuel fondé sur Internet ou par images – elle s'appuie ici sur des travaux réalisés par d'autres qui montrent, selon elle, qu'il existe des manifestations différentes des abus qui passent par des images, de ce que cela représente et des difficultés que cela suscite pour les femmes. Elle précise qu'en Islande, les femmes sont beaucoup plus affectées par ce genre de violations que les hommes ; ce n'est d'ailleurs pas spécifique à l'Islande, corrige-t-elle, car cela est aussi vrai dans le monde entier et dans l'ensemble des pays du Conseil de l'Europe. C'est donc un problème systématique.

Qu'a fait l'Islande pour lutter contre ce phénomène ? Elle explique qu'ils ont mis en œuvre une législation et mis en place des mesures politiques complètes pour compléter cette dernière : c'est une « approche globale ». Tous les parlementaires qui connaissent la Convention d'Istanbul savent ainsi que cette approche s'inspire très largement de cette dernière car, pour lutter contre les violences faites aux femmes, avoir une approche globale est important : il ne s'agit pas seulement de législation, d'éducation ou de prévention. L'approche doit être complète, répète-t-elle, et cela nécessitera l'attention de différents acteurs au sein de la société. Elle passe ensuite aux facteurs essentiels en ce qui concerne la législation, en précisant que les membres de la Commission disposeront d'un lien vers la législation avec traduction en anglais, s'ils souhaitent la consulter et s'ils souhaitent proposer la même chose dans leur pays. Lorsque cette législation a été rédigée, certains facteurs principaux ont été pris en compte.

Elle commence en disant que toute réaction à une violence numérique ou à une forme numérique d'abus doit s'ancrer dans les droits humains : il faut donc que cela soit fondé sur les difficultés rencontrées par rapport aux droits qui sont protégés au titre de l'article 8 (respect de la vie privée) et de l'article 10 (liberté d'expression), et c'est dans la Convention d'Istanbul qu'il est possible de trouver ce qui permet de concilier un petit peu ces deux articles. Elle poursuit en expliquant qu'il est important de reconnaître qu'il peut y avoir des chevauchements ou, au contraire, des lacunes dans la législation existante : c'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait en Islande, ils se sont demandé dans quelle mesure la législation existante fournissait une protection suffisante. Elle précise ici qu'il n'est pas nécessaire de tout réinventer à chaque fois : il suffit de se demander comment utiliser ce qui existe déjà. Si quelque chose fait défaut, il faut donc l'ajouter.

Par ailleurs, il est très important de reconnaître que l'interaction sexuelle se déplace vraiment vers la sphère numérique : c'est pour cela qu'en Islande, ils ont fait en sorte que la législation ne *surcriminalise* pas une interaction sexuelle faisant l'objet d'un consensus entre adultes. Enfin, elle insiste sur le point suivant : la perspective essentielle était d'améliorer le système mais, en même temps, il était très important d'écouter ce qu'avaient à dire celles qui avaient survécu. Elle a donc ici pu parler à des victimes et à des agents de police pour essayer de comprendre quels étaient les principaux problèmes de part et d'autre, pour que la réponse judiciaire soit alimentée par une variété de réponses et de réactions. Cela est essentiel à ses yeux pour garantir le succès de la chose.

Elle poursuit en expliquant que quand la législation a été adoptée, il y a eu un très grand accord politique au-delà des clivages de partis et le gouvernement a ensuite décidé d'adopter toute une série de mesures. Une conférence de presse avait eu lieu pour présenter ces mesures, et ce projet appelait à la coopération entre différents ministères : ministère de la Justice, ministère de la Santé et ministère des Enfants et de la Jeunesse. Ces trois ministères ont ainsi dû travailler ensemble pour faire en sorte que l'argent consacré et les efforts mis dans ces mesures en valent la peine. Il n'y avait donc pas un seul acteur pour diriger ce projet mais plusieurs. Elle passe ensuite en revue les mesures qui ont été prises, qui correspondent à un plan d'action triple : prévention et éducation, mise à jour du système de justice pénale, et protection, soutien et accompagnement des victimes. Elle précise que si les parlementaires ont étudié la Convention d'Istanbul, ils reconnaîtront ces trois piliers qui ont été choisis – qui s'en inspirent.

En ce qui concerne le système de justice pénale, elle explique qu'ils ont amélioré la capacité de la police ; avant l'entrée en vigueur de la législation, ils ont en effet eu des échos selon lesquels les victimes s'adressaient à la police, qui leur répondait : « Je suis désolé mais c'est un crime sur Internet, on ne peut rien faire. Bonne chance. » Ce n'était pas une réponse acceptable dans la nouvelle réalité numérique : par conséquent, il a été décidé de former systématiquement les jeunes policiers ou policières qui arrivent. Cela fait désormais partie de leur formation de base et on parle désormais de cyber crime, notamment de l'abus numérique à l'encontre des femmes. Ces policiers en sont informés avant de commencer à travailler. Elle précise qu'ils forment également les policiers déjà en exercice, en particulier ceux qui sont spécialisés dans les délits sexuels, ainsi que les juges et les procureurs. Elle répète que tous les efforts possibles sont déployés pour veiller à ce que les acteurs du système judiciaire et juridique comprennent quels sont ces délits. Elle évoque ensuite la mise à jour des protocoles pour les enquêtes sur ces délits : ce point est encore en cours mais il s'agit notamment de mieux noter et garder la trace de ce qui est fait. Enfin, elle explique qu'il existe des lignes directrices détaillées et précises sur la façon d'enregistrer ces délits dans le système, pour améliorer l'outil statistique et pour mieux comprendre les tendances et les développements.

Au sujet de l'accompagnement des victimes, elle rappelle qu'il existe de très bons systèmes en Islande en ce qui concerne l'accompagnement en cas d'abus, de violences ou de violences sexuelles. Elle souligne que s'ils ont étoffé leurs partenariats avec des partenaires déjà existants, ils n'ont rien inventé de nouveau. Ils ont également noué de nouveaux partenariats avec les entreprises technologiques, en prenant contact avec les grandes sociétés tech européennes qui travaillent aussi en Islande – par exemple avec Meta, en lançant une très grande campagne visant les jeunes. C'est d'ailleurs Meta qui a payé cette diffusion sur Instagram et Facebook. Elle précise qu'en Islande, 95 % de la population adulte utilise Facebook, ce qui est peut-être un record mondial – c'est ce qu'on lui a dit.

En ce qui concerne la prévention et l'éducation, elle dit s'appuyer encore une fois sur les partenariats existants. D'énormes pôles d'information ont par ailleurs été créés, notamment sur la violence Internet, sur le site 112.is, où les gens peuvent déposer plainte, recevoir des informations et voir ce qu'ils peuvent faire pour limiter la diffusion d'un contenu car il existe un système de victimisation secondaire avec la diffusion d'un contenu en ligne, qui est très problématique. Ils essaient de faire en sorte que les contenus soient éliminés du domaine en ligne. Elle poursuit en disant que cette campagne de prévention s'est aussi faite sur les réseaux sociaux. De nouveaux matériaux d'information ont également été établis – les parlementaires pourront avoir accès à des liens. Elle cite par exemple un lien en anglais et en polonais, en expliquant qu'une bonne partie de la population est issue de l'immigration en Islande et qu'il est important que tout le monde puisse prendre connaissance de ce contenu, d'où ces langues. Ce lien, explique-t-elle, porte sur les jeunes de 13-14 ans. Il est possible de retrouver des lignes directrices pour les enseignants et des informations pour les parents ; en effet, comme pour la Convention d'Istanbul, l'objectif est d'avoir une approche multiple et d'aborder le problème par tous les côtés.

Comment mesurer cette réussite ? Elle explique que ce n'est pas en venant faire une belle présentation devant la commission permanente en disant : « Écoutez, c'est magnifique, nous ne pouvons pas vraiment vous le prouver statistiquement mais nous avons le sentiment que cela a très bien marché. » Leur volonté est au contraire d'avoir une approche métrique, de pouvoir mesurer leur succès avec des outils statistiques. Elle déplore le fait que cet outil ne soit pas encore disponible et elle ne pourra pas le leur montrer avant le printemps prochain. Elle explique qu'ils mesurent notamment le nombre de cas qui sont signalés. Même si on peut penser que plus de signalements équivalent à plus de problèmes, elle précise que cela peut aussi vouloir dire que les gens pensent qu'ils pourront se faire aider et qu'ils chercheront à se faire aider ; s'il y a plus de gens qui signalent un abus, pour elle, c'est un indicateur de succès. Elle espère que ce sera le même nombre que le nombre de personnes victimes, touchées : le deuxième objectif est en effet que tous ceux qui sont concernés aillent signaler ce problème. Enfin, le troisième but est que tous ceux qui travaillent dans le cadre de ce système soient formés et comprennent mieux ces délits.

Elle s'adresse ensuite aux parlementaires en tant qu'élus politiques en expliquant qu'il faut une volonté politique pour que des changements comme celui-ci se fassent. Cela n'aurait jamais été possible en Islande s'il n'y avait pas eu une volonté politique réelle de s'améliorer. Si les élus et la classe politique ne s'en saisissent pas sur le plan législatif, selon elle, rien ne changera et il n'y aura aucun progrès. Elle conclut en leur demandant de retenir une chose : c'est à eux qu'il appartient d'agir car il s'agit d'une question de volonté politique. Il existe bien sûr d'autres facteurs, mais elle tient à ce que les parlementaires retiennent ce message.

**M. Tiny KOX** la remercie et dit qu'elle a eu face à elle un auditoire très attentif. Il indique qu'en tant qu'élus, ils préfèrent généralement parler plutôt qu'écouter, mais écouter tout ce qu'elle a fait dans la pratique a été très intéressant. Ses propos ont donc été très appréciés. Il plaisante d'ailleurs en disant que cela fait monter la barre pour M. Ævar Pálmi PÁLMASSON, qui dirige la division sur les enquêtes sur les infractions sexuelles en Islande, auquel il donne la parole.

**M. Ævar Pálmi PÁLMASSON** commence en remerciant le Président et en saluant les membres. Il affirme que c'est un honneur pour lui d'être présent parmi eux au sein de la commission permanente. Il se présente ensuite et explique être le chef de la division sur les enquêtes sur les infractions sexuelles ; il leur parlera de deux cas sur lesquels il a enquêté et également de la violence en ligne.

Il commence en posant la question suivante : qu'entend-on par « crimes sexuels numériques » ? Il n'en existe pas une seule définition mais différentes formes. Le Code pénal dit que cela implique l'utilisation de communication numérique pour préparer, distribuer, partager des photos, vidéos ou autres matériaux, sans l'accord de la personne concernée ; c'est souvent axé sur le sexe et cela vise souvent les femmes ou les jeunes femmes, bien évidemment. Il y a un changement dans la communication, dans le comportement. Il souligne que les parlementaires présents ne sont peut-être pas tous des natifs de l'ère numérique mais que la communication a changé ; avec l'arrivée des nouvelles technologies, l'accès à Internet et tous les dispositifs connectés à Internet comme les smartphones, ordinateurs, tablettes, les réseaux sociaux, la communication a changé. De plus en plus d'interactions sexuelles sont justement liées au numérique.

Il poursuit en affirmant que les communications numériques sont partout : sur les réseaux sociaux, les SMS, les photos, les sites Internet, les plateformes de jeux vidéo, les mails, etc. La recherche à l'échelle nationale et internationale montre d'ailleurs que ce type de crimes ou de délits a augmenté, et il l'a bien constaté. Il existe de nombreuses plateformes de réseaux sociaux où les gens peuvent communiquer en toute innocence, mais les dangers sont néanmoins présents partout dans le monde numérique : dans la majorité des cas qui font l'objet d'une enquête de la division des infractions sexuelles, il explique qu'il y a toujours des données numériques et électroniques à collecter, qui sont utiles, fiables et nombreuses. Néanmoins, cela ne facilite pas forcément les enquêtes sur ces infractions : vu le volume important de données, essayer d'y trouver des informations prend énormément de temps.

Il prend ici un exemple pour illustrer cela. Un père, dit-il, est venu au commissariat et a expliqué être inquiet parce qu'il craignait que sa fille adolescente ait fait l'objet d'une infraction sexuelle. Cette jeune fille jouait à des jeux vidéo sur Internet et a commencé à communiquer avec un garçon plus âgé. Ils sont ensuite passés à des jeux interactifs sur Playstation. Ce n'était pas qu'un garçon plus grand mais un homme beaucoup plus âgé. En jouant aux jeux vidéo ensemble et en discutant sur cette plateforme, cet homme a réussi à gagner la confiance de la jeune fille, à la convaincre de lui envoyer des images sexuelles et des vidéos puis à la convaincre de la rencontrer. Là, il l'a violée. M. PÁLMASSON explique que ce sont des communications qui commencent sur Instagram qui mènent à la violence sexuelle en ligne et même à des infractions sexuelles hors du monde numérique.

Il prend ensuite un autre exemple. Une femme qui vit et qui travaille en Europe a contacté la police de Reykjavik pour signaler qu'un ami l'avait informée que quelqu'un avait créé plusieurs profils en son nom sur des réseaux sociaux : Instagram, Facebook, Twitter, Snapchat, WhatsApp, Telegram, etc. Cette femme avait sa propre entreprise et c'était évidemment terrible pour elle. Quelqu'un postait des images très sensibles qui portaient atteinte à sa personne, et puis il y avait des liens directs vers des photos Google qui étaient encore plus délicates. Par ailleurs, cette personne affichait différents liens vidéo sur elle dans des messages, dans des mails, à ses amis et à ses clients. Cette femme a immédiatement suspecté son ex petit ami. Pourquoi ? Parce que toutes ces photos avaient été prises avec son consentement à l'époque ; néanmoins, elle n'avait jamais donné son accord pour qu'elles soient publiées en ligne. Bien entendu, il explique que tout cela s'est répercuté de manière terrible sur sa personne et sur son bien-être. Dans ce cas, le commissariat a rapidement pu identifier l'auteur : tous ses ordinateurs ont été saisis, ainsi que les autres dispositifs intelligents qu'il avait utilisés pour commettre ces infractions. Le suspect a été interrogé puis a admis qu'il en était l'auteur. Il n'en a exprimé aucun regret et a seulement dit qu'il avait ses raisons de le faire. Après la saisie de ces équipements, les violences se sont arrêtées. Cependant, au bout de quelques jours, cet homme a réussi à avoir accès à d'autres équipements et tout a recommencé. En effet, explique-t-il, il existe d'innombrables possibilités de stocker des données sur le Cloud, sur des clés USB, sur des téléphones portables, etc. : par conséquent, même si la police a bien saisi les équipements utilisés, il n'y a jamais de garantie que toutes les images, photos, vidéos soient entre de bonnes mains.

Pour résumer, il explique que les adultes envoient des images à caractère sexuel avec de bonnes intentions, lorsqu'il y a une relation de confiance entre des personnes ; ou ces images sont créées lorsque les gens sont dans des relations et qu'il y a un lien de confiance et de confidentialité. Cependant, quand quelque chose ne se passe pas comme il faut, lorsqu'il y a rupture de confidentialité, la police est parfois obligée d'intervenir, par exemple lorsque la relation s'arrête et que ces contenus sont publiés sans l'accord de la victime ; parfois, ce sont des tiers qui le signalent à la police, comme dans l'exemple précédent. Il précise que dans la plupart des cas, les auteurs de ces infractions sont des hommes et les victimes, des femmes ; néanmoins, il existe des cas où des jeunes filles adolescentes partagent aussi des images sensibles qui portent sur d'autres jeunes filles, parce qu'elles sont en conflit d'une façon ou d'une autre.

Il explique qu'il y a aussi tous les messages vidéos qu'une personne ne veut pas recevoir. Il dit ici qu'il y aurait beaucoup trop d'exemples de personnes qui ajoutent d'autres personnes sur Snapchat, avec le bouton « quick add », pour ajouter rapidement quelqu'un : c'est pour lui une caractéristique très dangereuse parce que les enfants ajoutent d'autres contacts très rapidement, sans les connaître. Sur ces plateformes, les auteurs d'infractions peuvent cacher leur identité sans problème. Ici, la seule chose à faire est d'attendre. Il explique que c'est un petit peu comme la pêche : il faut jeter ses filets et il y a toujours des poissons qui se prennent dans ses

mailles. La communication commence de manière innocente puis évolue. Au départ, tout se fait de façon très amicale, puis on envoie à l'enfant une image sexuelle de lui ou de quelqu'un d'autre, on propose à l'enfant de se rencontrer ou d'envoyer une photo et, s'il refuse, c'est : « Attention, nous avons des copies de la liste de tes amis sur Snapchat, Instagram, et nous allons partager ces photos. » Or, les amis sont très importants pour les enfants et adolescents, ce qui les pousse à prendre cette menace très au sérieux. Ils se sentent honteux, ils ne veulent pas en parler à des adultes, à leurs parents, et la pression est donc bien présente. Ils envoient d'autres images ou rencontrent la personne qui le leur demande. M. PÁLMASSON explique que ces personnes ont des méthodes très élaborées pour arriver à leurs fins. Ainsi, quand on demande aux enfants ou aux personnes concernées comment ils se sentent, ils parlent de honte, de crainte, d'humiliation ; ils sont très anxieux et craignent que ces images se retrouvent ailleurs, comme Mme Mariia MEZENTSEVA l'a dit précédemment. Ils sont en pleine victimisation.

Il passe ensuite en revue le processus de collecte de données, en expliquant qu'il leur faut en effet collecter les données auprès des réseaux sociaux. Pour les obtenir auprès de Snapchat, lui, en tant que représentant de la police, doit envoyer une requête à Snapchat, qui stocke les contenus pendant 90 jours ; le procureur doit en fait envoyer une commission rogatoire au ministère de la Justice en Islande ; ce dernier l'envoie au FBI qui l'amène devant un tribunal américain, ce dernier devant rendre un jugement. Ensuite, Snapchat donne les données au FBI, qui les envoie au ministère de la Justice en Islande, qui finit par les renvoyer à la police. La procédure est donc longue – cela explique peut-être pourquoi certains parlementaires baillaient pendant la description, plaisante-t-il.

Pour conclure, il rappelle que l'accès à Internet sur les smartphones ne cesse d'augmenter : cela vaut pour les enfants mais aussi pour les personnes plus âgées ; il souligne que les personnes âgées sont d'ailleurs un groupe à ne pas oublier parce qu'elles risquent déjà d'être isolées et, si elles sont exposées à ce type de violations en ligne, elles risquent de l'être encore plus. Il reprend en disant que la violence sur Internet ne cesse d'augmenter et que les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être exposées à des violences en ligne. Tout le monde doit donc agir d'une façon ou d'une autre, martèle-t-il. Il précise que quand il dit tout le monde, il parle bien des parlementaires. Il faut par ailleurs éduquer les enfants et la jeune génération à la façon dont ils doivent se comporter en ligne. Les natifs de l'ère numérique, précise-t-il, connaissent tout cela mieux que les adultes. Il conclut en disant que les professionnels doivent être éduqués ainsi que les officiers de police, les responsables du système judiciaire, les procureurs, les juges : tous doivent se concentrer sur la prévention, renforcer l'efficacité et mettre à jour le système juridique, comme par exemple cet accord qui permet d'obtenir des commissions rogatoires.

**M. Tiny KOX** le remercie de leur avoir donné toutes ces informations sur la façon dont se produisent ces terribles violations des droits humains. La mauvaise nouvelle, dit-il, est qu'ils ne disposent pas de beaucoup de temps ; la bonne est que les interprètes leur ont donné un peu de rab aujourd'hui – mais étant donné que c'est la journée des droits humains, cela veut dire qu'il faut aussi de bonnes conditions de travail pour tous. Quoi qu'il en soit, il annonce qu'il reste un peu de temps pour d'éventuelles réactions et donne la parole à Mme Petra BAYR.

**Mme Petra BAYR** remercie les orateurs pour leur présentation extrêmement passionnante. Tous savent que les violences faites aux femmes sont un problème causé par les hommes, et elle félicite l'Islande de tenir compte des hommes de cette réalité. Pour ce qui est de la collecte de données et de la possibilité de mesurer l'impact, elle souligne que leur travail est extraordinaire. Elle précise qu'elle veut aborder trois choses. Elle dit d'abord vouloir informer ses collègues qu'il existe un groupe de travail au sein du Conseil de l'Europe qui travaille à des recommandations pour lutter contre les crimes de haine – pour le Comité des Ministres – et qui inclut également les discours de haine en ligne. Elle a d'ailleurs l'honneur de représenter l'Assemblée parlementaire au sein de ce groupe, dans lequel elle se concentre sur trois questions : les aspects liés au sexe, l'intersectionnalité – parce que si l'on est femme et musulmane, par exemple, on risque doublement d'être victime – et la protection ainsi que le soutien aux victimes. Elle tient ensuite à rappeler que cela ne touche pas seulement les victimes mais aussi l'ensemble des familles, l'ensemble de la société. Par conséquent, si les parlementaires ont des contributions qu'elle pourrait porter devant ce groupe de travail, elle leur demande de ne pas hésiter à le lui faire savoir.

Sa seconde observation concerne les réseaux sociaux : selon elle, il n'est pas possible de faire confiance à la responsabilité sociale et à la responsabilité des fournisseurs d'accès. Le législateur est absolument nécessaire pour cela, pour véritablement éliminer des comptes de certaines plateformes et réseaux sociaux ; sinon, il sera impossible de résoudre le problème. Elle poursuit en disant qu'il ne faut pas oublier que les violences faites aux femmes, où que ce soit, ont leurs racines profondes dans l'inégalité des pouvoirs et le déséquilibre qui existe dans l'accès à un statut social. Quoi que les parlementaires fassent, elle les en remercie. Elle conclut en disant que les racines profondes de ce mal ne doivent jamais être oubliées.

**M. Tiny KOX** la remercie et donne la parole à M. Rik DAEMS.

**M. Rik DAEMS** dit avoir quelques remarques et évoque d'abord la pyramide de Maslow. Il souhaite ici faire la distinction entre le monde numérique et le monde réel – l'un influence l'autre et il parle de cela parce qu'ils ont

fait la différence entre le monde virtuel et le monde réel. Selon lui, il est extraordinaire de voir à quel point notre vie est influencée par le numérique, que nous soyons seuls ou non. Il poursuit en se demandant comment cela se passe en Islande dans le droit pénal : est-ce qu'on traite le monde numérique, le monde virtuel et le monde réel de la même façon ? Dans son pays, la Belgique, il existe une logique : quoi que l'on fasse dans le monde réel ou virtuel, la peine est la même. Est-ce le cas en Islande, et comment cela est-il mis en pratique, le cas échéant ?, demande-t-il. Enfin, il pose la question suivante : comment serait-il possible d'imposer, d'une certaine façon, ou veiller à ce qu'il y ait une propriété du contenu ? Car une fois que l'on poste quelque chose sur Internet, cela devient en effet public. Comment est-il possible de lutter contre cela ?, s'interroge-t-il. Il pense ici aux grands acteurs, Facebook et autres. Enfin, comment est-il possible de veiller à ce que, dans le monde numérique, on ne puisse utiliser que sa véritable identité et ne pas être anonyme ou utiliser une autre identité ? Cela favorise évidemment ce type de choses, déplore-t-il. Ceci est important pour leurs travaux puisqu'ils travaillent sur l'intelligence artificielle. Ainsi, comment s'attaquer à ces questions de l'identité des contenus et de l'identité en ligne dans le monde numérique ?

**La Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire, Mme Ingjerd SCHOU**, le remercie et indique qu'il reste quelques instants pour que Mme María Rún BJARNADÓTTIR et M. Ævar Pálmi PÁLMASSON répondent.

**Mme María Rún BJARNADÓTTIR** prend la parole et indique que ces questions sont très intéressantes. Elle répond d'abord à Mme Petra BAYR et dit être entièrement d'accord : prendre conscience du déséquilibre entre les genres est quelque chose d'absolument essentiel. Les études portant sur la culture d'Internet, les études sur la communication, etc., montrent en effet que les progrès technologiques qui se font avec les médias sociaux ou avec l'intelligence artificielle ou autres ne font souvent que renforcer les stéréotypes genrés, ce qui est très préoccupant. Cela concerne notamment l'intelligence artificielle car toutes les plateformes la déploient de plus en plus dans la modération, dans l'animation de contenus, dans leur approche en ce qui concerne la gestion du contenu : ce faisant, elles ne font que renforcer des stéréotypes anciens, dépassés et déplacés, qui n'ont plus leur place. Il est donc important d'en prendre conscience, par exemple en ce qui concerne l'intelligence artificielle.

Ensuite, elle évoque la commercialisation des femmes en ligne. La propriété du contenu a été évoqué ; il existe des cas où des femmes vendent des photos nues sur une certaine plateforme mais où une personne en a racheté l'accès, est arrivé à en faire une copie de façon illégale et a diffusé ce contenu. Ensuite, la femme dira qu'elle n'a vendu cette photo qu'à une personne et qu'elle ne voulait pas que celle-ci soit diffusée plus largement. La question qui se pose est donc la suivante : est-ce une violation au titre de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur, ou autre chose ? Elle explique que cet écosystème d'Internet soulève énormément de questions en ce qui concerne le respect des droits humains en ligne. Ensuite, elle revient à la pyramide de Maslow évoquée par Rik DAEMS : elle explique que c'était un peu en guise de boutade pour faire sourire, mais il est vrai que cela domine vraiment la vie de tous. En ce qui concerne la propriété du contenu, elle se dit un peu sceptique : il existe en effet un mouvement sur la propriété des données plutôt que la protection des données et, selon elle, cela va dans le sens de la commercialisation de tout l'écosystème. Elle pense ici qu'il est préférable, à long terme, de faire en sorte que des normes de respect de la vie privée soient appliquées partout dans tous leurs travaux.

**M. Ævar Pálmi PÁLMASSON** indique qu'il n'a pas beaucoup de choses à ajouter car, selon lui, sa collègue a dit l'essentiel. Néanmoins, comme le disait Mme Petra BAYR, en ce qui concerne le cadre juridique pour forcer les plateformes numériques à céder des données rapidement, il est essentiel de trouver une solution. Cela prend beaucoup trop de temps à l'heure actuelle. Son expérience lui a enseigné que quand la police demande aux médias sociaux de faire quelque chose, étant donné que la plateforme n'a aucun intérêt économique à le faire, cela ne se fait pas très vite.

**Mme María Rún BJARNADÓTTIR** souhaite ici ajouter un point lié à des cas où il est plus facile d'obtenir les données de la victime plutôt que de s'adresser à la plateforme. Or, ceci n'est pas très bon du point de vue de la charge de la preuve. Elle répète qu'il est très important qu'il y ait des possibilités réelles et solides ; elle sait que le second protocole à la convention sur la cybercriminalité est entré en vigueur mais il n'y a cependant pas d'application uniforme car les États peuvent l'appliquer de la façon dont ils le souhaitent. Néanmoins, c'est déjà quelque chose, souligne-t-elle.

**Mme Ingjerd SCHOU** les remercie d'avoir fait part de leur expérience et de leurs connaissances et d'avoir éclairé ces problèmes qui sont très importants dans tous les pays, que ce soit les 46 pays du Conseil de l'Europe ou dans le monde. Elle les remercie et invite les membres à les applaudir, avant d'annoncer la pause déjeuner.

#### **4. Allocution de Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð Gylfadóttir, ministre des Affaires étrangères et Présidente du Comité des Ministres, suivie d'un échange de vues**

**M. Tiny KOX**, félicite ses collègues d'être revenus en temps utile pour participer à cette réunion plénière. Il remercie les membres du personnel qui, selon ses termes, ont réussi à les faire « gentiment » revenir. Il annonce ensuite que la réunion va se poursuivre en présence de Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR, Première ministre, et Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, ministre des Affaires étrangères. Il précise que toutes deux ont des obligations – la ministre des Affaires étrangères un peu moins – donc ils commenceront par l'allocution de la Première ministre. Une photo de famille sera ensuite prise, où les parlementaires auront la chance de figurer aux côtés de la Première ministre et de la ministre des Affaires étrangères. La Première ministre devra ensuite les quitter, mais la ministre des Affaires étrangères restera avec eux et leur parlera de la présidence islandaise et de ses priorités. Il donne donc la parole à la Première ministre.

**Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR** remercie le Président de dire qu'il faut qu'elle sauve le pays, mais elle précise que la ministre des Affaires étrangères doit pour sa part sauver le monde entier. Sa tâche est donc peut-être plus facile, plaisante-t-elle. Elle se dit ravie d'être devant la Commission permanente aujourd'hui et rappelle qu'elle a été membre de l'Assemblée parlementaire en 2017. Malheureusement – ou pas, d'ailleurs – cela a pris fin car l'ancien Gouvernement islandais a quitté le pouvoir et elle est devenue Première ministre ; néanmoins, elle assure avoir beaucoup aimé cette expérience à l'APCE. Elle a pu comprendre le fonctionnement du Conseil de l'Europe, ce qu'il fait et, depuis quelques mois, son importance a été constatée pour tous les États membres et pour toute l'Europe.

Elle poursuit en félicitant la Commission pour la déclaration que M. Tiny KOX vient de lui envoyer, #EnRoutePourReykjavik. C'est pour elle un nouveau signal très important de soutien de l'APCE, qui met pression sur le Comité des Ministres pour que ce sommet de mai soit couronné de succès. Elle assure à ce sujet qu'ils commencent à recevoir des réponses des Présidents, des Premiers ministres, et se dit confiante : ce sera, à ses yeux, une très belle occasion. Les parlementaires sont ceux qui ont poussé en faveur d'un sommet et elle les en félicite. Les discussions ont été nombreuses à ce sujet mais elle est profondément convaincue que cela va permettre de redynamiser et de revitaliser le travail du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, selon elle, le temps a très bien été prévu ; ils sont en effet déjà en train de préparer le contenu et le fond du sommet et elle formule l'espoir que cela sera vraiment un jalon vers l'avenir pour le Conseil de l'Europe. Elle précise que suite à sa petite réunion très rapide avec M. Tiny Kox et Mme Despina CHATZIVASSILIOU-TSOVILIS, elle soutient tout à fait l'idée d'avoir une présence réelle et importante de l'APCE au sommet. Elle assure qu'ils sont bien sûr en train de réfléchir à la façon dont ils vont organiser les choses mais pense que ce point sera important, du fait du rôle vital joué par l'Assemblée parlementaire en cette période très difficile, pour le Conseil de l'Europe et pour l'Europe en tant que continent. Elle répète donc qu'une véritable participation de l'APCE au sommet sera très importante.

Quant au fond du sommet, d'après elle, il y a une double perspective ou un double objectif : celui de réitérer leur attachement mais aussi de revitaliser leur travail. Bien évidemment, la guerre en Ukraine est le facteur essentiel qui a mené à la décision de tenir ce sommet ; elle rappelle que c'est une guerre brutale qui, pour le moment, n'a toujours pas trouvé de perspective de fin et que le Conseil de l'Europe a réagi rapidement, en montrant sa volonté ferme de préserver les principes essentiels de la démocratie et des droits humains. La paix est bien sûr une condition préalable au respect des droits de l'homme et à la démocratie, souligne-t-elle. Selon elle, ce faisant, le Conseil de l'Europe a bien montré sa force. Elle répète ensuite que la guerre en Ukraine sera centrale lors de ce sommet, mais que d'autres enjeux devront être évoqués : la polarisation croissante, les revers dans la démocratie, les retours de bâton en ce qui concerne l'égalité de genre et les droits des LGBT+. Tous ces points représentent en effet des difficultés par rapport aux valeurs fondamentales des droits de l'homme car les droits LGBT, rappelle-t-elle, sont des droits fondamentaux, tout comme les droits des minorités. La crise climatique, les nouvelles technologies et l'impact que cela a sur les droits de l'homme et la démocratie sont aussi des points qu'elle tient à aborder. Selon elle, il leur faudra établir un lien entre les droits humains et les enjeux qu'ils connaissent sur le plan de l'environnement. Elle précise ici que c'est un débat très actuel en Islande et se dit certaine qu'il en va de même dans un certain nombre d'autres États membres.

Elle résume ensuite en assurant que les valeurs et principes fondamentaux ainsi que les enjeux d'aujourd'hui et demain seront les thèmes principaux du sommet. Leur objectif conjoint sera ainsi de prendre des décisions qui prépareront le Conseil de l'Europe à son rôle réel et utile dans le futur. Lorsqu'elle voit ce qui s'est passé, pas seulement en Europe mais aussi ailleurs – leur ministre des Affaires étrangères était au Conseil des droits de l'homme la veille pour parler des droits de l'homme en Iran, de la situation pour les femmes et les filles dans ce pays –, elle se dit qu'il est très important que ce Conseil de l'Europe reste robuste dans la défense de ses valeurs fondamentales. Elle assure donc être confiante et optimiste quant au fait que ce sommet et la participation de l'APCE seront un élément essentiel pour l'avenir du Conseil de l'Europe et pour le continent européen dans son ensemble. Elle conclut ainsi en disant être très heureuse de retrouver tous les parlementaires au mois de janvier, quand elle aura l'honneur de prononcer une allocution devant l'Assemblée parlementaire, et se félicite de tout le travail qui a déjà été accompli aujourd'hui.



**M. Tiny KOX** la remercie et signale que la photo de famille va avoir lieu sans plus tarder, selon les indications de la Secrétaire générale. Il indique donc aux parlementaires d'utiliser le hashtag en français ou en anglais – il n'existe pas encore en islandais mais il est sûr que cela viendra – et, ainsi, ils pourront être sur la photo avec la Première ministre et la ministre des Affaires étrangères.

Après cette petite pause, le Président précise qu'ils doivent maintenant libérer la Première ministre, même s'ils veulent tous se faire photographier avec elle. Il s'en amuse ensuite en disant que personne ne veut se prendre en photo avec lui et salue la Première ministre qui doit quitter la salle.

Il annonce ensuite qu'après le discours de la ministre des Affaires étrangères, ils feront en sorte que tous les parlementaires puissent se photographier avec elle car, de toute évidence, les ministres islandaises sont très prisées. En effet, l'Islande a la présidence du Comité des Ministres et, elle devra organiser pour la première fois depuis 17 ans ce Sommet des chefs d'État et de gouvernement, chose qui est plus facile à dire qu'à faire. Il rappelle que tous les chefs d'État et de gouvernement seront présents, qu'il faudra tout organiser et, comme l'évoquait la Première ministre, il y a aussi toute la dimension parlementaire : il faudra donc faire en sorte que les décisions prises soient pleines de contenu. S'adressant à la ministre, il lui indique qu'ils ont déjà eu la possibilité de se rencontrer il y a bien longtemps. Selon lui, l'Islande se prépare de manière très efficace et savait déjà que cela se profilait à l'horizon avant même d'assumer la présidence ; elle avait déjà anticipé et commencé à se préparer. Il lui donne ensuite la parole en plaisantant sur sa bonne prononciation du nom de la ministre – il suffisait de s'entraîner, affirme-t-il. Son allocution, précise-t-il, portera sur les priorités de la présidence islandaise et sur le futur sommet des 16 et 17 mai.

**Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR** le remercie et le félicite d'avoir prononcé son nom : selon elle, il s'en est très bien tiré et cela restera dans le palmarès. Elle plaisante également en disant qu'il s'était visiblement exercé.

Elle remercie ensuite tous les membres de l'Assemblée de lui donner la possibilité de les rencontrer et de s'adresser à eux aujourd'hui, en précisant qu'un échange de vues aura lieu par la suite. Elle leur souhaite la bienvenue en Islande, à Reykjavik, au centre de conférences Harpa. Comme ils le savent, le sommet de mai prochain se tiendra dans ce même endroit. Elle espère que la coopération entre le Comité des Ministres et l'Assemblée sera fructueuse dans la préparation de ce sommet dans les mois à venir. Avec leur volonté commune, elle se dit certaine qu'ils trouveront des solutions et qu'ils le feront de la façon la plus efficace possible. Elle ajoute ensuite que c'est un honneur pour elle de s'adresser à la Commission permanente en tant que présidente du Comité des Ministres et de pouvoir avoir un dialogue avec les parlementaires un peu plus tard. Ils connaissent tous l'histoire de cette institution multilatérale la plus ancienne en Europe : elle rappelle qu'elle est née de la tragédie de la seconde guerre mondiale, avec l'objectif d'unir l'Europe et de faire en sorte que son passé violent ne devienne pas son avenir. Le Conseil de l'Europe s'en est d'ailleurs assez bien tiré pendant des dizaines d'années, assure-t-elle, mais la promesse du « plus jamais » n'a malheureusement pas pu être tenue. L'Islande assume ainsi la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à un moment critique de son histoire : la tragédie de la guerre est en effet revenue en Europe avec l'agression russe contre l'Ukraine, ce qui est une violation flagrante du droit international et de la charte des Nations Unies. Elle rappelle que l'Islande et le Conseil de l'Europe ont bien sûr fermement condamné l'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine à de multiples reprises, en déplorant la dernière série d'attaques aux missiles contre les infrastructures civiles qui, selon ses termes, est « abominable ». Elle dit ici penser aux Ukrainiens et formule l'espoir que les autorités ukrainiennes soient à même de restaurer les réseaux électriques pour les mois à venir, qui seront froids. Elle sait que cette tâche est difficile mais sait également que les Ukrainiens et l'armée ukrainienne ont fait un travail remarquable depuis de longues semaines. Néanmoins, avec les actions massives du côté des Russes et avec le froid qui arrive, elle est consciente que la situation devient très grave et espère de tout cœur que les Ukrainiens seront à même de réparer ce qu'il y a à réparer et qu'ils recevront également aide et équipement de leurs amis et alliés. Aujourd'hui plus que jamais, affirme-t-elle, ils se rendent tous compte de l'importance d'être unis dans ce combat pour une Europe juste et équitable, où la démocratie, les droits humains et l'État de droit sont respectés. Face aux enjeux mondiaux, ce multilatéralisme imparfait est en effet essentiel. Ils doivent donc prôner, ensemble, ce système multilatéral à toutes occasions. Comme elle l'a dit par le passé et le redit aujourd'hui, il ne suffit pas que les dirigeants disent que le multilatéralisme est la réponse et que tous les élus le disent à tous les niveaux dans les différents politiques. Il ne suffit pas que le monde politique le dise : il faut également que les populations dans leur ensemble soient d'accord sur le fait que le multilatéralisme est clé. Elle assure d'ailleurs qu'il y a encore un grand travail à faire sur ce point, même si elle se dit convaincue que les horribles actions de Poutine les ont aidés en la matière : en effet, le grand public dans sa grande majorité comprend l'importance du multilatéralisme, ce que cela signifie, et pourquoi il a été décidé d'emprunter ce chemin il y a assez longtemps.

Elle poursuit en disant que récemment, tous ont pu constater qu'ils ne pouvaient pas se reposer sur leurs lauriers. Un monde qui est régi par la force des règles, appuie-t-elle, est en effet préférable à un monde qui serait régi par la règle de la force. Jamais il ne faudra autoriser un monde où les droits de l'homme n'auraient plus leur place.

Elle indique à ce sujet qu'ils ont été nombreux à se rendre à l'exposition de *Pussy Riot* très récemment, où l'on voit de façon assez glaçante les ravages que peut faire cette violation des droits de l'homme.

Elle répète que le Conseil de l'Europe est le gardien des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit : les 46 États membres doivent donc faire en sorte que l'Organisation reste adaptée à l'avenir, aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. À cette fin, elle assure que ce 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe est essentiel ; les 46 États membres vont se retrouver autour des valeurs du Conseil et travailler afin de renforcer l'Organisation. Des invitations formelles au sommet ont ainsi été envoyées aux dirigeants des États membres du Conseil de l'Europe par l'intermédiaire de leur représentation permanente à Strasbourg. Réfléchir au contenu du sommet sera essentiel et l'apport de l'Assemblée parlementaire sera fondamental en la matière. Elle rappelle ici que 300 parlementaires se retrouvent au sein de l'Assemblée, qu'ils ont des discussions remplies de nuances avec des avis divers, une opposition politique ; là, il va y avoir des consultations du Comité des Ministres avec l'Assemblée pour préparer ce sommet. Elle précise aussi que l'Assemblée est en train d'élaborer un rapport et une résolution sur l'avenir du Conseil de l'Europe et le 4<sup>e</sup> Sommet : elle suivra ainsi avec beaucoup d'intérêt ces discussions sur ce point en janvier. Elle espère aussi qu'ils auront l'occasion, lors de la session d'hiver, d'en parler de façon plus détaillée. Elle assure ici aux parlementaires que les recommandations de l'Assemblée seront incorporées à la préparation du sommet et ajoute que le dialogue se poursuivra en avril, lors de la session plénière de l'Assemblée. La ministre sera donc très heureuse de coopérer et d'échanger avec les membres de l'APCE et insiste une nouvelle fois en disant que cette coopération étroite est absolument essentielle pour que le sommet de mai soit couronné de succès.

Elle continue en affirmant que la politique étrangère de l'Islande est claire : elle est et restera une nation qui fait reposer sa souveraineté sur le respect du droit international et sur la coopération active avec d'autres États dans le système multilatéral. En cette période critique, elle dit avoir le sentiment qu'il est nécessaire, plus que jamais, de faire en sorte que les valeurs principales des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit du Conseil de l'Europe prennent toute leur importance ; plus que jamais, il va leur falloir utiliser leur voix pour représenter les droits des femmes et des filles, l'environnement, les enfants, la jeunesse. Elle déclare que ce sont là les domaines prioritaires et les piliers de la présidence islandaise.

Elle passe ensuite à la présentation plus formelle des priorités de la présidence de l'Islande. Premièrement, elle annonce que l'Islande va se concentrer sur les principes fondamentaux du Conseil : droits de l'homme, démocratie, État de droit. Deuxièmement, la priorité va être mise sur l'environnement : avec la présidence, l'accent sera mis sur l'interaction entre les droits de l'homme et l'environnement. Ils réfléchiront ainsi à la façon dont certains États doivent incorporer le droit à un environnement propre et durable dans leur législation et promouvoir l'administration verte et des solutions vertes. Troisièmement, l'accent sera porté sur les droits des jeunes et des enfants. Tout enfant, explique-t-elle, a en effet le droit de grandir dans la santé, la paix et la dignité, et il est impératif que tous les États réalisent le droit des enfants. Sous cette présidence, elle affirme que l'Islande promouvra une politique centrée sur les enfants, en intégrant des services et des systèmes de protection des enfants ; ils ont notamment un *Barnahus* – elle espère qu'ils en ont entendu parler – qui est une maison ou un foyer des enfants, pour des enfants qui ont été victimes d'abus sexuels. Elle explique qu'il s'agit de rassembler sous un même toit tous les services, toutes les parties prenantes pour éviter qu'il y ait une recriminalisation de l'enfant pendant les poursuites et la procédure pénale et pour fournir les bonnes réponses et les bonnes réactions. Leur priorité portera également sur l'inclusion des jeunes. Quatrièmement, elle souligne que l'Islande est résolue dans son attachement à l'égalité et à la protection des progrès durement acquis concernant les droits humains des femmes et des filles de par le monde. Lors de cette présidence, ils investiront ainsi dans l'égalité car tout le monde doit pouvoir avoir des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui soient pleinement respectés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, elle leur parle en cette Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; et aujourd'hui, elle voudrait réitérer l'importance de la Convention d'Istanbul qui aide à prévenir et à lutter contre les violences à l'égard des femmes et contre la violence domestique. Elle rappelle que les parlementaires ont eu l'occasion d'entendre, un peu plus tôt, ce que faisait l'Islande pour lutter contre la violence sexiste en ligne, avec deux collègues qui ont évoqué ce point. En effet, au fur et à mesure que la technologie évolue, l'utilisation de cette technologie évolue et de nouvelles représentations de la violence sexiste apparaissent. Il leur faut ainsi reconnaître que la violence en ligne reste de la violence et il faut qu'ils soient très vigilants à ces formes de violence et à la façon dont cela peut impacter les victimes, en les décourageant de s'exprimer publiquement, d'être militantes et de participer à la vie politique – ce qui est préjudiciable à la démocratie, qui est souvent l'objectif de la chose. Elle insiste ensuite sur le fait que l'Islande veut promouvoir et protéger les droits des LGBTI et créer un environnement sûr, inclusif et propice au développement de la promotion des droits de l'homme et de l'égalité pour tous.

La ministre affirme ainsi que l'Islande, au cours des mois à venir, avec les autres États membres, va faire en sorte que le 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe réponde aux attentes des nombreuses parties prenantes du Conseil. Elle rappelle ici aux parlementaires qu'ils ont reçu un exemplaire imprimé des priorités de la présidence islandaise, de son programme – elle indique qu'il en existe une version en français en ligne – ainsi que de son programme culturel. Ainsi, d'après elle, les six mois à venir seront palpitants, avec beaucoup de choses passionnantes, aussi bien du point de vue culturel que sur le fond ; elle espère d'ailleurs que les parlementaires pourront participer à de nombreux événements. L'Islande sera en tout cas très heureuse de travailler en étroite coopération avec tous les membres et toutes les délégations pour promouvoir la vision d'un Conseil de l'Europe robuste et efficace, qui

repose sur les piliers des valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie en Europe. Elle conclut en disant avoir parlé suffisamment et annonce qu'elle aura le plaisir de répondre à présent aux questions des parlementaires, s'ils en ont.

**M. Tiny KOX** la remercie pour cette présentation des priorités de la présidence islandaise et pour les informations données à propos du 4<sup>e</sup> Sommet qui sera organisé à Reykjavik. Il souligne ensuite le fait qu'elle et la Première ministre soient totalement ouvertes à la dimension parlementaire de cet événement essentiel, parce qu'il faudra en effet assurer un suivi et la mise en œuvre des décisions : les parlements joueront donc un rôle essentiel avec les gouvernements dans ce contexte. Étant donné qu'elle s'est dite prête à répondre à quelques questions des parlementaires présents, il invite ceux qui en auraient à prendre la parole. La première est Mme Petra STIENEN, des Pays-Bas.

**Mme Petra STIENEN** remercie la ministre des Affaires étrangères pour son intervention très stimulante et pour sa présentation des priorités de l'Islande. Elle est contente de voir que beaucoup de femmes sont présentes et, comme elle le disait le matin-même, il est grand temps de rééquilibrer la situation entre hommes et femmes. Elle poursuit en disant que dans toute crise, que ce soit la guerre, la pauvreté, la covid ou la crise climatique, si on ne regarde pas cela sous l'angle de l'égalité hommes-femmes, de la parité, il n'y aura pas de solutions. Par conséquent, sa question est la suivante : comment la présidence islandaise va-t-elle impliquer les collègues hommes pour éviter qu'ils ne fassent d'autres choses, détournent le regard, regardent leur téléphone plutôt que se pencher sur la question de la parité hommes-femmes quand cela sera abordé ? Ces questions d'arrêter la violence contre les femmes et les jeunes filles sont en effet souvent mentionnées et, selon elle, tout le monde doit être impliqué. Elle tient particulièrement à le souligner en cette journée.

**M. Tiny KOX** demande ici aux intervenants de limiter leurs interventions à 30 secondes et donne la parole à M. Titus CORLĂȚEAN.

**M. Titus CORLĂȚEAN** le remercie et dit avoir écouté la ministre des Affaires étrangères leur présenter les priorités de la présidence islandaise avec beaucoup d'intérêt. Il lui souhaite ainsi beaucoup de succès dans la mise en œuvre de ces priorités. Il indique toutefois avoir une question sur ces priorités, sur un point qui n'est pas mentionné de manière explicite. Selon lui, l'importance de la Cour européenne des droits de l'homme est essentielle ; par conséquent, comment la ministre voit-elle l'appui au processus de négociation pour l'accès de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ?

**M. Tiny KOX** le remercie et donne la parole à M. George KATROUGALOS pour une troisième question.

**M. George KATROUGALOS** souligne ici que la présence de la ministre des Affaires étrangères et celle de la Première ministre montre bien qu'il existe des pays où la parité est prise très au sérieux. Il poursuit en disant que l'Islande et la Grèce ont toutes deux été frappées de plein fouet par la crise et que l'expérience de la démocratie de la ministre pour s'attaquer aux inégalités sociales a été suivie de très près. Par conséquent, aujourd'hui, où est en sa priorité pour s'attaquer aux injustices qui subsistent ?

**M. Tiny KOX** donne désormais la parole à la ministre des Affaires étrangères pour répondre aux intervenants.

**Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR** répond d'abord à Mme Petra BAYR en disant qu'elle a posé une question tout à fait justifiée. En effet, il est normal d'avoir tendance à perdre patience et à être frustré quand on voit le temps passer, et elle est d'accord pour dire qu'il y a encore trop d'exemples qui montrent que les choses sont très difficiles ou qu'elles avancent trop lentement. C'est d'ailleurs quelque chose qu'elle a souvent dit quand elle avait 20 ans et qu'elle est entrée en politique ; à l'époque, elle explique qu'elle n'avait pas particulièrement de point de vue sur la parité hommes-femmes parce qu'elle pensait qu'en Islande, il s'agissait déjà d'une réalité. Or, dans le monde réel, ça n'est pas le cas. Alors, que faire ? Elle sait qu'il y a encore beaucoup de choses en la matière qui restent frustrantes en Islande ; néanmoins, elle affirme qu'ils sont tout de même à la tête de ce mouvement et que les femmes, par le passé, ont occupé des fonctions importantes avec beaucoup d'élan, de dynamisme et d'engagement, cela grâce au soutien des hommes. Selon elle, d'autres pays pourraient peut-être essayer de voir comment l'Islande aborde cette question car aujourd'hui, c'est une chose qui s'est imposée dans leur société. Pour les Islandais, c'est une évidence, mais elle se rend compte que ça n'est pas le cas partout. Il est vrai que la qualité importe avant tout et elle est d'accord avec Mme STIENEN : ils ne pourront pas relever les grands défis auxquels ils sont confrontés s'ils ne regardent pas cela sous l'angle de la parité hommes-femmes car les solutions ne seront pas durables – ou ils ne les trouveront pas. Ce n'est pas la réponse à la question de savoir comment il est possible de veiller à ce que les intérêts de tous soient pris en compte et à ce que tout le monde soit impliqué dans le processus mais s'il y a une chose qu'elle sait bien, c'est que ça n'est pas seulement le rôle des femmes que d'y veiller : c'est le rôle de tous ceux qui croient en l'égalité des opportunités pour tous et pour toutes. Elle insiste ici pour dire qu'il leur faut impliquer tout le monde dans le processus de décision pour créer des sociétés plus fortes et résilientes. Comment est-il possible, dans ces cas-là, d'argumenter dans le sens inverse et de dire qu'il ne faut pas veiller à la parité hommes-femmes dans ce contexte ? Elle répète que tout le

monde doit y veiller, les femmes comme les hommes. Elle prend l'exemple de l'Ukraine et des groupes particulièrement vulnérables et invite à regarder ce que cela signifie pour toutes ces personnes, pour ceux qui ne peuvent pas s'exprimer dans une situation si difficile. Toute personne qui a la possibilité de jouer un rôle dans une société démocratique doit se faire le porte-parole de ces personnes, affirme-t-elle. Les questions liées à l'égalité hommes-femmes doivent ainsi être des questions prioritaires et transversales, mais elle dit ici qu'elle ne sait pas comment il est possible de contraindre des gens à s'intéresser à cette question. Elle raconte ensuite une petite anecdote parce qu'elle était à Genève la veille : elle explique qu'elle a entendu des ambassadeurs dire qu'ils ne pourraient pas assumer de ne pas appuyer la déclaration. Le fait que les gens puissent s'exprimer au sein de chaque groupe et au sein de chaque génération permettra d'avancer dans la bonne direction mais elle pense qu'il faut effectivement dire les choses, même quand elles ne sont pas forcément agréables à entendre. Pour elle, la liberté s'accompagne de responsabilités : ce n'est donc pas juste une question de confort.

Elle passe ensuite à la question de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme : l'Islande, indique-t-elle, appuie évidemment cette adhésion et a d'ailleurs soutenu tout le processus. Le rapport du groupe de réflexion à haut niveau appuie également cette adhésion et elle se réjouit de ces discussions qui ont été menées au sein du groupe de travail. Elle rappelle que le groupe de réflexion inclut les 46 États membres du Conseil de l'Europe et l'Union européenne et elle espère que ces négociations seront couronnées de succès, avant le 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Enfin, la ministre aborde la question des injustices sociales. Elle demande à M. KATROUGALOS si la question était bien de savoir ce qu'ils pouvaient faire pour y remédier de façon générale. Selon elle, cette question est très difficile. En tant que personne qui a un certain pouvoir dans un petit pays où il y a peu d'injustices sociales par rapport à d'autres pays – même s'il y en a encore et qu'ils souhaitent y remédier –, elle pense qu'ils n'arriveraient pas à gérer la situation s'ils avaient des injustices sociales trop fortes. Elle explique que l'Islande est peut-être passée rapidement à une société progressiste mais ne connaît pas vraiment les raisons ; il y a peut-être différentes pièces à considérer dans ce puzzle, mais elle souligne que c'est un petit peu comme la question de l'égalité hommes-femmes. Tout le monde sera d'accord pour dire qu'une société marquée de trop d'injustices sociales n'est pas une bonne chose, mais elle explique que la question n'est pas seulement de ne pas vouloir de cette injustice : il faut en comprendre les causes profondes et les solutions qu'il est possible d'apporter. Et surtout : la volonté d'y remédier est-elle bien présente ?, demande-t-elle. Les choses sont en effet compliquées, poursuit-elle : on peut dire qu'on veut quelque chose mais ensuite, entre les paroles et les actes, la réalité est différente et il n'est pas toujours facile d'agir. Elle prend ici les valeurs du Conseil de l'Europe en exemple : il y a des sociétés qui agissent pour protéger et mettre en œuvre ces valeurs et, selon elle, elles sont moins susceptibles de souffrir d'injustices sociales profondes. Ainsi, dans un pays où chacun se voit offrir de véritables opportunités pour s'épanouir, les gens vivent dans une société beaucoup plus agréable ; mais pour arriver à créer une telle société, il faut des systèmes équilibrés de protection sociale et de prévoyance sociale, il faut un accès à de nombreux services de santé, d'encadrement des enfants, de garde. Et afin de pouvoir dire à chaque individu dans une société qu'il a des opportunités, il ne faut pas se contenter de faire de beaux discours : il faut agir et veiller à apporter des changements, à faire des réformes. Cela veut dire qu'il faut investir et, pour cela, il faut payer les impôts nécessaires. Au bout du compte, elle ignore s'il y a un meilleur investissement que l'investissement dans le capital humain. C'est selon elle le capital le plus précieux. Elle termine ainsi en disant que si elle avait la réponse, elle la lui dirait ; si elle avait la solution, elle serait véritablement en train de sauver le monde.

**M. Tiny KOX** la remercie et indique qu'il peut encore prendre quelques interventions avant de clore la liste. Il donne la parole à M. Iulian BULAI.

**M. Iulian BULAI** le remercie et remercie la ministre des Affaires étrangères pour sa présence. Il se dit ravi d'avoir entendu que l'environnement est une grande priorité pour la présidence islandaise du Comité des Ministres et pour le sommet. Néanmoins, il demande s'il est possible d'aller plus loin dans cette ambition pour que l'environnement devienne le quatrième pilier du Conseil de l'Europe en dehors de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Il précise que quand il parle d'environnement, il parle de tout ce qui a trait au changement climatique et aux droits climatiques qui en résultent.

**M. Tiny KOX** le remercie et donne la parole à M. Frank SCHWABE.

**M. Frank SCHWABE** remercie la ministre et indique avoir deux questions. La première, explique-t-il, porte sur un problème fondamental de cette Organisation, à savoir que de plus en plus de pays ne respectent pas les arrêts rendus par la Cour ou se demandent si cela s'applique véritablement à tous les secteurs de la société. Selon lui, ce sommet sera une bonne piqûre de rappel pour tous, pour rappeler les valeurs et principes de cette Organisation. Bien évidemment, il précise qu'il ne s'agit pas de montrer du doigt des pays qui ne respecteraient pas tout cela, mais comment est-il possible de s'y prendre ? Il évoque ensuite l'Ukraine et le crime d'agression avec tous les crimes de guerre : il rappelle que l'Assemblée demande la mise en place d'un tribunal pour que les responsables soient traduits en justice. Néanmoins, côté Nations Unies et côté Cour pénale internationale, il souligne qu'il y a des craintes que leurs missions soient sapées. Par conséquent, quelle solution la ministre envisagerait-elle à ce problème ?

**M. Tiny KOX** le remercie et donne la parole à M. Emanuelis ZINGERIS.

**M. Emanuelis ZINGERIS** le remercie et remercie la ministre pour tout ce qu'elle a fait pour les pays Baltes dans les années 90 : il rappelle qu'elle a reconnu dans un texte les attaques contre leur Parlement et a appuyé leur indépendance. Il poursuit en disant qu'au mois de mai, lors du sommet, les parlementaires se contenteront d'adopter des résolutions. Par ailleurs, il précise que l'APCE a demandé d'accélérer la mise en place d'un tribunal ad hoc pour poursuivre les criminels dans la guerre d'agression contre l'Ukraine. Ainsi, si toutes les parties l'adoptent à l'unanimité, la ministre peut-elle imaginer 46 pays qui votent pour accélérer le processus ? Dans ce cas-là, comme elle l'a dit, il y a la phrase « jamais plus » utilisée après l'expérience des camps de concentration lors de la seconde guerre mondiale. Il lui demande donc si, avant le mois de mai, il serait possible de mettre en place un mécanisme et de finaliser la procédure pendant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, la veille de la grande rencontre, ici à Reykjavik. Il lui demande donc de répondre à son premier point sur la résolution ainsi qu'à sa seconde question.

**M. Tiny KOX** le remercie et annonce la dernière question de la part de M. Damien COTTIER.

**M. Damien COTTIER** le remercie et explique à la ministre qu'ils travaillent à cette idée d'un tribunal spécial pour juger le crime d'agression de la Russie ; ils y travaillent au sein de la commission des questions juridiques et l'Assemblée en débattre en janvier. Ils souhaiteraient que cela soit aussi une priorité pour les discussions lors du sommet. Quel est son avis à ce sujet ? Il souligne ensuite un autre point qui devrait constituer une priorité : rapprocher les jeunes en Europe du Conseil de l'Europe et de ses valeurs. Cela ne doit-il pas être un aspect important du sommet ? Est-ce qu'il ne faudrait pas lancer une grande initiative de façon à veiller à ce que tous les jeunes en Europe puissent discuter des valeurs de l'Europe, pour qu'ils en aient véritablement conscience et se rendent compte à quel point cela doit leur tenir à cœur ? Il conclut en disant que cela serait pour lui une mesure très concrète à adopter à Reykjavik.

**M. Tiny KOX** plaisante en disant à la ministre des Affaires étrangères qu'elle s'est déjà occupée des questions faciles et que désormais, elle doit répondre à ces cinq questions beaucoup plus difficiles.

**Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR** prend la parole et dit ne pas être sûre d'avoir bien noté toutes les questions. M. Tiny KOX lui accorde donc quelques minutes de plus et elle l'en remercie.

Elle commence par la question de l'environnement, en disant avoir compris que la question était la suivante : est-ce qu'on ne pourrait pas décider d'en faire l'une des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe ? Elle répond ici que la protection des droits humains et l'environnement sont inextricablement liés : c'est d'ailleurs un aspect essentiel sur lequel le Conseil de l'Europe travaille depuis de nombreuses années. Elle affirme ensuite que l'environnement est effectivement une des priorités de la présidence islandaise et qu'ils doivent se concentrer encore plus sur tout ce qu'ils font au sein du Conseil de l'Europe, en abordant les aspects juridiques concernant les droits des individus à jouir d'un environnement plus propre. Elle pense que ce sont là des questions sur lesquelles M. BULAI s'est penché de manière plus approfondie qu'elle et craint de ne pas pouvoir lui apporter une réponse complète quant à ce qui serait réaliste ou possible. Elle rappelle que dans l'échange de vues avec les Nations Unies au mois de février, les droits humains et l'environnement ont été évoqués ; un échange de vues informel a aussi eu lieu au mois d'octobre, précise-t-elle. Elle est ici d'accord pour dire que les questions environnementales doivent être un point fort ; la question est de savoir s'ils avancent à petits ou à grands pas. D'après elle, il faut avant tout qu'ils fassent les choses de manière réaliste, qu'on leur laisse plus de temps pour discuter, et elle se dit certaine qu'ils trouveront l'espace pour le faire, tout en se concentrant sur l'environnement.

La ministre passe ensuite aux questions de M. Frank SCHWABE. Elle est d'accord pour dire que le Conseil doit appuyer tous les pays dans leur processus d'évolution – chose qu'il s'engage à faire – mais l'équilibre n'est selon elle pas facile à trouver. Il n'est en effet pas facile, explique-t-elle, de savoir si on a pris une bonne décision : on ne peut le savoir qu'après l'avoir prise. Elle ne sait pas dans quelle mesure il faut réagir de façon très forte et ferme quand un État membre ne respecte pas ses obligations : faut-il réagir avec énormément de fermeté en espérant que cela le fera changer d'avis ? Doit-on risquer qu'il s'éloigne plus du Conseil de l'Europe ? Elle assure qu'il faut ici pondérer et se demander ce qui est le mieux pour les citoyens de ce pays : quand on a un pays qui ne respecte absolument pas les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, cela devient véritablement problématique. Pour elle, la question n'est jamais simple à trancher ; parfois, il est même impossible de savoir si l'approche choisie est la bonne. On ne peut le savoir que lorsqu'on a pris une décision et que le temps passe, affirme-t-elle. Elle explique que c'est d'ailleurs le problème des politiques, qui doivent prendre des décisions et ne peuvent se rendre compte que bien plus tard si ces décisions étaient les bonnes ou non. Quoi qu'il en soit, elle indique que son approche est d'essayer de travailler dans un état d'esprit positif et de veiller à ce que, petit à petit, le Conseil prenne les bonnes décisions.

Elle poursuit en abordant la question de la responsabilité. C'est pour elle une question éminemment importante, mais comment l'aborder ? Elle dit ici bien entendre les inquiétudes qui se manifestent dans d'autres instances, qui disent : aurons-nous suffisamment d'attention ? Recevrons-nous suffisamment de financements ? Entendez-vous saper notre travail ou notre mission ? La ministre affirme qu'elle comprend ces inquiétudes car ce sont en

effet des réactions tout à fait naturelles. Cela dit, la réponse à ces questions est claire : c'est « non ». Elle insiste pour dire qu'il ne s'agit pas de saper le travail fait par d'autres institutions et d'autres instances, au contraire : il faut que le travail fourni par ces instances par le passé constitue la base de tout ce qui sera fait à l'avenir. Néanmoins, elle explique que s'ils veulent mettre en place un tribunal spécial ou, en quelque sorte, combler ce vide qui existe, il leur faut trouver la bonne approche pour le faire. Ils sont sûrement tous d'accord, poursuit-elle, pour dire que tous les criminels soient traduits en justice. Il faut par ailleurs appuyer l'Ukraine mais aussi ses valeurs qui sont attaquées et ciblées. Elle répète qu'il y a effectivement un vide à combler. Elle ne peut pas promettre qu'ils y parviendront à 100 % mais, encore une fois, elle convient qu'il y a là une lacune. S'ils trouvaient une solution qui soit la bonne sur le plan juridique, elle ne pourrait que l'appuyer car ils veulent tous éviter de dire : « On veut ici véritablement parler de la responsabilité avec un grand R sans se doter des possibilités et des mécanismes pour le faire ». Elle recommande donc de rester ouverts en ayant en tête ce vide à combler et de le faire de la meilleure façon possible. Pour cela, elle convient qu'il faudra des discussions de longue haleine. La question, souligne-t-elle, n'est d'ailleurs pas abordée qu'au sein du Conseil de l'Europe : elle est abordée partout, et également aux Nations Unies. Il est donc certain qu'il faudra trouver la bonne approche.

Pour ce qui est des jeunes, elle affirme être d'accord : il leur faut trouver une façon de les impliquer plus fortement. Néanmoins, elle explique que la participation des jeunes gens n'est pas si facile, un peu comme la question de la parité hommes-femmes. En effet, il ne s'agit pas seulement de cocher des cases et de dire « n'oublions pas les jeunes gens » : à ses yeux, ce qui est important, c'est qu'ils participent aux processus décisionnels. Elle répète qu'il ne s'agit pas de dire : « on a été fantastiques, on a écouté des jeunes gens ». Ils doivent véritablement être impliqués dans le processus de prise de décision, répète-t-elle, et avoir leur place à la table où ces décisions sont prises. Elle conclut en disant que quand on parle de la nécessité d'assurer la diversité dans le processus décisionnel, quand on parle de la démocratie, cela couvre tout : l'égalité hommes-femmes, l'égalité entre les générations. Il s'agit de tous les types de diversité, et les jeunes gens en font partie.

**M. Tiny KOX** la remercie pour ses réponses très approfondies à ces questions qui n'étaient pas des plus faciles. Il se dit convaincu que la présidence du Comité des Ministres est entre de bonnes mains avec elle et rappelle qu'elle a six mois pour réaliser ces priorités. Pour ce faire, comme elle le disait, il confirme qu'il est essentiel qu'elle travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs : Secrétaire Générale, Assemblée parlementaire et États membres. Il rappelle par ailleurs que l'Islande a la tâche d'organiser le sommet du mois de mai. Le Président se dit certain qu'elle trouvera le moyen de revenir au mois de mai. Il fait ensuite une petite parenthèse en disant qu'il fait déjà très beau, qu'il fait 10 degrés, et assure que tout le monde veut voir l'aurore boréale ; il ne faut donc pas s'attarder dans les restaurants ou pubs très agréables et partir en quête de l'aurore boréale. De cette façon, les parlementaires n'auront pas seulement des photos avec la Première ministre et la ministre des Affaires étrangères, mais aussi des photos de l'aurore boréale. Enfin, il assure que tout le monde attend avec intérêt les réunions de janvier où ils auront l'occasion de l'entendre avec la Première ministre et leur ambassadrice. Par ailleurs, dans le cadre du Comité des Ministres, il souligne qu'ils vont poursuivre la coopération étroite entre la partie intergouvernementale, la partie parlementaire et les offices du secrétaire général. Par conséquent, dans les mois à venir, ils auront amplement l'occasion de poursuivre leur travail. Il termine en la remerciant d'avoir dit toute l'importance qu'elle attachait à l'Assemblée et d'être venue parmi eux et en se disant heureux de la retrouver au mois de janvier.

### **13. Observation d'élections**

#### **b. Observation des élections législatives anticipées en Bulgarie (2 octobre 2022)**

**M. Tiny KOX** salue la ministre et passe maintenant au point reporté du matin, à savoir l'observation des élections législatives en Bulgarie. Il indique que c'est M. Alfred HEER qui a présidé la mission pour la quatrième fois, ce qui lui semble très bien, même s'il spécifie que cela n'est pas forcément une bonne chose. Il annonce que M. Alfred HEER informera les membres et leur présentera les conclusions de la mission, puis qu'il pourra ensuite réagir.

**M. Alfred HEER** remercie le Président. Il remercie ensuite le Gouvernement bulgare de les avoir invités à venir observer les élections. Il continue en remerciant ses collègues qui étaient également avec lui dans cette mission. Il confirme qu'il s'agissait de la quatrième mission de ce genre, et ajoute qu'on pourrait dire, d'une certaine façon en guise de boutade, que la Bulgarie est le pays le plus démocratique puisqu'ils en sont à quatre élections en dix-huit mois. Il ajoute qu'en fonction de la perspective adoptée, on pourrait estimer que c'est une bonne chose ou un mauvais signe. Concernant les trois élections précédentes, il indique qu'à l'issue de la troisième élection, il y a eu des accusations mutuelles de corruption et que le parti continuait le changement. Il ajoute qu'il s'agissait en fait du thème principal de celle-ci. Il souligne que cette fois-ci, pour les quatrième élections, le thème a été un peu différent puisqu'il y avait eu entre-temps l'invasion de l'Ukraine par la Russie et que la Bulgarie dépendait du gaz russe. Il y avait également le parti Réveil bulgare qui était très pro russe, pro Poutine en la matière. Et il rappelle que les partis doivent représenter 10 %. Il estime que l'on peut dire que la Bulgarie reste attachée aux valeurs occidentales même s'il n'y a pas forcément un accord pour former un gouvernement. En tout cas, poursuit-

il, les gens sont d'accord sur une chose, celle de vouloir faire partie de l'Union européenne, adopter des valeurs européennes et soutenir l'Ukraine contre l'agression russe. Cela a donc été le thème principal cette fois-ci. Le résultat des élections a été la victoire du GERB et le parti Nous continuons le changement a perdu des sièges ; ITN a également perdu des sièges, les socialistes en ont perdu eux aussi mais on a pu constater qu'ils ne pourraient sans doute pas constituer de nouveau un gouvernement. Il considère que les élections sont une chose, qu'elles ont été bien organisées, et qu'on ne peut pas le nier. Il indique cependant qu'il y a toujours les mêmes problématiques qu'auparavant : les minorités turques qui ne peuvent mener campagne en langue turque – ce qui représente essentiellement un problème pour le parti Mouvement des droits et des libertés, MRF. Il y a également la minorité des Roms. C'est, selon lui, quelque chose d'important.

Il poursuit en mentionnant l'existence du vote électronique qui a été mis en place et qui, selon leurs observations, se passe bien. Cependant, certaines personnes ne savent ni lire ni écrire et ont du mal à utiliser la machine pour voter : ainsi, il explique que si vous avez une fiche, vous saurez où mettre la croix pour un parti, mais si vous devez utiliser une machine, cela sera plus difficile car des instructions apparaissent à l'écran et il faut les suivre. Selon lui, on pourrait dire que l'achat de voix qui touche surtout les communautés, les groupes vulnérables et les personnes défavorisées est moins facile parce qu'ils ne pourront pas voter : en effet, l'introduction des machines implique de les priver du droit de vote. Il considère que cela reste un problème et le restera sans doute pendant un certain temps. Il se pose alors la question de savoir comment continuer à utiliser ces machines de la meilleure manière et estime qu'il faut y apporter des améliorations.

Un autre problème qu'il souhaite soulever est le fait qu'à l'issue de cette quatrième élection et a priori de nouveau, il n'y aura probablement pas de gouvernement puisque personne ne semble en mesure de constituer une majorité. Le Président dispose donc de pouvoirs exécutifs et a ainsi formé un gouvernement d'intendance. Il explique que le Président aura plus de pouvoir que les parlementaires qui ont été élus cette fois-ci et indique que lorsqu'ils se sont réunis avec les parlementaires de toute couleur politique, ceux-ci se plaignaient de ce gouvernement d'intendance qui avait utilisé un certain nombre de prérogatives. Il pose alors la question de savoir s'il s'agissait vraiment d'un abus de pouvoir. Il explique qu'il s'agit, selon lui, du gouvernement et ajoute que si les parlementaires n'arrivent pas à constituer une majorité de gouvernement, il est quand même nécessaire que le pays soit gouverné. C'est le Président qui va décider à ce moment-là : qui va nommer le Premier ministre et les différents ministres. Il semble qu'il fasse un travail correct, ajoute-t-il. Les personnes nommées n'avaient pas candidaté aux élections législatives : ce ne sont donc pas des gens qui sont dans les luttes politiques. Il poursuit qu'un gouvernement d'intendance est constitué et que ce sera ensuite aux partis politiques d'arriver à constituer un gouvernement digne de ce nom, ce qu'ils ne sont pas arrivés à faire. Il dit également avoir constaté qu'après les élections, le climat n'était pas très bon entre les différents partis qui sont divisés : il y a le GERB qui est accusé de corruption, les autres partis, notamment, Nous continuons le changement, soutiennent que ce sont eux qui représentent ceux qui veulent vraiment lutter contre la corruption. Il est par conséquent difficile de dégager une majorité stable.

Il continue en indiquant qu'à ce jour, le Président n'a toujours pas donné de mandat à un parti pour former un gouvernement, ce qui va sans doute se passer. Il estime qu'il est fort probable qu'il y ait une cinquième élection au mois de janvier, ou plutôt en mars 2023. Déjà cette fois-ci, on a vu que la participation aux élections avait diminué par rapport aux élections précédentes puisque les gens commencent à se demander à quoi ça sert de se déplacer, d'aller voter si finalement le parlement n'arrive pas à se mettre d'accord pour constituer un nouveau gouvernement. Il déclare que ce n'est pas quelque chose que nous pouvons changer mais estime qu'il faudrait peut-être en parler au niveau de la commission de suivi aux dirigeants de ces partis en leur disant qu'il faut vraiment trouver le moyen de défendre la démocratie ; que le fait que le Président dispose de ces pouvoirs lui permettant de nommer le gouvernement n'est pas une bonne chose dans une démocratie. Normalement le parlement est élu au suffrage universel et ensuite c'est en fonction de cela et des majorités qu'un gouvernement est constitué. Cependant, ce n'est pas aux observateurs qu'il appartient de changer la situation.

Du point de vue technique, comme il le disait déjà, il lui semble que plusieurs problèmes ont été largement résolus. Il y a toujours un achat de voix mais ils n'ont pas constaté de détérioration ou de mauvaise organisation. Les élections ont été bien organisées, tout a été bien mené par les autorités bulgares. Le processus électoral lui-même s'est bien déroulé, très bien même, selon lui, conformément aux règles et aux normes du Conseil de l'Europe. Il n'a donc rien à redire sur ce point. Ce qu'il constate, c'est que la représentation des femmes est un peu faible. Et, là encore, c'est quelque chose qu'il appartiendrait d'améliorer. Pour lui, le principal problème reste le fait qu'un gouvernement ne peut être constitué en Bulgarie étant donné les résultats des élections. Ensuite, il y a également un recensement qui a été réalisé en Bulgarie et il se peut que les régions urbaines obtiennent plus de sièges à l'avenir, ce qui pourrait changer les résultats, car certains partis sont plus représentés dans les régions rurales et d'autres le sont plus dans les agglomérations urbaines. Il considère donc que cela pourrait changer la situation et les résultats. Il rappelle également que beaucoup de Bulgares vivent à l'étranger mais qu'ils conservent le droit de vote.

Il souhaite aussi mentionner qu'ils ont entendu que l'entrée aurait été interdite aux minorités d'origine turque qui voulaient pénétrer sur le territoire depuis la Türkiye, au passage à la frontière. Il déclare ne pas savoir exactement ce qu'il en est de la véracité de ces allégations. Mais dans l'ensemble, cela était bien réalisé. Il répète que s'il y a une cinquième élection, il craint que la participation électorale soit encore plus faible. Il propose ensuite à ceux qui ont des contacts avec les collègues bulgares de leur en parler et leur dire que dans une démocratie, il est essentiel d'arriver à se mettre d'accord pour constituer un gouvernement avec une certaine stabilité pour l'avenir.

**M. Tiny KOX** remercie le rapporteur et passe au débat.

**Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR** remercie le Président. Elle dit avoir participé également à cette mission en tant que corapporteuse. Elle tient à remercier le président de la commission de suivi pour son compte rendu détaillé et souhaite ajouter un mot ou deux en la matière. Tout d'abord, en ce qui concerne ce vote électronique et ces machines à voter qui sont assez récentes : la plupart de leurs interlocuteurs s'accordent à dire que le recours à ces machines avait réduit le phénomène d'achat de voix, car il devient pratiquement impossible de prouver comment les électeurs ont voté. Elle explique que lors de l'utilisation des machines, personne ne voit ce qui est voté mais tout le monde voit que la personne a voté. Il est possible de prouver comment un électeur a voté mais elle considère qu'il y a quand même un certain soupçon qui continue à peser sur le système de scrutin en Bulgarie. Elle relève également que certains disent que ces machines peuvent être manipulées d'une façon ou d'une autre. Elle dit ne pas savoir si ces allégations sont fondées ou non mais reconnaît que ce qui leur a été dit à maintes reprises, c'est qu'un contrôle indépendant sur l'utilisation de ces machines serait nécessaire. Elle souligne qu'ils en ont parlé avec les interlocuteurs bulgares à plusieurs reprises et qu'ils avaient le sentiment que ces interlocuteurs ne comprenaient pas très bien ce que cela changerait. Elle ajoute que les interlocuteurs bulgares ont expliqué longuement ce qui avait été réalisé pour garantir la sécurité de ces machines mais ils ne comprenaient peut-être pas le fait que s'il y avait un contrôle indépendant, cela pourrait dissiper les doutes et rassurer un peu les esprits. Elle pense donc qu'il s'agit d'une question qu'il faut continuer à poser.

Elle rappelle ensuite que le président de la commission a déjà fait allusion au manque de participation de femmes et souhaite insister sur ce point car le phénomène – la faiblesse de la participation des femmes et du nombre de femmes sur les listes – est assez important : il y en a moins de 25 %. Elle a eu l'honneur de participer à la conférence de presse où elle a lancé un appel à la société bulgare en disant que pour elle il n'était pas démocratique que 50 % de la population se voit représentée avec moins de 25 % au parlement et qu'un véritable projet au niveau de la société devrait être lancé pour lutter contre ce phénomène. Elle estime que comme les institutions de la société dans leur ensemble ne peuvent s'occuper des enfants, des femmes âgées et des personnes handicapées et que, de façon générale, cette responsabilité revenait aux femmes qu'elle définit comme une attente sociale à leur égard, cela constitue sans doute l'obstacle principal à la participation des femmes à la vie politique en Bulgarie. Elle estime donc que cela devrait faire l'objet d'une décision au niveau de la société. Il faut en effet que la Bulgarie décide qu'elle souhaite que les femmes participent.

Quant à l'impasse dans laquelle se trouve le pays dont parlait le Président, elle pense que c'est la chose la plus difficile dans la politique en Bulgarie, l'absence d'accord sur la façon de gouverner le pays et le refus de travailler ensemble pour composer un gouvernement pouvant durer au moins pendant un an. Une plus grande participation féminine au parlement et dans la politique en général, selon elle, irait dans le sens d'une passerelle : cela permettrait de construire des passerelles plutôt que de les détruire. C'est son sentiment et elle dit penser que cela serait propice à une gouvernance plus stable au gouvernement.

Elle conclut avec une petite remarque. Il y a une certaine ambiguïté dans une loi en Bulgarie qui dit qu'il ne peut y avoir qu'un observateur au sein d'un bureau de vote. Même si elle reconnaît n'avoir jamais été empêchée de réaliser la mission d'observation dans des bureaux de vote – ce qui se fait généralement en binôme –, cette ambiguïté est selon elle problématique car ils ne savaient jamais si observer comme ils voulaient le faire posait problème. Il faudrait donc réfléchir à cette ambiguïté, à ses yeux, et la préciser à l'avance. Elle pense que ce problème se trouve dans leur code électoral et il faudrait, à son avis, le changer.

**La Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire, Mme Ingjerd SCHOU**, la remercie et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Elle constate que cela n'est pas le cas et clôt donc la liste d'orateurs. Elle donne la parole à M. Alfred HEER.

**M. Alfred HEER** remercie sa collègue pour ses ajouts. En ce qui concerne le code électoral, il convient qu'il n'autorise qu'une seule personne à observer dans les bureaux de vote. Mais dans la pratique, et il dit en avoir parlé au Premier ministre en exercice, cela n'a pas posé de problèmes. Ils ont pu observer en binôme. Il ajoute qu'effectivement, techniquement, il faudrait modifier la loi électorale car cela n'est pas clair. Il serait donc bon d'avoir une base claire pour les élections à venir. Dans la pratique, il réitère néanmoins qu'ils ne se sont jamais vu refuser l'entrée dans aucun bureau de vote.

**Mme Ingjerd SCHOU** remercie l'orateur et clôt le débat. Elle prend note du rapport et poursuit.



## 14. Questions politiques et démocratie

### b. Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie

**Mme Ingjerd SCHOU**, en l'absence du Président de l'Assemblée, poursuit avec le point 14b qui concerne l'évaluation du partenariat pour la démocratie en ce qui concerne le Parlement de Jordanie. Elle annonce que ce rapport sera présenté par M. George LOUCAIDES (Doc. 15649) et lui donne la parole, en lui précisant qu'il dispose de 10 minutes en tout, 7 minutes pour présenter le compte-rendu et 3 minutes pour répondre au débat.

**M. George LOUCAIDES** la remercie et rappelle qu'en 2016, l'Assemblée a accordé au Parlement jordanien le statut de partenaire pour la démocratie. Après avoir fait cette demande, le Parlement de Jordanie a ainsi pris un certain nombre d'engagements politiques, comme l'exigent les règles de l'Assemblée. Le rapporteur précise qu'une première évaluation des progrès dans la mise en œuvre de ses engagements a été faite en 2017 ; à l'époque, l'Assemblée a relevé que certaines réformes essentielles avaient été réalisées et que la Jordanie s'orientait dans la bonne direction. Elle a donc décidé d'élargir son soutien à ce pays, tout en continuant à suivre de très près la mise en œuvre des réformes. Il annonce ensuite qu'aujourd'hui, plus de cinq ans après cette première évaluation, le moment est venu pour l'Assemblée d'évaluer une fois de plus la situation du Parlement jordanien par rapport à ses engagements politiques. Afin de rassembler les éléments qui permettront à l'Assemblée de le faire, M. LOUCAIDES dit avoir réalisé une visite d'information à Amman du 25 au 27 septembre de cette année. Il explique y avoir eu des réunions avec des représentants officiels, des membres de la société civile et une partie de la communauté diplomatique. Cette visite, affirme-t-il, a été particulièrement utile pour lui permettre de comprendre la complexité des enjeux internes et externes qui se posent pour la Jordanie, et notamment l'arrivée considérable de réfugiés, les difficultés économiques et l'instabilité générale de la région. Il leur faut donc bien garder ces enjeux à l'esprit au moment d'examiner la situation en Jordanie.

Il poursuit en déclarant qu'en ce qui concerne ses engagements politiques, la Jordanie a fait des avancées dans un certain nombre de domaines et a stagné dans d'autres. De façon plus détaillée, il explique qu'en novembre 2020, au moment du pic de la deuxième vague de covid-19, la Jordanie a organisé des élections législatives, comme cela était prévu ; en dépit de la faible participation électorale et du fait que la majorité des représentants élus soient affiliés à des forces liées à des tribus ou des forces financières, le simple fait que ces élections aient été organisées et se soient déroulées sans problème et selon le calendrier prévu prouve que les institutions et les processus démocratiques en Jordanie sont devenus matures et résilients. Il ajoute que récemment, une nouvelle loi électorale et une nouvelle loi sur les partis politiques ont été adoptées. Ces lois ont pour but d'encourager la formation de partis politiques en dépassant les appartenances à différentes tribus et de garantir un plus grand rôle aux jeunes et aux femmes dans la vie politique. Il se félicite donc de ces développements.

En ce qui concerne l'égalité entre les genres, il souligne que des progrès ont également été réalisés. Le Parlement de Jordanie a en effet amendé la loi sur le statut personnel en avril 2019, l'âge de mariage exceptionnel passant ainsi de 15 à 16 ans. Il convient que l'article 6.1 de la Constitution continue à ne faire aucune référence à la discrimination fondée sur le genre, en dépit des appels de l'Assemblée en ce sens, mais il précise qu'il y a désormais une référence aux femmes dans le titre de la Constitution du chapitre pertinent. Il indique qu'il y a également un nouvel article 6.6 où l'État s'engage à soutenir les femmes à jouer un rôle actif pour constituer et enrichir la société d'une façon qui garantisse l'égalité des chances et les protège de toute forme de violence et de discrimination. Le rapporteur est d'accord pour dire que ces changements ne sont pas suffisants, mais ils peuvent considérer qu'il s'agit d'un premier pas pour sensibiliser à ces questions et renforcer la possibilité d'autres changements dans la Constitution. Il déplore cependant que la violence contre les femmes continue à poser problème et que l'article 343 du Code pénal permette à ceux qui ont perpétré ces crimes d'avoir des peines assez légères si cela est lié à l'adultère – cela n'a toujours pas été révoqué.

Dans le domaine de la détention administrative, M. LOUCAIDES déclare que des efforts ont été réalisés : il a ainsi été ravi de constater que 82 membres du Parlement avaient soumis une note dans ce sens, demandant l'abolition de la détention administrative. Il espère que cela trouvera une résolution positive. Quoi qu'il en soit, il affirme que la détention préventive uniquement de personnes soupçonnées d'avoir l'intention de commettre un délit est une violation des normes du Conseil de l'Europe et devrait être révoquée.

Il aborde ensuite le sujet de la peine de mort et annonce qu'il n'y a pas eu d'exécutions depuis mars 2017. Par ailleurs, en 2020, la Jordanie a soutenu une résolution des Nations Unies concernant un moratoire sur le recours à la peine de mort pour la première fois. Cela constitue donc un développement encourageant, mais il déplore que les tribunaux continuent à prononcer des peines de mort. Or, la position de l'Assemblée sur la peine de mort est très claire et il affirme que le Parlement de Jordanie devrait intervenir pour obtenir un moratoire des jurés sur les exécutions, en attendant l'abolition de la peine de mort.

Il poursuit en citant d'autres développements concernant l'adoption d'une nouvelle loi sur les droits des enfants et des changements positifs qui amélioreront le droit des enfants nés de mères jordaniennes et de pères non-

jordanien, ainsi que la ratification par la Jordanie de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'aide administrative mutuelle sur les questions fiscales.

En conclusion, le rapporteur se dit convaincu que le Parlement jordanien est résolu à se conformer aux engagements politiques d'un partenaire pour la démocratie. Les autorités jordaniennes aspirent en effet à la démocratie et sont résolues à enregistrer les progrès nécessaires à cet égard. Il précise que le changement sera bien évidemment progressif et prendra du temps : l'Assemblée devra donc se montrer patiente, continuer à soutenir la Jordanie dans cette entreprise et faire une nouvelle évaluation du partenariat au moment voulu. Il termine en remerciant les membres de la Commission permanente de l'avoir écouté.

**Mme Ingjerd SCHOU** le remercie et donne la parole à Mme Petra STIENEN qui souhaite intervenir.

**Mme Petra STIENEN** plaisante en disant qu'en s'appelant Petra alors que le sujet de la Jordanie est évoqué, il est évident qu'elle doit prendre la parole. Elle explique qu'elle a d'ailleurs vécu au Proche-Orient pendant longtemps et, selon elle, la Jordanie est un pays qu'il convient de suivre de près lorsqu'il en va de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle dit ensuite être très impressionnée par le rapport de M. George LOUCAIDES et avoir une question : elle se demandait en effet si le rapporteur s'était penché sur la situation des personnes LGBTI. Elle sait que c'est une question très sensible mais, visiblement, le drapeau arc-en-ciel est assez problématique en Jordanie, même s'il y a une rue arc-en-ciel dans le centre d'Amman. En tant que membres de l'APCE, elle se demandait comment il leur serait possible de mieux accueillir les collègues de la délégation jordanienne ; en effet, elle souligne que dans la commission sur l'égalité, ces derniers sont souvent installés au fond de la salle, lui donnant l'impression qu'ils souhaitent s'engager mais ne sachant pas très bien comment. Sa question est donc la suivante : comment les membres de l'Assemblée parlementaire pourraient-ils se montrer plus ouverts et les encourager à être plus actifs dans leurs travaux ?

**Mme Ingjerd SCHOU** la remercie et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Ne voyant personne se manifester, elle clôt la liste des orateurs et cède la parole à M. George LOUCAIDES pour répondre aux questions de Mme Petra STIENEN.

**M. George LOUCAIDES** remercie sa collègue pour ses questions et ses remarques. Il lui répond en disant que, bien entendu, la Jordanie n'en fait pas assez pour protéger les droits de sa communauté LGBTIQ+ : selon lui, des réformes doivent être menées dans ce sens. Il précise néanmoins que la situation y reste bien meilleure que dans d'autres pays de la région – cela n'est en effet pas comparable aux normes du Conseil de l'Europe ; par rapport à d'autres pays musulmans dans une région marquée par des turbulences, la situation est bien meilleure en Jordanie. Il est néanmoins clair qu'ils doivent améliorer leur situation, convient-il. Il poursuit en disant que l'Assemblée doit bien réfléchir à la question de ce statut de partenaire pour la démocratie, que ce soit pour la Jordanie ou pour d'autres qui souhaiteraient y accéder. Selon lui, certains de leurs partenaires pour la démocratie sont déçus, mais les collègues de Jordanie qui sont habituellement présents – ils n'ont pas pu venir cette fois – suivent de très près leurs travaux. Il affirme que c'est donc aux membres de l'Assemblée parlementaire de les convaincre qu'ils ont plus à gagner de leur participation. Il leur faudrait peut-être mener des discussions – qu'ils ont déjà entamées – sur la façon dont ils pourraient moderniser ce partenariat pour la démocratie.

**Mme Ingjerd SCHOU** le remercie et clôt le débat. Elle déclare ensuite que la commission des questions politiques et de la démocratie a présenté un projet de résolution pour lequel aucun amendement n'a été proposé. Elle passe ainsi au vote sur le projet de résolution (Doc. 15649), en précisant qu'il s'agit d'une adoption à la majorité simple, et invite les membres qui sont pour à voter à main levée. Elle ne relève ni de voix contre, ni d'abstentions.

*Le projet de résolution est donc adopté à l'unanimité.* Elle félicite le rapporteur et la commission.

### **c. Protéger les piliers de la démocratie en période de crises sanitaires**

**Mme Ingjerd SCHOU** passe désormais au point 14.c, le rapport sur le débat « Protéger les piliers de la démocratie en période de crises sanitaires » (Doc. 15650) de la commission des questions politiques et de la démocratie. En l'absence de la rapporteure Mme Marietta KARAMANLI, elle annonce que M. George KATROUGALOS va se charger de présenter le rapport. Elle lui rappelle qu'il dispose de 10 minutes au total : 7 minutes pour la présentation et 3 minutes pour répondre aux interventions pendant le débat.

**M. George KATROUGALOS** la remercie et commence en déclarant que c'est un plaisir pour lui de présenter le rapport « Protéger les piliers de la démocratie en période de crises sanitaires » préparé par sa collègue et amie Mme Marietta KARAMANLI. Ce titre, selon lui, montre que la question est très pertinente et qu'elle constitue un enjeu majeur pour l'avenir. Ainsi, même si la phase aiguë de la crise sanitaire est terminée, il rappelle que la pandémie est toujours là et que personne ne peut garantir que, dans le futur, un « covid bis » ou une autre maladie globale n'apparaîtra pas. De nouvelles crises sanitaires ou autres sont possibles et tout le monde doit y être préparé.

Il explique ensuite que, dès le début de la pandémie de covid-19, la priorité des gouvernements a été de sauver des vies et de protéger la santé des citoyens. Néanmoins, pour ce faire, ces mêmes gouvernements ont souvent dû introduire des mesures de restriction exceptionnelles qui ont sérieusement altéré le quotidien de tous. La pandémie a ainsi eu un impact sur tous les aspects de la vie des populations et des sociétés, et sur la façon dont fonctionnent les démocraties. De nouvelles crises et nouvelles urgences, souligne-t-il, pourraient même mener les autorités publiques à prendre des mesures exceptionnelles, qui remettraient en question l'ordre démocratique et pourraient porter atteinte aux libertés des citoyens. Il rappelle par ailleurs que la démocratie reste très fragile et se caractérise par une sorte de tension qui existe entre le souhait d'être en sécurité et celui de conserver toutes les libertés. Cependant, il précise que cette contradiction existait déjà avant la crise sanitaire. Il évoque ainsi des études montrant, avant 2020, que beaucoup de citoyens européens pensaient même que d'autres systèmes politiques seraient peut-être meilleurs que la démocratie. Il souligne ici que les parlementaires s'engagent pour que la démocratie reste bien vivante mais, pour cela, il est nécessaire de veiller à ce que les institutions démocratiques puissent continuer à fonctionner et que les libertés fondamentales soient protégées en temps de crise : c'est là-dessus que porte le rapport.

Ce rapport, à ses yeux, appelle à la vigilance et rappelle l'importance de veiller à ce que les mécanismes et institutions clés de la démocratie fonctionnent également en temps de crise. Il met ainsi l'accent sur quatre éléments clés pour un environnement démocratique : les parlements, les élections, les pouvoirs locaux et les organisations de la société civile et individuelle.

Tout d'abord, il indique que le rapport insiste sur le rôle des parlements en tant que piliers de la démocratie. Ce sont en effet des institutions démocratiques vitales qui jouent un rôle essentiel pour représenter les citoyens, pour délibérer, pour légiférer et pour contrôler l'action du gouvernement. Les parlements, poursuit-il, assurent la légitimité du système démocratique dans son ensemble, et la pandémie a vraiment mis à l'épreuve la capacité des parlements à s'acquitter de certaines de ces missions. Ainsi, il rappelle que dès le début de la pandémie de covid, beaucoup de parlements ont dû s'adapter à la nouvelle donne et ont dû trouver de nouvelles façons de travailler et de fonctionner. Eux-mêmes, au sein de l'Assemblée parlementaire, ont introduit de nouvelles façons de travailler les uns avec les autres. Il répète que le rapport insiste sur la nécessité d'assurer la continuité du travail parlementaire et d'assurer que les parlements puissent continuer à pleinement exercer leurs pouvoirs. Le projet de résolution fait d'ailleurs quelques propositions concrètes en la matière. Le rapport, poursuit-il, insiste également sur la nécessité de réconcilier les nouvelles procédures d'urgence avec l'exercice traditionnel de l'activité parlementaire en présentiel. Il rappelle qu'il a aussi fallu s'adapter, par exemple en passant à des réunions où les participants étaient connectés à distance ou en permettant le vote à distance ; néanmoins, cela ne doit rester qu'une exception et il faut veiller à ce que le principe de proportionnalité soit toujours appliqué. Par ailleurs, l'efficacité des parlements doit être maintenue lorsqu'il s'agit de contrôler les actions du gouvernement en temps de crise et de veiller à ce que toutes les mesures soient de nature exceptionnelle. Il rappelle ici que des mesures exceptionnelles ne doivent pas devenir des mesures permanentes.

Il passe ensuite au second élément clé, celui des élections : le droit de participer à intervalles réguliers à des élections libres, insiste-t-il, est un droit fondamental. La pandémie a ainsi eu un impact sur le calendrier des élections dans certains États membres qui ont décidé de reporter ou de suspendre des élections. Par ailleurs, l'introduction de mesures de restriction pour contrôler la pandémie a eu un impact sur la liberté de mouvement et la liberté d'assemblée : or, ces deux points sont essentiels dans le processus électoral. Le rapport rappelle ici les principes de la Commission de Venise en la matière, qui en appelle aux États membres qui ne l'ont pas encore fait à adapter leur législation à l'avance, de façon à ce que le processus électoral puisse se poursuivre en temps de crise sanitaire. M. KATROUGALOS souligne également qu'il convient d'introduire de nouvelles méthodes de vote, par voie électronique, par courrier, etc., pour garantir la nature ouverte et compétitive des élections.

Il poursuit en déclarant que la pandémie a aussi eu un impact important sur le fonctionnement des démocraties à l'échelle locale et régionale. Il explique ici que l'équilibre entre les différents échelons, le local, le régional et le national a un peu été déplacé pour renverser cette tendance. Le rapport demande ainsi à ce que l'autonomie des pouvoirs locaux soit garantie et préservée.

Enfin, le rapport se penche aussi sur l'impact de la pandémie sur les organisations de la société civile, en soulignant leur contribution : il faut ainsi continuer à appuyer les plus vulnérables et le rapport rappelle que la liberté de la presse doit pouvoir s'exercer tout aussi librement en temps de crise. M. KATROUGALOS rappelle qu'il est essentiel que les plus fragiles parmi les citoyens soient protégés grâce à des mesures ciblées et que les droits à la santé de tous soient respectés.

Il conclut en déclarant que si la démocratie a montré qu'elle était capable de résister à la pandémie en s'adaptant, les parlementaires doivent en faire de même en partageant leurs bonnes pratiques, en s'adaptant avec sagesse et en montrant que la démocratie est le meilleur système pour réconcilier la sécurité et les libertés politiques et civiles en temps de crise. Il se dit convaincu que ce rapport de sa collègue M. Marietta KARAMANLI sera une

contribution précieuse aux travaux de l'Assemblée parlementaire et en appelle donc au soutien de ses collègues parlementaires.

**Mme Ingjerd SCHOU** le remercie et ouvre le débat. Ne voyant pas de demandes de parole, elle passe ensuite au vote sur le projet de résolution (Doc. 15650), en précisant qu'il s'agit d'une adoption à la majorité simple.

Elle invite les parlementaires qui sont pour à voter à main levée et ne relève ni de voix contre, ni d'abstentions.

Le projet de résolution est donc adopté à l'unanimité. Elle félicite le rapporteur ainsi que la commission des questions politiques et de la démocratie.

## **15. Questions juridiques et droits de l'homme**

### **a. L'impact des restrictions imposées à l'occasion de la covid-19 sur l'espace et les activités de la société civile**

**Mme Ingjerd SCHOU** poursuit avec le point 15.a de l'ordre du jour et elle annonce qu'ils reviendront aux points 14 et 15.b plus tard. Les travaux se poursuivent avec le rapport sur l'impact des restrictions imposées à l'occasion de la covid-19 sur la société civile, qui a été élaboré par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. C'est Mme Margreet DE BOER qui présente le rapport et elle dispose de 15 minutes à diviser entre sept minutes pour le présenter et trois minutes pour répondre au débat.

**Mme Margreet DE BOER** remercie la Vice-Présidente. Elle souligne que ce rapport repose sur des contributions d'experts et d'autres études sur l'impact de la pandémie dans les États membres, par exemple du Comité économique et social européen. Elle indique également que ce rapport contient tous les travaux qui ont été effectués sur ce sujet par le Conseil de l'Europe, dont l'Assemblée. Il porte aussi sur les demandes ou les requêtes en suspens devant la CEDH et sur des exemples de restrictions nationales imposées face à la liberté d'association et de réunion dans les États membres suite à la pandémie. De même, les membres peuvent y trouver des exemples de bonnes pratiques.

Elle explique que les conclusions du rapport sont les suivantes : la pandémie de covid-19 a été une période difficile pour les ONG. La majorité ont parlé du fait que la situation s'était détériorée par le biais des restrictions de la liberté de réunion et d'association. Cela a surtout eu un impact sur les mouvements d'opposition et d'autres groupes plus critiques à l'égard des autorités. Par ailleurs, certaines ONG n'ont pas été en mesure de se rencontrer et ont dû cesser leurs activités, tandis que d'autres ont été confrontées à des difficultés et n'ont pas été consultées sur des lois adoptées dans le cadre de la pandémie. Les normes constitutionnelles et les normes en matière de droits humains ont parfois été bafouées suite à ces mesures pas toujours proportionnées. C'est, selon elle, ce que suggère l'arrêt rendu par la CEDH sur l'interdiction de manifestation en Suisse.

Dans certains cas, la covid-19 n'a en quelque sorte fait que souligner ou empirer des problèmes qui existaient déjà avant. Le droit à la liberté d'association, d'expression, de mouvement, à la vie privée : tous ces droits ont été impactés par la pandémie. Malgré cela, elle précise que la plupart des ONG ont su s'adapter aux nouvelles circonstances en accélérant par exemple la numérisation, en organisant plus de réunions et de communications en ligne. Elle indique par ailleurs que certains États ont pris des mesures pour atténuer les conséquences de la pandémie par le biais d'un soutien financier et ont fait preuve de souplesse concernant les exigences institutionnelles.

Elle suggère donc que l'Assemblée se penche là-dessus et adresse des recommandations aux États membres du Conseil de l'Europe et au Comité des ministres. Dans le projet présenté, il est proposé de lancer un appel aux États membres pour qu'ils respectent les normes internationales et les recommandations précédentes du Comité des Ministres afin d'éviter d'imposer des restrictions non nécessaires et non proportionnées aux individus et acteurs de la société civile sur la base de lois existantes ou futures sur la pandémie de covid-19 ou toute autre pandémie ; qu'ils abolissent toutes les situations ne se justifiant plus par la pandémie ; qu'ils fournissent un soutien financier ou autre aux ONG et qu'ils veillent à promouvoir l'utilisation d'outils de communication en ligne entre autre. Dans le projet de recommandation, elle propose que le Comité des ministres réfléchisse et organise des échanges de vue sur ces questions avec des représentants de la société civile. Il faut, selon elle, donner la priorité au contrôle de la mise en œuvre des arrêts de la Cour liés justement aux problèmes rencontrés par les ONG au titre de l'article 11 de la Convention et il en va aussi des mesures prises durant la pandémie.

Le Comité des ministres devrait mettre par ailleurs en place un mécanisme de suivi et de réaction aux attaques contre les acteurs de la société civile. En guise de conclusion, elle déclare que quelle que soit la pandémie, covid-19 ou autre, les acteurs de la société civile comme les ONG ou les militants des droits de l'homme doivent pouvoir continuer à sensibiliser et à participer à la vie publique ainsi qu'à renforcer la transparence et la responsabilité des pouvoirs publics, leur contribution active étant essentielle pour pouvoir vivre dans une société démocratique ouverte, bénéficier de l'État de droit et jouir des droits humains.

**M. Tiny KOX** remercie l'oratrice pour la présentation du rapport et ouvre le débat. Il donne la parole pour réagir à la présentation du rapport. Ne voyant personne se manifester, il conclut que le rapport semble si convaincant que tout le monde est d'accord et n'a rien à ajouter. Il remercie la rapporteure pour sa présentation, avant de donner la parole pour ce qui semble être une question.

**M. Damien COTTIER** indique qu'il ne s'agit pas d'une question. Il souhaite simplement, en tant que président de la commission juridique, remercier la rapporteure pour ce travail passionnant. Il été intéressant de discuter de ces questions. Il précise qu'ils ont eu des échanges avec des ONG qui leur ont montré l'impact que cela a eu dans de nombreux pays : il sera essentiel d'en tenir compte à l'avenir. Il remercie donc la rapporteure et le Secrétariat pour tout le travail investi dans ce rapport.

**M. Tiny KOX** le remercie. Il précise que le Secrétariat s'est occupé de ce qu'il donne la parole au président de la commission après la présentation du rapport. Il le remercie pour son avis et clôt le débat.

Il passe ensuite au vote, à la majorité simple et à main levée, sur le projet de résolution, sans amendement.

*Le projet de résolution est adopté à l'unanimité*

Il procède au vote sur le projet de recommandation à une majorité des deux tiers, sans aucun amendement (Document 15654.)

*Le projet de recommandation est adopté à l'unanimité.*

## **b) L'impact de la pandémie de covid-19 sur la population carcérale en Europe**

**M. Tiny KOX** passe au débat sur le rapport concernant l'impact de la pandémie de covid-19 sur la population carcérale en Europe. C'est M. Givi MIKANADZE, rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme qui l'a élaboré et c'est Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR qui le présente, en dix minutes, sept minutes pour la présentation et trois minutes pour répondre au débat.

**Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR** remercie le Président. Elle indique qu'à la suite d'une motion de résolution, M. Givi MIKANADZE a été nommé rapporteur pour élaborer ce rapport, en avril 2021. À l'origine de son travail figurait la préoccupation que des mesures d'urgence prises pour réagir à la pandémie en milieu carcéral respectent les droits humains et ne débouchent en aucun cas sur un traitement dégradant. Elle indique que dans le cadre de ce travail, la commission sur les questions juridique et les droits de l'homme a organisé une audition à Berne. En septembre, le Professeur Marcelo Aebi, M. Hans Wolff et Mme Triona Lenihan ont été entendus et lui ont fait part de leur expérience concernant les difficultés dans les prisons durant la pandémie de covid-19 – et, de façon plus optimiste, des possibilités que la pandémie présentait pour bénéficier aux populations carcérales à long terme. Elle explique qu'ils ont obtenu des réponses à leur questionnaire par l'intermédiaire du Centre européen de recherche et de documentation parlementaire et dont les résultats figurent dans l'annexe du rapport.

Il existe différentes approches dans les différents pays pour réagir aux difficultés posées par la covid-19. Elle espère que les pays pourront bénéficier et s'inspirer mutuellement des expériences faites pendant cette période. Le rapport rappelle l'important travail réalisé par des organes du Conseil de l'Europe, notamment par le Comité sur la prévention de la torture (CPT), la CEDH et le Conseil pour la coopération pénologique, ainsi que les études produites par le Conseil de l'Europe et les ONG. En particulier, elle appelle les États à mettre en œuvre sans délai les recommandations et principes du CPT.

Ce rapport recommande un certain nombre de mesures prises dans les pays et établissements pénitentiaires pour se préparer aux crises sanitaires et y réagir : le dépistage, les vaccinations, les programmes de rappel et les services généraux de santé physique et mentale, afin que la santé en milieu carcéral soit prise en compte dans le cadre de la planification de la santé publique. Le rapport et la résolution insistent sur l'importance de veiller à ce que la priorité soit donnée aux mesures prises vis-à-vis des groupes vulnérables en prison.

Le rapport souligne en particulier les risques liés au surpeuplement carcéral, notamment pour la communication et la propagation des maladies. La pandémie de covid-19 a cependant présenté une occasion de prendre des mesures pour réduire le surpeuplement carcéral. Dans la résolution, les États sont encouragés à mieux développer ces techniques à l'avenir et à créer des outils à long terme dans le cadre du surpeuplement carcéral. En ce qui concerne les mesures restrictives introduites dans les prisons en réponse à la pandémie de covid-19, le rapport et sa résolution insistent sur l'importance de bien communiquer la justification de telles mesures. De plus, souligne-t-elle, il est essentiel de faire en sorte que les restrictions soient limitées dans le temps à ce qui est vraiment nécessaire, ainsi que de réfléchir aux mesures de compensation que l'on peut proposer. Ces mesures de compensation peuvent être essentielles pour la santé, le bien-être mental des détenus. À cet égard, des

développements encourageants ont eu lieu pendant la pandémie qui ont débouché sur une amélioration de l'accès aux télécommunications pour les détenus, pour qu'ils puissent maintenir un contact avec leur famille. Cela dit, elle estime qu'il ne faut pas que cela soit considéré comme le remplacement d'un véritable contact humain, essentiel au bien-être.

Le rapport insiste également sur l'importance de continuer à suivre la situation pour veiller au respect des droits humains dans des environnements confinés. Enfin, il est important de ne pas négliger le personnel pénitentiaire, qui a souvent travaillé dans des conditions de stress extrême pendant la pandémie, en ayant à passer de longues périodes loin de chez eux, voire en quarantaine. Des mesures appropriées doivent être mises en place pour veiller au bien-être du personnel pénitentiaire. Il s'agit, selon elle, d'un élément essentiel qui contribue au bien-être général de tous ceux qui vivent en milieu carcéral. Elle ajoute que le rapport a été adopté à l'unanimité sans amendement par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme durant sa réunion d'octobre et remercie les assistants de l'avoir écoutée.

**M. Tiny KOX** remercie l'oratrice pour la présentation du rapport et constate qu'il y a une demande de parole.

**M. Ahmet YILDIZ** remercie le Président et le rapporteur. Il estime que dans les deux rapports, le précédent et celui-ci, il existe des informations différentes. Dans ce rapport, son pays est mentionné parmi ceux qui ont pris des mesures légales pour réduire le nombre de détenus. Il indique que leur réponse au questionnaire ne parlait néanmoins pas de chiffres. C'était une erreur de leur part. En réalité, ils ont décidé de renvoyer beaucoup de détenus chez eux pendant la pandémie, à l'exception de ceux ayant commis certains crimes relevant du terrorisme, pédopornographie, etc. Presque la moitié des détenus ont finalement été renvoyés chez eux et un tiers de ceux qui se trouvaient dans des prisons de haute sécurité ont été envoyés dans des prisons à la sécurité allégée, ce qui a permis de contenir la contagion en milieu carcéral. Dans le rapport précédent, il observe qu'il est fait état de mesures prises contre la société civile, comme des interdictions de rassemblements, de manifestations, etc. Il est vrai qu'il y a eu toute une série de restrictions, comme l'interdiction d'organiser des mariages par exemple. Mais, selon lui, ces mesures ont permis d'endiguer l'épidémie et n'étaient pas seulement contre les acteurs de la société civile.

**M. Tiny KOX** le remercie et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur le rapport. Il donne la parole à Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR pour réagir.

**Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR** dit avoir un peu de mal à répondre, car elle n'a pas bien compris quelle était la contradiction dont parlait M. Ahmed YILDIZ entre les deux rapports.

**M. Tiny KOX** ne voit pas d'autre demande d'intervention. Il clôt le débat et, avant cela, donne la parole au président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

**M. Damien COTTIER** remercie le Président. Il dit être resté silencieux en attendant d'avoir la parole. Il remercie le rapporteur M. Givi MIKANADZE et Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR qui ont présenté le rapport aujourd'hui pour leur travail. La population carcérale soulève en effet d'importantes questions, parfois laissées de côté par les médias, les institutions et la population générale. C'est une population sensible, difficile et beaucoup de travail est réalisé par le CPT. Il explique qu'il s'agit d'une population qui peut être touchée facilement et rapidement par une réduction des libertés ou des mesures prises durant une période de crise, comme une pandémie. Il était important de s'y intéresser de plus près. Il est convaincu que ces propositions sont très utiles pour cette Assemblée. Il remercie le rapporteur et le Secrétariat pour leur travail.

Le Président de l'Assemblée parlementaire clôt le débat et ouvre le vote, à la majorité simple, sur le Document 15652, à main levée.

*Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.*

Il met au vote le projet de recommandation (*Document 15652*), sans aucun amendement, pour lequel il faut une majorité des deux tiers.

*Le projet de recommandation est adopté à l'unanimité.*

## **14. Questions politiques et démocratie**

### **a. Renforcer le rôle du Conseil de l'Europe en tant que pierre angulaire de l'architecture politique européenne**

**M. Tiny KOX** passe au point suivant de l'ordre du jour : le point 14.a, à savoir un rapport de la commission des questions politiques pour renforcer le rôle du Conseil de l'Europe en tant que pierre angulaire de l'architecture politique européenne. Il s'agit du *Document 15651*, et c'est Mme Ingjerd SCHOU qui va l'introduire en dix minutes, sept pour le présenter et trois pour réagir.

**Mme Ingjerd SCHOU** appelle les membres à l'écouter pendant sept minutes en laissant de côté leur téléphone et autres occupations, car il s'agit vraiment d'un rapport intéressant qu'elle est ravie de pouvoir présenter. Elle félicite la rapporteure Mme Laima Liucija ANDRIKIENÉ pour ce rapport très bien rédigé qui vient à point nommé. Elle souligne que le projet de résolution dont est saisie la Commission permanente a été adopté à l'unanimité en commission et aborde les questions suivantes : la manière dont le Conseil de l'Europe, qui est la pierre angulaire de longue date de l'architecture européenne, peut continuer à jouer un rôle essentiel dans la nouvelle réalité géopolitique qu'ils connaissent.

Au cours de plus de 70 ans d'existence, le Conseil de l'Europe a réalisé des progrès remarquables dans la promotion de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit avec ses activités de définitions de normes, de suivi et de coopération. L'Organisation, selon elle, incarne le concept de l'unité dans la diversité, a promu des valeurs communes partagées qui ont rassemblé des États du continent entier. Néanmoins, l'idée d'une Europe n'ayant pas de lignes de fracture a souffert de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Cette agression est absolument opposée aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et le remet en question, tout comme les autres enjeux pesant sur la démocratie et la sécurité en Europe comme le populisme, la désinformation ou le manque de confiance dans les institutions démocratiques.

Le rapport dit que c'est justement dans cette période difficile qu'il faut renouveler l'attachement à ce qui fait du Conseil de l'Europe une Organisation sans pareil : à ses yeux, ses valeurs, ses principes, ses normes sont plus pertinentes que jamais dans le contexte actuel puisqu'elles sont ouvertement bafouées. À cette fin, le projet de résolution appelle les États membres à réaffirmer leur attachement à ces valeurs au niveau politique le plus élevé.

Elle poursuit en disant que ceci est important pour que l'Organisation ait plus d'influence sur ses États membres et soit mieux équipée pour éviter d'autres violations majeures du droit international et de menaces à la paix. Elle explique que le rapport de Mme Laima Liucija ANDRIKIENÉ se penche sur le rôle du Conseil de l'Europe à travers trois prismes.

Premièrement, ses thèmes : le Conseil de l'Europe a un statut incomparable en ce qui concerne l'État de droit, la démocratie pluraliste, les droits humains. L'application de la Convention européenne des droits de l'homme doit rester la priorité absolue. Parallèlement, l'Organisation doit se concentrer sur les menaces émergentes à la sécurité démocratique et mettre en place de nouveaux standards de protection des droits humains.

Deuxièmement, sa portée géographique : le Conseil de l'Europe fournit un forum unique de coopération plaçant tous les États européens qui partagent les mêmes valeurs sur un pied d'égalité. Il s'agit d'une enceinte permettant de dégager des réponses communes aux enjeux communs. Même si la Fédération de Russie a été exclue du Conseil de l'Europe, l'objectif stratégique doit être de mettre en place un espace démocratique européen commun sans angles morts. À cet égard, le dialogue avec les défenseurs des droits de l'homme et les forces démocratiques en Russie et au Bélarus doivent rester des priorités importantes.

Troisième perspective : l'organisation institutionnelle du Conseil de l'Europe est une force unique, le développement d'un trilogue réel entre le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale serait important pour augmenter la stratégie de l'Organisation. Le projet de résolution insiste également sur la nécessité de la coopération et les synergies avec d'autres institutions européennes et internationales. L'Assemblée l'a déjà déclaré dans des résolutions précédentes : il est nécessaire de renouveler le renforcement du partenariat stratégique entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme devrait rester une priorité. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui connaît de grandes difficultés étant donné sa composition et son processus de prise de décision, n'en reste pas moins un partenaire important pour le Conseil de l'Europe avec de grandes complémentarités liées à la dimension humaine, à la sécurité démocratique, à la prévention et résolution des conflits. Au-delà de l'Europe, le Conseil de l'Europe doit avoir pour objectif d'établir une coopération plus solide avec le système des Nations Unies.

Ainsi, quand ils se penchent sur le rôle du Conseil de l'Europe à l'avenir, ils ne peuvent fermer les yeux sur l'impact terrible de l'agression de la Russie en Ukraine. À cet égard, deux éléments revêtent une grande importance, qui sont détaillés dans le rapport. Premièrement, le Conseil de l'Europe doit soutenir une approche globale pour amener la Fédération de Russie à rendre des comptes. Il doit jouer un rôle essentiel pour faire en sorte que ceux qui ont perpétré des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité – voire peut-être de génocide –, ainsi que ceux qui sont responsables du crime d'agression soient mis devant leurs responsabilités. Le projet de résolution réitère le soutien de l'Assemblée pour la mise en place d'une Cour internationale spéciale pour les crimes d'agression contre l'Ukraine. Elle rappelle aussi qu'il faut soutenir les forces démocratiques au Bélarus. Il s'agit donc d'un autre élément important : le crime qui a été commis contre le peuple du Bélarus.

Deuxièmement, dans le contexte actuel, il est d'autant plus important que le Conseil de l'Europe soit renforcé comme acteur mondial. À cet égard, la décision du Comité des Ministres selon laquelle un 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement devrait être organisé en mai prochain doit être accueillie favorablement. Le Sommet donnera la possibilité de réaffirmer leur engagement vis-à-vis des valeurs qui représentent la fondation de la société démocratique en Europe et d'adapter le Conseil de l'Europe aux nouvelles réalités politiques et de sécurité. Elle dit attendre avec intérêt la participation active de l'Assemblée au Sommet et formule l'espoir que ce rapport va contribuer à leurs réflexions communes avant le Sommet. Elle remercie les membres.

**M. Tiny KOX** remercie Mme Ingjerd SCHOU d'avoir présenté ce rapport et donne la parole à M. George KATROUGALOS.

**M. George KATROUGALOS** remercie le Président. Il est d'accord avec l'essentiel du rapport qui rejoint ce qui disait Mme Petra BAYR un peu plus tôt, à savoir qu'il ne faudra pas commettre l'erreur de considérer qu'en ce qui concerne les tribunaux internationaux, il s'agit d'une simple question de politique ; et ce concernant la proposition du rapport de créer également un tribunal international *ad hoc* au sujet du Bélarus. Il insiste sur le fait que quand on parle de justice internationale, il ne faut pas permettre que l'impunité soit tolérée : leur première préoccupation doit donc être de renforcer le pouvoir de la Cour pénale internationale. Il rappelle qu'il n'y a pas que la Russie ou la Chine, mais que même les États-Unis n'ont pas encore ratifié le Statut de Rome de la CPI, car ces grandes puissances ne veulent pas devoir rendre des comptes concernant leurs interventions armées dans différents endroits du monde. Il souligne qu'il ne s'agit pas que de ces pays.

Lorsque l'on parle de crime d'agression, il faut garder à l'esprit que la moitié des États membres qui sont voisins du Conseil de l'Europe n'ont pas ratifié cet instrument. On parle de pays comme la France, le Royaume-Uni et, malheureusement, le pays de l'orateur également. Il souhaite ainsi émettre quelques remarques. Premièrement, quand on parle de valeurs, il faut être cohérents, pas hypocrites : il leur faut donc forcer ou persuader les États membres à ratifier l'accord concernant la modification de l'article 8 de Statut de Rome pour que la Cour pénale internationale soit compétente au sujet des crimes d'agression et pour toute violation éventuelle par leurs propres États également. Concernant la question de savoir quel devrait être le rôle des Nations Unies, il estime que M. Ahmed YILDIZ et d'autres collègues ont eu des idées intéressantes en la matière : la commission des questions juridiques pourrait en tenir compte et en parler la semaine qui vient. Protéger l'autorité juridique et morale de la Cour pénale internationale est quelque chose qui doit dépasser cela, ainsi que les idées et opinions.

**M. Emanuelis ZINGERIS** remercie le Président. En s'adressant à M. Damien COTTIER et à M. George KATROUGALOS, il dit avoir vu leurs amendements. Il rappelle qu'ils se trouvent à 25 kilomètres de la frontière avec le Bélarus et que les dirigeants de partis démocratiques sont venus les voir, qu'ils ont été écoutés. Il souligne qu'ils ont été les premiers à être concernés par l'existence d'un régime terroriste. Il se demande s'il serait possible d'amener la Russie à participer à l'établissement d'un tel tribunal *ad hoc* d'ici au mois de mai, d'ici Reykjavik. Au Bélarus, souligne-t-il, ils ont M. Loukachenko qui travaille contre son peuple depuis 25 ans et qui est encore plus puissant qu'avant le 24 février, avant la guerre de Poutine contre les Russes. Il insiste sur le fait qu'il s'agisse d'une guerre contre les Ukrainiens mais aussi d'une guerre contre les Russes qui se veulent démocratiques.

Hier, M. Frank SCHWABE, lui-même et d'autres ont obtenu des informations politiques absolument abominables. Une véritable idéologie stalinienne est mise en place dans les écoles et n'a rien à voir avec l'éducation au Bélarus libre qu'on pouvait avoir avant. L'invasion par l'armée russe a été absolument abominable. Tout cela a été dit. La rapporteure lui a dit de demander à l'Assemblée de ne pas voter d'amendements et de laisser les textes en l'état sur tous les points. À Montréal, au Canada, une résolution vient d'être adoptée sur l'enlèvement d'un opposant biélorusse et le détournement d'un avion qui allait d'Athènes à Montréal. Si tout cela est prouvé, il s'agissait d'une tentative de perpétrer un acte terroriste par le régime de Loukachenko. Il conclut en se tournant de façon très amicale vers M. Damien COTTIER et M. George KATROUGALOS pour leur demander s'il est envisageable pour eux de retirer ces amendements. Il s'agit pour lui d'une demande compliquée car ils sont très amis.

**M. Tiny KOX** remercie l'orateur et demande s'il y a d'autres interventions. Comme cela ne semble pas être le cas, il redonne la parole à Mme Ingjerd SCHOU pour répondre.

**Mme Ingjerd SCHOU** souhaite simplement dire que bien sûr, le débat est en cours et elle ne croit pas qu'ils en aient fini sur ce dossier et les questions soulevées par ce rapport. Cela amène des questions qu'il va falloir continuer d'examiner mais elle relève également ce qu'a dit M. George KATROUGALOS, à savoir qu'il faut que les pays ratifient l'instrument et accomplissent leur devoir avant de s'associer à cette déclaration. Elle dit n'avoir consacré que quelques heures à ce dossier étant donné que c'est la rapporteure qui y a passé beaucoup de temps. Elle en reste là pour ses réflexions et ses réponses.

**M. Tiny KOX** remercie l'oratrice. Il annonce donc que la commission des questions politiques et de la démocratie a présenté une proposition de résolution et qu'un amendement a été soulevé. Il demande à M. Damien COTTIER de le soutenir.



**M. Damien COTTIER** remercie le Président. Il estime qu'il y a une dimension à la fois juridique mais également politique. Concernant la dimension politique, il ne croit franchement pas que l'Assemblée soit à même de demander qu'une deuxième cour internationale *ad hoc* soit créée. On insiste beaucoup pour que quelque chose soit fait pour l'Ukraine et il faudrait se concentrer sur cela et pas autre chose dans le même intervalle de temps. Quant à la dimension juridique, il rappelle qu'elle a été soulevée par M. George KATROUGALOS. On parle de la compétence de la Cour pénale internationale ou de pays qui ont une compétence universelle et il ignore pourquoi on parle de crimes contre l'humanité ici. Il s'agit peut-être d'une notion plus large. Selon lui, des violations des droits de l'homme ont lieu au Bélarus mais pas précisément de crimes contre l'humanité. Il faut faire très attention au moment de définir cette notion, insiste-t-il. Il s'agit de la même question que celle qui a été soulevée concernant le génocide en Ukraine : il ne faut pas utiliser ce terme à la légère. En Ukraine, il y a probablement des crimes contre l'humanité ; cependant, ce n'est pas à une assemblée politique d'en décider mais à un tribunal, à une cour. En disant qu'il y a des crimes contre l'humanité, on affaiblirait la Cour pénale internationale.

Il explique que c'est pour ces deux raisons qu'il préférerait une formulation plus large que pourrait adopter la commission des questions politiques ou la rapporteure, mais sans parler spécifiquement de cour internationale *ad hoc* ni de crimes contre l'humanité. On conserverait « contre le peuple biélorusse » pour que les choses soient claires.

**M. Tiny KOX** demande si quelqu'un est opposé à l'amendement, et rappelle que M. Emanuelis ZINGERIS s'est exprimé contre. C'est assez clair. La commission des questions politiques ne s'est pas exprimée sur cet amendement, donc l'amendement est porté aux voix.

*L'amendement est adopté.*

Il propose ensuite de passer au vote sur le projet de résolution, *Document 15651* tel qu'amendé, ce qui se fait à la majorité simple, à main levée.

*Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.*

## **16. Questions sociales, santé et développement durable**

### **Sécurisation des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux**

**M. Tiny KOX** passe au dernier rapport de la journée, celui de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux. Il indique que c'est la présidente de la commission, Mme Selin Sayek BÖKE qui le présentera puisque la rapporteure Mme Jennifer de TEMMERMAN n'est plus membre de l'Assemblée. Elle va le présenter en dix minutes, sept pour la présentation et trois pour répondre.

**Ms Selin Sayek BÖKE** souligne que ce rapport porte sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, une question devenue critique lorsque l'on s'est rendu compte de la pénurie de produits médicaux durant la pandémie. Les confinements, les restrictions sur les exportations et les fermetures de frontières ont mené à des pénuries. Elle rappelle qu'on se demandait au début de la pandémie si les produits qui arrivaient sur les marchés européens étaient à la hauteur des normes en matière de qualité et de sécurité. Le problème portait sur la quantité mais aussi sur la qualité des produits. Les pénuries récurrentes de produits médicaux sont attribuables à différents facteurs. Afin de garantir les chaînes d'approvisionnement, les rendre plus robustes et résilientes, il faut comprendre les causes profondes menant à cette situation.

Comment sécuriser les chaînes d'approvisionnement ? Selon elle, le problème est lié à une combinaison de facteurs systémiques se produisant sur la chaîne d'approvisionnement, comme le développement de services médicaux, le manque de transparence et de responsabilité. De nombreux acteurs sont concernés : les laboratoires, les distributeurs, les grossistes, les officines, les hôpitaux, les professionnels de la santé et les patients. Il s'agit d'un secteur qui est particulièrement exposé aux problèmes de gouvernance mais aussi de corruption, un thème qui est abordé dans de nombreux rapports de l'Organisation.

Elle indique que les efforts en matière de prévention, l'introduction de systèmes d'alerte précoce et les moyens d'assurer une sanction lorsqu'il y a transgression doivent être renforcés. Le Conseil de l'Europe a ainsi un rôle à jouer pour prévenir les problèmes d'approvisionnement. Tous les États membres se sont vu fournir des outils et une expertise pour protéger leurs valeurs et leurs principes dans la crise. La Secrétaire Générale a demandé aux États membres d'introduire des politiques coordonnées, reposant sur les droits humains garantis par leurs conventions : la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, la Convention d'Oviedo, la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne et la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, la Convention MEDICRIM.

La confiance est un pilier essentiel dans les sociétés et, lorsqu'il en va de questions liées à la santé, elle est encore plus fondamentale. C'est important pour tous les acteurs, pour le personnel de santé qui est sur la ligne de front. Dans un secteur qui va de crise en crise, l'authenticité des acteurs impliqués doit être vérifiée. Une série de scandales a récemment remis en question l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement médicale et sa sécurité, et si les acteurs du secteur de la santé ont fait de nombreux efforts, tout n'est pas réglé. Le droit de la santé demande un niveau d'éthique très avancé.

La pandémie de covid-19 a eu un impact sur la résilience du secteur de la santé, suite à de nombreuses réformes et à la libéralisation. Encore une fois, l'approche à privilégier doit reposer sur les droits humains, garantis par le Conseil de l'Europe, ce qui permettra de rétablir la confiance. L'Assemblée doit encourager le Parlement à promouvoir cette approche basée sur les droits humains pour garantir la qualité, la sécurité et l'équité en termes de soins de santé pour tous, comme cela est inscrit dans la Convention d'Oviedo et dans la Charte sociale européenne.

Le projet de résolution présenté déplore la pénurie en produits médicaux qui peut entraîner des discriminations dans les traitements. Il est donc nécessaire, souligne-t-elle, d'adopter une approche coordonnée pour offrir une réponse flexible aux crises sanitaires imprévisibles, regrouper les achats de produits médicamenteux ou réagir rapidement pour prévenir les blocages pouvant avoir un impact sur la chaîne d'approvisionnement.

Pour garantir les approvisionnements médicaux, elle indique que plusieurs choses peuvent être envisagées : une obligation pour les laboratoires de stocker suffisamment de médicaments prioritaires ; renforcer dans la loi comme dans la pratique les sanctions contre les laboratoires qui sont négligents dans leur gestion des approvisionnements pour les marchés nationaux ; et dans le cas où des sociétés ont bénéficié de fonds publics pour produire en Europe, elles doivent faire leurs preuves dans la chaîne d'approvisionnement. Il est essentiel de prendre des mesures efficaces pour veiller à la continuité dans la production pharmaceutique, surtout pour les médicaments laissés de côté par les laboratoires.

Elle conclut en disant que le rapport et la résolution plaident pour le développement d'un système de santé simple, résilient, reposant sur l'intégrité et les droits humains et recommandent de tenir compte de la crise environnementale actuelle, en diminuant les émissions de CO<sub>2</sub>, liées aux achats de produits et dispositifs médicaux. La méthode du Conseil de l'Europe, basée sur les droits et la coopération entre pairs, garantit que personne ne soit oublié. Les pénuries de certains médicaments doivent être évitées grâce à une plus grande coordination entre les États membres par le biais d'une participation renforcée du secteur public dans la production de médicaments de base. Il est également nécessaire, termine-t-elle, de renforcer les normes éthiques professionnelles afin de restaurer la confiance si nécessaire dans ce secteur.

**M. Tiny KOX** remercie l'oratrice pour la présentation de ce rapport. Aucune intervention n'est demandée. Il donne ensuite la parole à la présidente de la commission pour la féliciter.

**Ms Selin Sayek BÖKE** dit se féliciter elle-même de cette présentation mais tient surtout à féliciter Mme Jennifer de TEMMERMAN qui a beaucoup travaillé et apporté des contributions essentielles à ce secteur pendant tout le temps passé au sein de leur Organisation. Ce dernier texte en est une preuve supplémentaire.

**M. Tiny KOX** remercie l'oratrice. Il rappelle que la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a proposé un rapport sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux et qu'une résolution figure dans le *Document 15653*. Il constate qu'aucun amendement n'a été soulevé et qu'une majorité simple est requise. Le projet est mis aux voix.

*Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.*

Il met aux voix le projet de recommandation pour lequel il faut une majorité des deux tiers et qui se trouve dans le *Document 15653* en indiquant qu'aucun amendement n'a été présenté.

*Le projet de recommandation est adopté à l'unanimité.*

## **17. Questions diverses**

**M. Tiny KOX** annonce désormais le point 17 de l'ordre du jour, celui des questions diverses. Il demande donc s'il y a des questions à aborder et donne la parole à M. Emanuelis ZINGERIS.

**M. Emanuelis ZINGERIS** indique vouloir ajouter une question liée à l'Ukraine au procès-verbal. Il rappelle qu'en cette journée, ils ont parlé de l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; cependant, en Ukraine où il y a eu de terribles bombardements, le Parlement ukrainien, la *Rada*, a ratifié la Convention d'Istanbul. Le vote s'est fait quasiment à l'unanimité : la délégation ukrainienne a voté, avec quasiment tous les pays qui défendent des valeurs d'ouverture, alors qu'elle subissait des attaques de ceux qui représentent l'obscurantisme. Ce vote,

insiste-t-il, a quasiment recueilli la majorité : il aimerait donc ajouter cela au procès-verbal. Il félicite également Mme Mariia MEZENTSEVA car, selon lui, tous les pays n'ont pas été si loin dans la Convention d'Istanbul. Il précise qu'il n'en va pas que des droits des femmes, mais aussi de l'égalité des droits et des opportunités pour les femmes et les hommes. Il termine en disant qu'il faudrait féliciter l'Ukraine au nom de la Commission permanente et remercie la cheffe de la délégation ukrainienne.

**M. Tiny KOX** le rassure en lui disant que la délégation a déjà été félicitée et que ce point a déjà été mentionné, mais il convient qu'il faut insister sur cette décision historique : le fait d'avoir adopté une convention si importante pour tout le monde dans de telles circonstances est admirable. Il dit savoir ici que Mme Mariia MEZENTSEVA a apporté une contribution précieuse pour convaincre la *Rada* de prendre une telle décision alors que la guerre fait rage en Ukraine et confirme à M. Emanuelis ZINGERIS que cela sera inscrit au procès-verbal, au nom de l'ensemble de la Commission permanente.

## 18. Prochaine réunion

**M. Tiny KOX** passe désormais au dernier point qui concerne la prochaine réunion. Il remercie d'abord tous les participants et tous ceux qui ont permis de tenir cette réunion : leurs collègues du Parlement islandais, les techniciens, les interprètes, le personnel du Parlement islandais et de l'Assemblée parlementaire. Il remarque que tout le monde a l'air fatigué mais néanmoins satisfait. Il remercie également du fond du cœur la délégation islandaise et son président M. Bjarni JÓNSSON pour leur accueil et leur hospitalité à Reykjavik. Il précise qu'ils ont encore un programme à suivre, avec une visite du Musée d'Art National et un dîner prévus, et rappelle qu'il avait promis aux membres de la Commission que d'ici 22 heures, il faudrait regarder le ciel pour voir les aurores boréales. Il ignore si le spectacle sera garanti, mais assure que le dîner le sera, tout comme la visite au musée.

Le Président annonce ensuite que la prochaine réunion se tiendra le 3 mars 2023 à La Haye et donne la parole à Mme Petra STIENEN au nom de la délégation néerlandaise.

**Mme Petra STIENEN** le remercie et assure que ce sera un honneur de les accueillir à la réunion de la Commission permanente à La Haye. Elle indique que de nombreuses raisons expliquent ce choix. Tout d'abord, elle cite le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de La Haye ; elle aurait aimé pouvoir les emmener là où l'événement s'est tenu il y a 75 ans mais ceci est impossible en raison de travaux de rénovation. Ils se réuniront donc au Palais de la Paix, où ils seront entourés d'un sentiment de paix. La Commission s'y réunira donc les 2 et 3 mars.

Elle dit ensuite savoir que Valérie et son équipe travaillent très dur et précise un point d'ordre logistique aux parlementaires : les hôtels aux Pays-Bas étant extrêmement chers, s'ils ne les réservent pas à temps, l'organisation ne pourra pas se faire correctement.

Elle conclut en disant les attendre avec impatience à La Haye.

**M. Tiny KOX** la remercie d'accueillir la future Commission permanente à La Haye le 3 mars et clôt la réunion, en invitant les membres à poursuivre avec la suite du programme.

## ANNEXE 1

### Renvois en commission

**1. Garantir des procédures d'asile conformes aux droits humains**

**Doc. 15601**

**Proposition de résolution déposée par M. Paul Gavan et d'autres membres de l'Assemblée**

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

**2. L'ingérence étrangère: une menace pour la sécurité démocratique en Europe**

**Doc. 15605**

**Proposition de résolution déposée par Mme María Valentina Martínez Ferro et d'autres membres de l'Assemblée**

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

**3. L'immigration, l'une des réponses au vieillissement démographique de l'Europe**

**Doc. 15629**

**Proposition de résolution déposée par M. Pierre-Alain Fridez et d'autres membres de l'Assemblée**

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

**4. Protéger les droits humains et sauver des vies en mer du Nord et dans la Manche**

**Doc. 15630**

**Proposition de résolution déposée par M. Fourat Ben Chikha et d'autres membres de l'Assemblée**

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour prise en compte dans la préparation du rapport « Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile disparus – un appel à clarifier leur sort »* [et dans le suivi de la Résolution 2462 (2022) « Renvois en mer et sur terre: mesures illégales de gestion des migrations »]

**5. Sanctions contre les personnes de la «liste Kara-Murza»**

**Doc. 15632**

**Proposition de résolution déposée par M. Eerik-Niiles Kross et d'autres membres de l'Assemblée**

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

**6. L'Europe doit être solidaire du mouvement anti-guerre russe et biélorusse**

**Doc. 15633**

**Proposition de résolution déposée par M. Kimmo Kiljunen et d'autres membres de l'Assemblée**

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « La détention arbitraire de Vladimir Kara-Murza et la persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie »*.

**7. Prévention de l'usage abusif du droit de veto au Conseil de sécurité: une perspective des États membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

**Doc. 15628**

**Proposition de résolution déposée par M. Dmytro Natalukha et d'autres membres de l'Assemblée**

*Consultation* de la Commission des questions politiques et de la démocratie

## ANNEXE 2

### **Déclaration sur #EnRoutePourReykjavik: vers un 4<sup>ème</sup> sommet qui répond aux attentes des Européennes et des Européens**

L'Assemblée parlementaire, dont la Commission permanente se réunit aujourd'hui à Reykjavik, salue la décision du Comité des Ministres de tenir un 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe en mai 2023.

Face à la brutalité de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les chefs d'État et de gouvernement devraient réaffirmer que le multilatéralisme fondé sur des règles est le pivot de l'ordre international et s'opposer fermement aux actions unilatérales impliquant le recours à la force.

Ils devraient faire preuve de solidarité avec les Ukrainiens, qui sont confrontés à des souffrances insupportables et paient de leur vie le prix de cette agression. Ils devraient adresser un message politique qui montrerait clairement leur soutien à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en appuyant notamment la mise en place d'un système global permettant de s'assurer que la Fédération de Russie sera tenue de rendre des comptes pour ses violations du droit international et les dommages qu'elle a causés.

À un moment charnière de son histoire, alors qu'une guerre fait rage sur son territoire, l'Europe doit réaffirmer haut et fort, de façon claire et au plus haut niveau politique, son attachement indéfectible et unanime à la plus fondamentale de ses ambitions : œuvrer à la paix et à la prospérité dans toute l'Europe en protégeant et en promouvant la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Le Conseil de l'Europe doit continuer à avoir pour mission essentielle de servir de boussole pour l'Europe.

Le 4<sup>e</sup> Sommet devrait jeter les bases d'un renouveau du Conseil de l'Europe tourné vers l'avenir, sachant que l'Organisation devrait bénéficier de moyens politiques et financiers plus importants pour contribuer à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité pour le bien de toutes les Européennes et de tous les Européens contre la pression et l'ingérence des régimes autoritaires et totalitaires.

Un Conseil de l'Europe renouvelé devrait avoir la capacité de faire œuvre de pionnier en matière de protection des droits humains, en établissant des normes dans les nouveaux domaines de préoccupation (tels que l'intelligence artificielle). Il devrait jouer un rôle moteur dans le domaine du changement climatique, car un environnement sain est la condition préalable à une paix et à une prospérité durables tout en continuant son rôle de pionnier dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il devrait être en mesure de s'attaquer au recul de la démocratie et à la montée des inégalités, de renforcer la confiance des citoyennes et des citoyens dans les institutions démocratiques et de contribuer à la sécurité démocratique du continent. En veillant à ce que l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans tous les États membres soit une priorité, les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe devraient sauvegarder et renforcer le système de la Convention, qui a un impact direct et tangible sur la vie de toutes les Européennes et de tous les Européens.

Le Conseil de l'Europe qui émergera du 4<sup>e</sup> Sommet devrait mieux répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens en termes d'ouverture, de transparence et d'engagement actif. Il devrait également être une pierre angulaire de l'architecture multilatérale européenne, bénéficiant d'un poids politique et d'un impact plus importants sur ses États membres, d'une capacité accrue à projeter ses valeurs et ses normes au-delà de ses membres, et d'un partenariat stratégique plus poussé avec l'Union européenne, compte tenu également de sa perspective d'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme.

#EnRoutePourReykjavik, saluant le climat de coopération et de dialogue avec le Comité des Ministres, la Secrétaire Générale et d'autres organes du Conseil de l'Europe, l'Assemblée est prête à assumer ses responsabilités en tant qu'organe statutaire de l'Organisation, en apportant une contribution significative au Sommet et en participant à son succès, notamment dans le cadre de son rapport intitulé « Un quatrième Sommet pour un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré et renforcé », qu'elle examinera en janvier 2023.

### APPENDIX 3

#### List of participants / Liste des participants

##### President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

The President Netherlands / Pays-Bas

##### Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Frank SCHWABE Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /  
Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

M. Iulian BULAI Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /  
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr George KATROUGALOS Group of the Unified European Left (UEL) /  
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

##### Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·e·s de l'Assemblée

Ms Ingjerd SCHOU Norway / Norvège

Mr John HOWELL United Kingdom / Royaume-Uni

Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES Spain / Espagne

Mr Ahmet YILDIZ Türkiye

Mr Arkadiusz MULARCZYK Poland / Pologne

Mr Darko KAEVSKI North Macedonia / Macédoine du Nord

M. Bertrand BOUYX France

##### Chairpersons of National Delegations / Président·e·s de délégations nationales

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique

Ms Marijana BALIĆ Croatia / Croatie

Mr Eerik-Niiles KROSS Estonia / Estonie

M. Bertrand BOUYX France

Mr Frank SCHWABE Germany / Allemagne

Mr Bjarni JÓNSSON Iceland / Islande

Ms Franziska HOOP Liechtenstein

Mr Emanuelis ZINGERIS Lithuania / Lituanie

Ms Petra STIENEN Netherlands / Pays-Bas

Mr Darko KAEVSKI North Macedonia / Macédoine du Nord

Ms Ingjerd SCHOU Norway / Norvège

Mr Arkadiusz MULARCZYK Poland / Pologne

Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES Spain / Espagne

M. Damien COTTIER Switzerland / Suisse

Mr Ahmet YILDIZ	Türkiye
Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine
Mr John HOWELL	United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /  
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

M. Damien COTTIER	Switzerland / Suisse
-------------------	----------------------

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /  
Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Ms Selin SAYEK BÖKE	Türkiye
---------------------	---------

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /  
Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

Lord Alexander DUNDEE	United Kingdom / Royaume-Uni
-----------------------	------------------------------

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /  
Président de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr Titus CORLĂȚEAN	Romania / Roumanie
--------------------	--------------------

**Rapporteurs of the Committees / Rapporteur·e·s des commissions**

Mr Stefan SCHENNACH	Austria / Autriche
Mr George LOUCAIDES	Cyprus / Chypre
Ms Margreet DE BOER	Netherlands / Pays-Bas
Mr Alfred HEER	Switzerland / Suisse

**Ex-officio members of the Bureau / Membres ex-officio du Bureau**

Mr Bjarni JÓNSSON	Iceland / Islande
Ms Franziska HOOP	Liechtenstein

**Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire**

Ms Petra BAYR	Austria / Autriche
Mr Arben GASHI	Assemblée du Kosovo / Assembly of Kosovo
Mr Domagoj HAJDUKOVIĆ	Croatia / Croatie
Ms Nina KASIMATI	Greece / Grèce
Ms Foteini PIPILI	Greece / Grèce
Ms Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR	Iceland / Islande
Mr Birgir THÓRARINSSON	Iceland / Islande
Mme Catia POLIDORI	Italy / Italie

Mme Octavie MODERT Luxembourg

**Invited personalities / Personnalités invitées**

Mr Birgir ÁRMANNSSON Speaker of Alþingi – Parliament of Iceland / Président de l'Alþingi – Parlement de l'Islande

Ms Katrín JAKOBSDÓTTIR Prime Minister and Minister for Equality / Première ministre et ministre de l'Égalité

Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR Minister for Foreign Affairs and Chair of the Committee of Ministers / ministre des Affaires étrangères et Présidente du Comité des Ministres

Ms Ragnhildur ARNLJÓTSDÓTTIR Ambassador and Permanent Representative of Iceland to the Council of Europe / Ambassadeur et Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe

Dr María Rún BJARNADÓTTIR Lawyer at the National Commissioner of Police and member of GREVIO / Avocate au Commissariat national de la police et membre du GREVIO

Mr Ævar Pálmi PÁLMASSON Head of sexual offences investigative division / Chef de la division des enquêtes sur les infractions sexuelles

**Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques**

Ms Francesca ARBOGAST SOC

Ms Denise O'HARA EPP/CD / PPE/DC

Mr Tom VAN DIJCK EC/DA / CE/AD

Ms Maria BIGDAY ALDE / ADLE

Ms Anna KOLOTOVA UEL / GUE

**Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe**

Mr Bjørn BERGE Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Mr Gianluca ESPOSITO Deputy Director of the Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Directeur adjoint du Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint

**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Ms Despina CHATZIVASSILIOU Secretary General / Secrétaire Générale

Mr Mark NEVILLE Director of Committees / Directeur des Commissions

Mme Valérie CLAMER Head of the Table Office, Information Technologies and Events Department / Chef du service de la Séance, des technologies de l'information et des événements

Mr Sergey KHRYCHIKOV Acting Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef ad interim du Cabinet du Président de l'Assemblée

Mme Isild HEURTIN Head of the Secretariat of the Bureau of the Assembly / Cheffe du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée



Mr Francesc FERRER	Acting Head of the Communication Division / Chef ad interim de la Division de la communication
Ms Sonia SIRTORI	Head of the Secretariat of the Committee on Political Affairs and Democracy / Cheffe du Secrétariat de la Commission des questions politiques et de la démocratie
Mme Rachel MOREL	Principal administrative assistant of the Table Office / Assistante administrative principale du Service de la Séance
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Aurélie HAUG	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Anne GAREL	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau